



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE
—
LUNDI 26 MARS 2018

Sommaire

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2018	4
VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES POUR 2018	33
BUDGET PRIMITIF 2018	33
CONSTITUTION DE PROVISION POUR CONTENTIEUX	34
AUTORISATION DE PROGRAMMES ET DE CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) - CRÉATION D'UNE AP/CP POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE FREYDIERE-GARE	39
GARANTIE D'EMPRUNT UNIQUE EN LIEU ET PLACE DES GARANTIES D'EMPRUNT CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DESTINE A L'EXPLOITATION D'UN GARAGE AUTOMOBILE ET LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'EXPLOITATION EDF POUR LE RACHAT DES PRETS AU PROFIT DE LA SAGIM	45
GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN VEFA (VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT) AU PROFIT DE ALLIADE HABITAT	46
GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN VEFA (VENTE EN L'ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT) AU PROFIT DE IMMOBILIERE RHONE ALPES	51
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN A DOMICILE (AMAD)	54
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - Convention D'objectifs Et De Moyens AVEC L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE GIVORS RUGBY (S.O.G. RUGBY)	58
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION JEUNESSE DU STADE OLYMPIQUE DE GIVORS FOOTBALL (S.O.G FOOT)....	63
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE GIVORS JUDO (S.O.G. JUDO)	68
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE GIVORS	70
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION UNI-EST	71
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE COMITE D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE GIVORS (CASC).....	71
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE.....	72
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES CENTRES SOCIAUX DE GIVORS.....	73
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION INTERCOMMUNALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE (MIFIVA).....	74
SAISINE POUR AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN VUE DU LANCEMENT D'UNE NOUVELLE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX	75
OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SCI GIVORS CANAL	78
OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SCI GIVORS EUGENE POTTIER.....	79

CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS	80
AU GRAND LYON DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE – CITE AMBROISE CROIZAT	80
CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS APPLICABLE A LA PARCELLE N°33 SECTION AE, PROPRIETE DE LA COMMUNE DE GIVORS	81
AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE CONCEDE AVEC LA CNR POUR LE MAINTIEN D'UN OUVRAGE DE CANALISATION DU RUISSEAU LE FORTUNON SUR LA COMMUNE DE GIVORS.....	81
RENONCIATION AU BENEFICE DE L'EMPLACEMENT RESERVE R4 « AMENAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC A LA PLAINE ROBINSON »	82
RAPPORT D'EVALUATION DES CHARGES ET RESSOURCES TRANSFEREES A LA METROPOLE DE LYON DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC).....	83
AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE : CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA RÉGION AUVERGNE-RHONE-ALPES	84
AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AVEC LA PRÉFECTURE DU RHÔNE.....	90
TARIFICATION ET MISE EN PLACE D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU MOULIN MADIBA	91
RESTAURATION DU PATRIMOINE INSCRIT ET CLASSE MONUMENT HISTORIQUE DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS	92
MODIFICATION DU PERIMETRE SCOLAIRE DES ECOLES JOLIOT CURIE, HENRI WALLON ET ROMAIN ROLLAND	94
FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS : MODALITES DE GESTION 2018	95
DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES – PROGRAMMATION 2018	96
FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2018	97
ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN ET D'UN CHSCT COMMUN ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE GIVORS	99
ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE ET DU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT).....	100
EMPLOIS TEMPORAIRES	102
DISPOSITIF « PREMIER EMPLOI » 2018	102
REMUNERATION DES INTERVENTIONS A LA VACATION	103
COMMUNICATIONS AU CONSEIL	103

La séance est ouverte à 18 h 08
sous la présidence de Mme Christiane CHARNAY, Maire de Givors.

Mme LA MAIRE.- Bonsoir à toutes et à tous.

Je demande à l'administration de bien vouloir procéder à l'appel.

(Une personne de l'administration procède à l'appel.)

33 conseillers sont en exercice

Étaient présents :

Maire de Givors	Mme Christiane CHARNAY
Adjointes	Mmes Violaine BADIN et Brigitte D'ANIELLO ROSA
Adjoints	MM. Henri BAZIN, Nacer KHOUATRA, Ibrahim OZEL, Jean-Jacques ROUTABOUL, Ali SEMARI
Conseillères municipales	Mmes Brigitte JANNOT, Hélène TAIAR, Cécile BRACCO, Brigitte CHECCHINI, Solange FORNENGO, Corinne CHARRIER et Michelle PALANDRE
Conseillers municipaux	MM. Jean-François GAGNEUR, Hocine HAOUES, Raymond COMBAZ, Gilles VERDU, Patrice BOUTY, Antoine MELLIES, Jean-Philippe CHARRIER, Mohamed BOUDJELLABA et Alain PELOSATO

Ont donné procuration :

M. Martial PASSI a donné procuration à M. Jean-Jacques ROUTABOUL ;
M. Louis SOULIER a donné procuration à M. Henri BAZIN ;
Mme Amelle GASSA a donné procuration à Mme Hélène TAIAR ;
M. Jonathan LONOCE a donné procuration à M. Ibrahim OZEL ;
Mme Yamina KAHOUAL a donné procuration à Mme Brigitte CHECCHINI ;
Mme Laurence PERRIER a donné procuration à M. Mohamed BOUDJELLABA ;
Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO a donné procuration à M. Antoine MELLIES ;
M. Mohamed BENOUI a donné procuration à Solange FORNENGO.

Était absent :

Conseiller municipal M. Mohsen ALLALI

Le quorum est atteint.

24 personnes présentes – 8 procurations

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de nommer M. Henri BAZIN comme Secrétaire de séance.

M. Henri BAZIN est nommé Secrétaire de séance à l'unanimité des voix exprimées.

Mme LA MAIRE.- Comme vous le savez, notre pays vient d'être endeuillé par un nouvel attentat commis vendredi dernier à Trèbes, près de Carcassonne. Cet acte odieux a coûté la vie à quatre personnes, dont le lieutenant-colonel de gendarmerie qui a fait preuve d'un immense courage en proposant au terroriste de prendre la place d'un otage. En solidarité, et en soutien aux familles des victimes, je vous demande d'observer une minute de silence.

(Il est observé une minute de silence.)

Je vous remercie.

Avant de commencer le Conseil municipal, j'ai deux informations à vous donner.

Premièrement, je vous informe qu'après huit mois sans DGS, notre collectivité vient de recruter le 1^{er} mars dernier, un nouveau Directeur général des services. Je sais combien cette absence de huit mois a pu handicaper l'administration communale et au final pénaliser la population givordine. Je tiens à remercier l'ensemble des agents communaux ainsi que mes collègues élus qui ont fait preuve d'implication et de professionnalisme à toute épreuve pendant cette absence. Je vous présente donc Jean-Marc BAUDIN, attaché territorial hors classe – il est juste derrière moi.

Deuxièmement, comme nous le recommandait la CRC dans son premier point de recommandation, me semble-t-il, nous avons décidé d'avoir recours au service d'une sténotypiste pour la rédaction du procès-verbal du Conseil municipal. Aujourd'hui, nous avons donc la présence de Mme RÉTY.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2018

Mme LA MAIRE.- Y a-t-il des observations ? *(Aucune remarque n'est exprimée.)*

Avec 26 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions

(Mme Corinne CHARRIER,
Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO par procuration, M. Jean-Pierre CHARRIER,
M. Antoine MELLIES, Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO),

le compte rendu du Conseil municipal du 5 février 2018 est adopté à la majorité des voix exprimées.

(Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO entre en séance.)

25 personnes présentes – 7 procurations

Mme LA MAIRE.- Nous allons passer aux délibérations 1 et 2 de l'ordre du jour, à savoir : le vote des taux d'imposition des trois taxes locales pour 2018 et le budget primitif 2018. Je vous propose de débattre de ces deux sujets en même temps, puis de procéder au vote par délibération.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Habituellement, vous mettiez au vote les comptes rendus des commissions, et ce jour, ce n'est pas le cas.

Mme LA MAIRE.- Non, jamais en Conseil municipal.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Très bien, alors juste pour signaler à l'administration qu'à chaque fois que je m'excuse, n'apparaît pas dans les comptes rendus le fait que je sois excusé ; j'aimerais que dans cette situation, j'apparaisse comme absent excusé.

De plus, avoir recours à une sténotypiste n'empêche pas de filmer la séance du Conseil municipal, or je note l'absence de la caméra aujourd'hui. Je voulais savoir pourquoi.

Mme LA MAIRE.- Comme vous le savez, nous sommes très regardants des finances communales et nous avons décidé, étant donné qu'à plusieurs reprises vous avez demandé à avoir un compte rendu exhaustif de nos échanges, de faire appel à une sténotypiste, mais de cesser de faire filmer les séances du Conseil municipal par le personnel communal puisque ce sont des heures supplémentaires à financer.

M. Antoine MELLIES.- Dans ce cas, je me souviens que nous avons adopté un règlement intérieur nous interdisant de filmer les séances du Conseil municipal sous prétexte que des comptes rendus vidéo étaient publiés sur le site de la ville, il va donc falloir...

Je déplore ce choix ! Votre argument ne tient pas la route, Madame la Maire, mais ce n'est pas grave !

Mme LA MAIRE.- Comme d'habitude !

M. Antoine MELLIES.- Comme d'habitude, non, mais comme trop souvent !

Mme LA MAIRE.- J'apprécie !

M. Antoine MELLIES.- Votre argument ne tient pas la route, Madame la Maire, mais ce n'est pas grave.

Cela dit, à partir du moment où vous décidez de ne plus filmer les conseils municipaux, vous devez proposer de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal pour nous autoriser à filmer nos interventions si nous le souhaitons, puisque le Conseil municipal est public. Il est nécessaire de clarifier les choses dans ce document qui, je le précise, méritait d'être peaufiné.

En effet, ce jour, j'ai déposé deux, trois demandes d'amendement pour le présent Conseil municipal, or rien ne prévoit, rien ne régit le droit de déposer des amendements, c'est un droit du CGCT.

Selon moi, ce serait alors l'occasion de revoir globalement le règlement intérieur du Conseil municipal, de préciser certaines choses.

Mme LA MAIRE.- Dire cela est un peu cavalier, parce que de temps en temps notre règlement intérieur vous satisfait et de temps en temps, il ne vous satisfait pas.

Je me souviens que, lors du Conseil municipal du 5 février dernier, on m'a dit au sujet de je ne sais plus quelle décision que le règlement intérieur n'était pas applicable, que la loi faisait foi. Ce n'était pas vous, Monsieur MELLIES, mais un autre collègue élu. Il faudrait donc savoir ce que nous mettons en place ! Je tenais à le signaler.

Si vous voulez filmer, pourquoi pas, toute personne a le droit d'enregistrer les débats du Conseil municipal, toutefois la diffusion de l'enregistrement doit répondre à des conditions, vous le savez.

M. Antoine MELLIES.- Quelles sont ces conditions ?

Mme LA MAIRE.- Il convient de respecter le droit à l'image des personnes assistant aux séances publiques – membres de l'assistance et agents municipaux – et de recueillir le consentement préalable de celles-ci, sinon de flouter leur visage ; sans cela, il ne vous sera pas possible de diffuser la vidéo (Article 9 du Code civil).

M. Antoine MELLIES.- Pourquoi n'est-ce pas précisé dans le règlement intérieur ?

Mme LA MAIRE.- Quand cela vous arrange, vous parlez règlement intérieur, quand cela ne vous arrange pas, vous me dites : « C'est la loi ! » Il faudrait savoir !

M. Antoine MELLIES.- Précisez tout cela dans le règlement intérieur, ce sera beaucoup mieux.

Mme LA MAIRE.- Vous avez demandé à plusieurs reprises d'avoir un procès-verbal du Conseil municipal et non pas un compte rendu du Conseil municipal – je dis « vous » parce que plusieurs personnes ont émis la même demande – donc nous avons décidé de faire appel à une sténotypiste dont la présence va certes coûter à la collectivité, mais de la même manière que la vidéo.

M. Alain PELOSATO.- Lors du dernier Conseil municipal, c'est moi qui m'étais exprimé par rapport à la loi.

Mme LA MAIRE.- D'accord.

M. Alain PELOSATO.- Je vous prie de bien vouloir ne pas me mélanger avec M. MELLIES. Lui est pour le règlement intérieur, alors que pour moi, comme je vous l'ai déjà dit, celui-ci est illégal ; vous ne m'entendez donc jamais vous demander d'y ajouter ou d'y préciser quelque chose. Que M. MELLIES ait cette opinion, c'est son droit et c'est honorable, mais ne lui dites pas qu'il faut dire cela et non pas cela, alors que c'est moi qui m'étais exprimé. Il ne faut pas tout mélanger, Madame la Présidente, il faut bien respecter ce que chacun a dit.

Mme LA MAIRE.- Je suis d'accord avec vous, mais je peux tout de même me servir de certains arguments.

Si nécessaire, nous ferons des modifications du règlement intérieur pour le Conseil municipal du mois de juin prochain. Nous appliquerons la loi et uniquement la loi !

Mme Michelle PALANDRE.- Ce serait temps !

Mme LA MAIRE.- Je vous rappelle quand même que ce règlement intérieur a été travaillé avec vous, Madame PALANDRE !

Mme Michelle PALANDRE.- Ah non !

Mme LA MAIRE.- Avec les Présidents de groupe !

Mme Michelle PALANDRE.- Ah non ! Si vous voulez que nous en parlions, je n'ai pas de souci avec cela.

Mme LA MAIRE.- Notre règlement intérieur a été travaillé en 2014 avec les Présidents de groupe. Nous vous avons vue, Madame PALANDRE, vous étiez là.

Mme Michelle PALANDRE.- Tout à fait, voulez-vous en parler ?

Mme LA MAIRE.- Passons aux délibérations 1 et 2 de l'ordre du jour à savoir : le vote des taux d'imposition des trois taxes locales pour 2018 et le budget primitif 2018. Comme je vous l'ai déjà dit, je vous propose de débattre de ces deux sujets en même temps, puis de procéder au vote par délibération.

Le budget 2018 qui vous est présenté résulte d'une conviction profonde partagée par les élus de la majorité du Conseil municipal ; il s'appuie sur l'idée que les politiques publiques ont un rôle fondamental à jouer.

À l'heure où la précarité et les discriminations se développent, nourrissant ainsi des extrémistes de tous bords et fragilisant les valeurs républicaines, les besoins de solidarité et de partage, de justice et d'égalité n'ont jamais été aussi importants. Ceux-ci ne peuvent être compatibles avec le dogme répété de la réduction de la dépense publique ou encore la diminution des moyens alloués aux collectivités locales. C'est pourquoi nous faisons le choix depuis de nombreuses années, d'un budget ambitieux et offensif, caractérisé par des principes chers à nos convictions :

- ne fermer aucun service public ;
- maintenir un haut niveau de subvention aux associations locales ;

– poursuivre la baisse des taux communaux d'imposition, engagée depuis 2004 ;
afin de ne pas faire payer aux Givordins, les conséquences des politiques gouvernementales successives.

Nous vous proposons donc, ce soir :

- une baisse des taux communaux afin d'aller plus loin que la neutralisation des bases érigées par l'État ;
- d'augmenter légèrement l'enveloppe globale des subventions allouées aux associations ;
- de poursuivre le désendettement de la ville qui sera normalement effectif à fin 2019 ;
- d'investir largement aux services des Givordins dans de nombreux domaines grâce à une enveloppe dédiée de 5,5 M€.

La réponse aux besoins des Givordines et des Givordins, avec un service public communal moderne et efficace, et un développement territorial équilibré répondant aux enjeux économiques, écologiques et sociaux, constitue les priorités des élus de la majorité municipale. Le budget 2018 présenté, ici, ce soir, est donc un pilier indispensable afin de répondre à ces priorités.

Je vous propose de procéder à la lecture du document projeté, donc d'aborder les deux premières délibérations de l'ordre du jour, notamment parce que le vote des taux est conditionné à l'équilibre budgétaire, puis de procéder au vote, par délibération.

Est-ce que tout le monde est d'accord avec cela ? (*Aucune objection n'est exprimée.*)

(*Projection du document dont Mme la Maire fait lecture.*)

Un équilibre budgétaire

Budget responsable, qui s'inscrit dans la Politique de maîtrise des dépenses poursuivie par la commune tout en permettant le maintien d'une haute qualité de services publics à la population – je viens de vous le dire en introduction.

Une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement

- Des dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées (23 797 566 € en 2018).
 - ☞ La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 fixe l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités locales à 1,2 % de croissance maximum par an.
 - ☞ Pour Givors, cette hausse est de 0,9 % en 2018.
- Les charges de personnel (chapitre 012) s'établissent à 16 234 462 € pour 2018, soit une hausse maîtrisée de seulement 0,4 %.
 - ☞ La part des charges de personnel est en baisse pour la première fois : elle représente 68,2 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2018 contre 68,5 % au BP 2017. Cette baisse n'est pas très importante, mais elle montre la tendance.

(*Mme Michelle PALANDRE tousse à plusieurs reprises.*)

Mme LA MAIRE.- Je ne vous interromps jamais quand vous parlez, donc il serait bien d'en faire autant.

Mme Michelle PALANDRE.- À qui parlez-vous, Madame CHARNAY ?

Mme LA MAIRE.- À vous, Madame PALANDRE.

Mme Michelle PALANDRE.- Je vais devoir m'étouffer ? Que dois-je faire, sortir ?

Excusez-moi, mais je ne suis pas la première à tousser !

Mme LA MAIRE.- Poursuivons :

- ☛ Les charges à caractère général (chapitre 011) connaissent une hausse maîtrisée de 0.9 % alors que dans le même temps l'inflation a été de 1,2 % sur un an.

Les dépenses réelles de fonctionnement par fonction

Le camembert montre que le budget est en cohérence avec l'identité de la commune. L'éducation, les loisirs, le sport, la jeunesse, la culture, la famille et le logement social représentent une grande part de nos dépenses réelles de fonctionnement. La majorité municipale confirme son attachement à ces valeurs.

Les principaux projets pour 2018 – Givors, une ville vivante et généreuse

- ☛ Festiv été : nouvelle manifestation pour se détendre en famille et découvrir des activités ludiques à la confluence du Gier et du Rhône. Cette action à vocation sociale et éducative permet aussi aux familles n'ayant pas les moyens de partir en vacances de bénéficier de loisirs, et d'activités sportives et culturelles. Plus de 4 000 personnes étaient présentes lors de la première édition.
- ☛ Mise en place de la Fête du sport pour favoriser dans les quartiers la pratique sportive pour tous, encourager la mixité et le bien-être.
- ☛ Festival des Hommes forts : développer les pratiques artistiques, l'accès du plus grand nombre à la culture, diversifier les publics et favoriser l'appropriation des espaces publics.
- ☛ Demos : après Orchestre aux Vernes et aux Plaines, cette nouvelle action de démocratisation de la culture et d'accès à la pratique musicale s'inscrit dans notre ambitieuse politique culturelle de toujours : tout mettre en œuvre pour développer les pratiques culturelles auprès d'enfants habitant sur les quartiers QPV.
- ☛ Afin de toujours mieux répondre aux besoins des habitants, l'ASLH La Rama va augmenter sa capacité d'accueil, ceci après l'augmentation du taux de vacations pour les animateurs.

Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles s'établissant à 26 954 131 € en 2018, soit une hausse de 2,23 % par rapport à l'année 2017 grâce aux recherches de financement.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Vous avez sous les yeux, un diagramme en bâtons qui reprend les dotations globales de fonctionnement depuis 2013.

- ☛ Le montant de la dotation forfaitaire attendu en 2018 est estimé à 2 961 345 € – elle sera encore en baisse.
- ☛ Au total sur la période 2013-2017, la ville de Givors a contribué au redressement des comptes publics à hauteur de 1 899 082 €.

Le tassement de la dotation de solidarité urbaine (DSU)

- ☛ Le montant estimé de la DSU est calculé en prenant en compte l'abondement voté en loi de Finances (110 M€). Étant donné que l'abondement de la DSU pour 2018 est moins important que celui constaté en 2017 (180 M€), la progression de la DSU pour la ville de Givors sera orientée à la hausse, mais dans une moindre proportion qu'en 2017.

La poursuite et le renforcement de la baisse des taux communaux

- ☛ Taux communaux en baisse constante depuis 2004.
- ☛ Poursuite et renforcement de la baisse en 2018 avec :
 - ☛ - 0,21 % sur la taxe d'habitation (TH) et sur la taxe du foncier non bâti (TFNB)

☞ - 3,14 % sur la taxe du foncier bâti (TFB)

- ☞ Le produit fiscal 2018 prévisionnel est de 9 289 781 € (9 330 667 € en 2017).

Nous sommes allés plus loin que la simple neutralisation des bases au global. La municipalité a tenu compte de la réforme de la TH mise en place par le gouvernement qui devrait toucher 80 % des foyers givordins. Voilà pourquoi nous avons choisi de baisser en priorité, le taux de la taxe foncière.

Un programme d'investissement ambitieux

Le maintien d'une politique d'investissement volontariste sans recours à l'emprunt et une prévision d'environ 5,5 M€ de dépenses d'équipement.

L'éducation/enfance

- ☞ Démarrage des travaux pour le groupe scolaire Freydière-Gare (6 classes élémentaires, 5 classes maternelles, restaurant, bibliothèque... pour environ 2 200 m² de surface de plancher) ;
- ☞ démarrage des travaux de l'ensemble immobilier du quartier des Plaines comprenant notamment une crèche et une salle polyvalente ;
- ☞ rénovation du groupe scolaire Joliot Curie (façades, menuiseries, sols souples Maternelle...);
- ☞ deuxième tranche du ravalement de l'école Jean Jaurès ;
- ☞ renouvellement tableaux numériques interactifs ;
- ☞ ravalement, isolation thermique par l'extérieur et réfection de l'étanchéité du groupe scolaire Romain Rolland ;
- ☞ ravalement, isolation thermique par l'extérieur et réfection de l'étanchéité du groupe scolaire Louise Michel ;
- ☞ ravalement et réaménagement intérieur (électricité en régie, sols, murs, plafonds) de l'école maternelle Henri Wallon ;

L'effort est important en faveur de l'enfance, de la jeunesse.

Le sport : les principaux chantiers 2018 (360 000 € de travaux engagés pour 2018)

- ☞ Réhabilitation du palais des Sports (façades, toiture, isolation thermique par l'extérieur, accessibilité, installations techniques, rénovation intérieure) ;
- ☞ démarrage des études pour la réhabilitation de la piscine avec en parallèle travaux de réfection de l'ensemble des installations d'eau chaude sanitaire et installation d'un pompage dans la nappe phréatique pour l'alimentation en eau de la piscine ;
- ☞ réfection des terrains de tennis du parc des sports.

La culture : les principaux chantiers de 2018 (740 000 €)

- ☞ Rénovation (sols, murs, plafonds, installations techniques) de la médiathèque – la médiathèque sera installée provisoirement rue Jean-Marie Imbert, durant les quatre mois de travaux pour que ceux-ci soient réalisés dans de meilleures conditions ;
- ☞ ravalement et isolation par l'extérieur du conservatoire ;
- ☞ démarrage des études pour la réhabilitation de la salle Georges Brassens ;
- ☞ première tranche de la réfection des vitraux et tableaux de l'église Saint-Nicolas.

Les aménagements Cadre de vie (1 695 000 €)

- ☞ Aménagement de la maison des solidarités dans l'Espace Picard ;
- ☞ réaménagement des espaces extérieurs de la cité Ambroise Croizat ;

- ☛ aménagements au parc Normandie Niémen ;
- ☛ aménagement de jardins partagés à la Plaine Robinson ;
- ☛ aménagement d'aires de jeux ;
- ☛ construction d'un nouveau pôle entrepreneurial avec la Métropole qui va créer des emplois.

Les dettes

- ☛ Un seul emprunt est encore en cours pour la ville de Givors.
- ☛ En 2018, le remboursement en capital de la dette sera à hauteur de 20 031 €.
- ☛ L'encours de la dette au 31/12/2018 représentera 1,06 € par habitant.
- ☛ L'emprunt arrivera à échéance au 31 décembre 2019 (il aura duré 14 ans).

Soutien à la vie associative

Budget sanctuarisé

- ☛ Face au désengagement de l'État, nombre de communes font le choix de sacrifier l'aide aux associations.
- ☛ Pourtant, les associations sont un formidable outil de citoyenneté pour permettre aux habitants d'être acteurs de leur ville : baisser ce budget, c'est atteindre les moyens accordés aux habitants eux-mêmes.
- ☛ Avec une enveloppe de 1 273 747 € (en légère augmentation par rapport à 2017), la majorité municipale confirme son engagement en faveur du tissu associatif givordin.

Le budget que je viens de vous présenter est un budget ambitieux, un budget qui respecte les engagements que nous avons pris en 2014, un budget qui, dans nos quartiers, nous aide au mieux vivre ensemble, un budget qui nous aide aussi au niveau de l'emploi, de l'insertion – l'insertion n'est pas oubliée dans nos subventions et dans ce que nous faisons au niveau de l'économie avec nos partenaires.

Voilà ce que je pouvais vous dire de ce budget – bien évidemment, il est beaucoup plus détaillé dans les documents qui vous ont été remis.

Mme Solange FORNENGO.- Je ne voudrais pas perturber l'ordonnancement de ce Conseil municipal, mais j'avais demandé la parole pour le premier point... Vous avez, Madame la Maire, commencé votre présentation, je n'ai donc pas voulu vous interrompre.

Concernant la première problématique qui a été abordée, j'ai une question qui est simple, qui ne devrait pas engager de nouveau de grands propos, mon souci étant de savoir comment le citoyen va pouvoir s'emparer du contenu des Conseils municipaux souvent longs, auxquels il ne peut pas assister. Les vidéos étaient mises en ligne, mais est-ce que les propos relevés par la sténotypiste le seront ?

Mme LA MAIRE.- Oui, bien sûr, tous les propos seront mis en ligne.

Mme Solange FORNENGO.- Ils seront donc consultables par tous les citoyens.

Mme LA MAIRE.- Tout à fait.

Mme Solange FORNENGO.- Très bien.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Qu'en est-il pour ceux qui ne savent pas lire ?

(Discussions en aparté.)

Mme LA MAIRE.- Poursuivons, s'il vous plaît.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Pour ma part, je vais aborder la délibération n° 2, c'est-à-dire le budget primitif.

Madame l'adjointe aux finances, je tiens tout d'abord à souligner, sur la forme, l'amélioration...

Mme LA MAIRE.- Madame l'adjointe aux finances ?

(Discussions en aparté.)

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Vous êtes bien adjointe aux finances, n'est-ce pas ? Excusez-moi, ai-je fait une erreur ?

Mme LA MAIRE.- Je suis Maire.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Tout à fait, vous êtes Maire, mais également adjointe aux finances.

Mme LA MAIRE.- Merci pour votre courtoisie, Monsieur BOUDJELLABA, je vous reconnais bien !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Il n'y a pas de quoi, Madame la Maire adjointe aux finances !

Mme LA MAIRE.- Voilà !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je tiens à souligner, sur la forme, l'amélioration constatée au niveau des documents transmis ; je salue donc le travail fourni par l'administration. Vous avez enfin consenti à nous donner les éléments d'analyse nécessaires que nous demandions depuis très longtemps.

La prochaine étape, je l'espère vivement et j'en fais la demande, sera de procéder à la mise en relation entre le projet de budget primitif de « l'année n » et le compte administratif de l'année N-1.

C'est en effet à partir du compte administratif que la stratégie budgétaire et les ajustements politiques et financiers doivent pouvoir être faits dans le cadre de l'examen, puis du vote du budget primitif annuel. De plus, cela évitera, comme a eu à le souligner la Chambre régionale des comptes dans son rapport d'observations définitif et à l'appui de ses recommandations, que les dépenses soient systématiquement surestimées et que les recettes soient systématiquement sous-estimées. Il en va de la sincérité de votre budget, je vous le rappelle.

Sur le fond, le budget primitif 2018 est asthénique, ce qui est préoccupant et inquiétant. Il ressemble à s'y méprendre au précédent budget, sans ligne directrice affirmée.

Selon moi, le point dur de ce budget 2018 est constitué, une fois de plus, par les charges de personnel qui, après quelques économies ou baisses symboliques momentanées, repartent allègrement à la hausse.

D'autre part, le programme prévisionnel d'investissement n'a d'ambitieux que le titre.

Conclusion : votre projet de budget manque cruellement d'audace et de détermination !

Il me semble que la ville est à la croisée des chemins. Nous assistons à un changement profond de structuration quantitative et qualitative des finances locales, mais malheureusement, vous ne l'accompagnez pas. Les recettes en provenance de l'État vont continuer à diminuer, mais en fait, vous occulrez carrément le sujet.

Depuis des années, la ville est sous perfusion des dotations de l'État, donc nous attendions un budget plus offensif en matière de rationalisation des dépenses avec un service public rendu à la population, de plus grande qualité.

Concernant le budget 2018, les dépenses de fonctionnement sont constituées pour plus de 68 %, par les charges de personnel en hausse de nouveau et significativement par rapport à 2017. Vous vous asseyez donc sur la recommandation n° 5 de la CRC. Pourquoi, Madame La Maire, ce soudain et problématique revirement ?

Dans le document M.14, page 7, au chapitre 74 intitulé « Dotations et participations », celles-ci passeraient de 8,2 M€ à 8,7 M€ soit une augmentation d'environ 544 000 €. Vous souvenez-vous du soi-disant manque à gagner de 1 M€ avec lequel vous avez matraqué la population

sans aucune explication ? Face à la réalité des chiffres, pouvez-vous nous apporter des explications, Madame la Maire ?

Dans le document M.14, page 7, au chapitre 73 intitulé « Impôts et taxes », les inscriptions 2017 et 2018 sont quasiment identiques, quid de la revalorisation des bases de l'État ?

Vous voulez des économies ? Je vous en trouve dans votre budget, en section de fonctionnement, dans le détail des dépenses :

- ⇒ page 15, au chapitre 011, à l'article 62-28 intitulé « Divers », nous passons de 43 000 à 29 000 € ! Vous nous avez enfin écoutés, mais vous auriez pu accentuer encore plus la diminution.
- ⇒ Page 15, à l'article 62-36 intitulé « Catalogues et imprimés », nous notons une légère diminution, tant mieux, mais ce que vous enlevez d'un côté, vous le reprenez de l'autre : à l'article 62-32 intitulé « Fêtes et cérémonies », nous relevons une augmentation. Nous ne sommes pas en période préélectorale, donc il n'est pas nécessaire d'abreuver les habitants et le personnel avec vos publications ! Je maintiens ma proposition de l'an dernier, de faire diminuer le nombre de parutions du « Vivre à Givors » (VAG) et de vos lettres propagandistes « Givors Citoyenne ». Potentiellement, cela représente une diminution de 68 000 €.
- ⇒ En 611, les contrats de prestation de services augmentent de 175 710 €, pourquoi ?
- ⇒ Je ne comprends pas pourquoi, à l'article 62-83, les frais de nettoyage des locaux sont en augmentation de 80 000 €. Qu'est-ce qui justifie cela ?
- ⇒ Au chapitre 011, à l'article 62-51 intitulé « Voyages et déplacements », nous notons une très légère inflexion à la baisse, mais vous auriez pu aller encore plus loin avec une diminution de 5 000 €.
- ⇒ En page 16, toujours au chapitre 011, à l'article 65-31 intitulé « Indemnités des élus », nous remarquons que les dépenses prévisionnelles sont en hausse depuis 2015, et nous observons encore une fois, une augmentation injustifiée des indemnités des élus en 2018.
- ⇒ Toujours page 16, à l'article 65-36 intitulé « Frais de représentation du Maire », Madame la Maire, j'aurais pensé que vous auriez eu la décence, pour les Givordins, de les diminuer de façon significative, eh bien non ! Vous les augmentez de façon un peu mesquine de 200 €, soit 10 700 €. J'espère que vous saurez justifier vos dépenses. Pour ma part, je vous propose de les diminuer de 6 000 € par solidarité avec les Givordins.

Vous voyez, sans trop chercher, nous avons trouvé des économies, ce qui permettrait de réorienter les fonds au service des Givordins.

Concernant l'investissement, effectivement, nous bénéficions d'un taux d'équipement élevé, avec une multitude de services. Avoir de tels équipements était une bonne idée, mais les entretenir en aurait sans doute été une meilleure !

Sinon, au rang des dépenses d'équipements et après un tour d'horizon des investissements budgétés cette année, nous nous apercevons d'un saupoudrage classique et de quelques incongruités :

- ⇒ rien sur le chalet des neiges de Saint-Pierre-de-Chartreuse !
- ⇒ Rien sur un éventuel projet de maison de santé quand partout ailleurs dans l'agglomération, les villes prennent à bras-le-corps cette problématique !
- ⇒ Pour la rénovation du groupe scolaire Joliot Curie, vous nous annoncez des menuiseries simple vitrage ! Je pense que cela doit être une blague ou bien une erreur. Je voudrais juste dire qu'en termes de rénovation thermique dans les écoles, le minimum, c'est du

double vitrage ! Il est inconcevable qu'à notre époque, vous puissiez faire cela dans une école !

- ⇒ Que dire des 80 000 € d'investissement pour la manifestation « Festiv été » ? Ne croyez-vous pas que cela est exagéré ?
- ⇒ Pour le commerce de proximité, une dette de 20 000 € pour des boutiques éphémères et des nouveaux commerçants ! Je crois que vous vous moquez singulièrement des commerçants de Givors ! Nous ne voyons aucune piste d'action concrète pour le soutien au commerce de proximité dans votre budget !
- ⇒ Pour la piscine et son alimentation en eau, est-il judicieux de toucher à la nappe phréatique ? N'y a-t-il pas un risque de contamination, sachant que la nappe a été polluée par VMC ?
- ⇒ Par ailleurs, nous ne voyons rien en termes d'investissements humains sur la sécurité ! Vous n'avez rien fait pour demander le déploiement de la police du quotidien sur notre commune, alors que les faits de délinquance gangrènent la ville ! Pourtant, le Ministère de l'Intérieur nous avait exprimé sa bienveillance. Votre seule proposition, des caméras supplémentaires dont nous ne connaissons la capacité à agir !

Je pourrais continuer cet exercice à longueur de pages, mais pour en finir avec votre premier budget post-contrôle de la CRC, je remarque que vous ne respectez finalement quasiment aucune des huit recommandations exprimées par la Chambre. Vous devrez justifier de ce choix délibéré, mais pour ma part, je ne participerai pas à ce scénario de sabordement de la commune.

Merci.

Mme Michelle PALANDRE.- Je souhaite d'abord m'exprimer sur la délibération n° 1, si vous me le permettez. Est-ce possible ?

Mme LA MAIRE.- Bien sûr.

Mme Michelle PALANDRE.- Je voudrais vous dire que les calculs sont simples :

☛ Taxe d'habitation

- ☞ en 2017, pour une valeur locative de 1 000 € et un taux de 18,76 %, un Givordin payait 187,60 € ;
- ☞ en 2018, comme la loi de Finances prévoit une revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 1,012 %, la valeur locative passera à 1 010,12 € et à un taux de 18,72 %, un Givordin paiera 189,09 €, soit 0,79 % en plus !

☛ Taxe foncière

- ☞ en 2017, pour une valeur locative de 1 000 € et un taux de 28,65 %, un Givordin payait 286,50 € ;
- ☞ en 2018, comme la loi de Finances prévoit une revalorisation des valeurs locatives cadastrales de 1,012 %, la valeur locative passera à 1 010,12 € et à un taux de 27,75 %, un Givordin paiera 280,30 €, soit 2,16 % en moins, il est vrai !

Une augmentation de 0,79 % sur l'une et une réduction de 2,16 % sur l'autre, l'effort est finalement moindre, d'autant plus que nous constatons dans le budget, une augmentation de base de la commune de 2,02 % pour le foncier bâti, ce qui va compenser quand même votre perte de recettes de l'impôt foncier ; vous n'allez pas perdre grand-chose, donc les Givordins ne vont pas gagner grand-chose.

Cela dit, il serait temps que vous y pensiez sérieusement parce que les Givordins propriétaires de leur logement sont pour beaucoup, des gens qui ont travaillé durement, toute une vie pour le payer, et ils ne peuvent plus, à la retraite par exemple, assumer les taxes locales et sont parfois obligés de vendre leur bien. Or pour vendre un bien à Givors, l'impôt est un argument

défavorable que l'acheteur compare aux communes avoisinantes. Aussi, les biens des Givordins perdent de leur valeur puisqu'ils sont obligés de vendre moins cher. Conclusion : vous faites fuir ceux qui y vivent et vous ne donnez pas envie aux autres d'y venir, ce qui n'aide pas à maintenir la mixité sociale, ce qui n'est pas à l'image d'une commune ambitieuse que vous prétendez vouloir être.

Concernant le budget primitif, je pense que si nous voulons vraiment rentrer dans la sincérité du budget, nous devons nous arrêter sur le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Dans tous les budgets, comme vous surestimez les dépenses et sous-estimez les recettes, nous nous retrouvons avec des excédents énormes sur le compte administratif, mais aussi avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement trop faible au budget primitif. Le budget ne correspond pas à la réalité !

Quand nous regardons les comptes administratifs depuis 2014, nous remarquons que le compte 1068 intitulé « Excédents affectés » est d'environ 3,5 M€ chaque année – nous pouvons d'ailleurs déjà vous dire qu'en 2017, il sera sûrement du même ordre de grandeur.

Dans ce budget, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 1 223 806 €. Si vous estimiez les dépenses et les recettes de fonctionnement à leur plus juste valeur, vous pourriez dégager un virement au budget primitif plus proche de l'excédent que vous allez forcément avoir au compte administratif – c'est ainsi depuis 10 ans – ainsi, les Givordins paieraient moins d'impôts et cela permettrait de déterminer les réelles possibilités d'investissement de la commune dans l'année en cours et pas pour l'année N+1 et nous saurions où nous allons. Quelle explication pouvez-vous me donner quant au fait que vous ne voulez pas fonctionner ainsi ?

Parlons, à présent du fonctionnement :

- ☛ Les charges de personnels augmentent de 0,41 %.
 - ☞ Nous avons lu dans le rapport de la Chambre régionale des Comptes que 22 personnes travaillaient au Cabinet du Maire. Que sont-elles devenues ? J'ai lu dans celui-ci, que cette organisation a perduré jusqu'en 2014, mais qu'ensuite, un seul et unique emploi de Cabinet a subsisté, et que huit ou neuf agents fonctionnaires exercent des missions au sein du Cabinet, six étant affectés au secrétariat des élus et deux, au service du protocole, soit 10 personnes. Que sont devenues les 12 autres personnes ?
 - ☞ Nous voyons 4,02 contractuels permanents en moins, mais 16,53 contractuels temporaires en plus, en 2018. Pourquoi une telle augmentation de contractuels temporaires ?
- ☛ La dotation de solidarité urbaine (DSU) :
 - ☞ de 2013 à 2018, elle est passée de 2 079 227 € à 3 370 043 €, soit une augmentation de 1,3 M€ environ.
 - ☞ Vous remplissez exactement et malheureusement, les critères d'attribution qui sont, je le rappelle : un revenu faible par habitant, des bénéficiaires de l'APL en grand nombre, des quartiers prioritaires, beaucoup de logements sociaux et une pression fiscale forte. Cette augmentation montre que la paupérisation des habitants de Givors s'aggrave d'année en année ; autant dire que vous mettez des billes dans le sac du budget de la commune, grâce aux habitants qui sont pauvres ! Que leur donnez-vous, en retour ?

Ce qui me gêne, dans la DSU, c'est que personne ne vous demande de résultats ou ce que vous en faites ! J'aimerais bien savoir ; si l'État « s'en fout », pas moi ! Dites-moi ce que vous faites de cette DSU parce que je ne vois rien de concret ! Parlons donc de la dette où tout va s'expliquer, du coup.

☛ La dette :

☞ elle est proche de zéro, c'est vrai, et vous en êtes fiers ! Pour diminuer les impôts des Givordins, il vous faudrait réduire vos dépenses, notamment celles du personnel, et là déjà, vous êtes coincés parce que vous ne les maîtrisez pas depuis longtemps. Pour revenir à la dette, il faudrait emprunter.

☞ Vous ne le faites pas, pourquoi ? Parce que c'est votre choix, me direz-vous. Je pense surtout que c'est parce que vous avez perdu l'autonomie de la gestion financière, que vous êtes pendus au cou de l'État et dépendants de ses aides sociales. Une fois de plus, la politique de la ville que vous menez depuis des années a réduit les Givordins à la pauvreté.

Vous faites le choix que cela continue en construisant des immeubles sociaux et en faisant payer des impôts très élevés aux classes moyennes qui prennent la fuite ou qui ne veulent pas venir à Givors. Vous avez alors une pression fiscale forte et tous les critères qu'il faut avoir pour obtenir la DSU et d'autres subventions !

Vous êtes prisonniers de votre propre politique et vous n'avez pas les moyens d'emprunter ! Vous ne pourrez bientôt plus réaliser d'investissements importants, et c'est déjà le cas. C'est ce que nous allons voir en évoquant les investissements.

Parlons, à présent des investissements :

☛ Pour le futur groupe scolaire qui rétrécit d'année en année, vous ne prévoyez que 955 000 €, cette année. Je m'inquiète de savoir comment vous allez financer les 3 347 000 €, l'année prochaine, sans doute avec les excédents, mais vous ne pourrez plus rien faire d'autre.

☛ À part cela, que faites-vous ? Vous entretenez les écoles, les salles sportives, la voirie, les aménagements divers, bref, aucun réel investissement structurel !

☛ Enfin, il y a déjà 1 037 000 € de budgétisés sur la ZAC de VMC sur les 1,6 M€ d'aménagement du territoire que vous prévoyez.

☛ Pourquoi acheter une nouvelle balayeuse d'une valeur de 80 000 € ? Je pense que c'est de la compétence de la Métropole.

☛ En économie et commerce, à part 20 000 € en cofinancement avec la Région... – nous ne pouvons vraiment pas dire que vous faites des efforts.

Conclusion : j'attendais, compte tenu des remarques de la Chambre régionale des Comptes, un budget plus sérieux, or je retrouve un budget égal à tous ceux que nous avons déjà connus, c'est-à-dire pas trop proche de la réalité au niveau de la sincérité des dépenses et des recettes, pas revu à la baisse pour les dépenses et pas très ambitieux au niveau des investissements contrairement à ce que vous dites.

Merci.

M. Antoine MELLIES.- Madame la Maire, les budgets de votre majorité se suivent et se ressemblent, et contrairement à ce que vous affirmez, ils reflètent l'absence totale de volonté politique, l'absence de pilotage et l'absence de réactivité.

Le rapport accablant de la Chambre régionale des Comptes aurait pourtant dû susciter chez vous, un électrochoc, un effort particulier qui démontrerait que :

☞ vous avez tourné la page des années calamiteuses de la gestion passive,

☞ vous avez au fond fait table rase de cette maxime de la gestion passive et établi votre nouvelle règle de conduite en matière budgétaire,

mais non, rien de rien, vous ne regrettez rien ! Comme à votre habitude, vous surestimez les dépenses de fonctionnement.

Après avoir réalisé une baisse homéopathique pour le budget 2017, vous nous annoncez une augmentation de 532 000 € pour ce nouveau budget 2018 ; une hausse des dépenses que rien, mais alors que rien ne justifie ! Cette hausse nous conduit à ne pas baisser suffisamment les taux des taxes foncières et des taxes d'habitation pour au moins absorber la hausse des valeurs locatives qui cette année, sera de + 0,2 % pour la taxe foncière et de + 1,2 % pour la taxe d'habitation. Les impôts des contribuables givordins vont donc continuer à grimper pour toujours moins de services publics de qualité.

De plus, cette augmentation des dépenses de fonctionnement ne sera même pas consommée puisque vous prévoyez déjà que la section de fonctionnement dégagera un solde positif, c'est-à-dire un autofinancement prévisionnel de 3 156 565 €, en hausse de 376 646 € par rapport à l'année dernière.

Votre refus de financer une partie des investissements par le recours à l'emprunt coûte donc très cher aux Givordins !

Cet argent pourrait leur être rendu par une baisse substantielle des impôts, et c'est pourquoi nous présenterons un amendement de baisse, afin d'obtenir une première baisse réelle du montant des impôts qui seront payés.

Quand nous examinons dans le détail les dépenses de fonctionnement, nous remarquons que les charges à caractère général augmentent tout comme les charges de personnel et les autres charges de gestion courante.

Je vois que M. COMBAZ m'enregistre, je suis très content ! Comme quoi, vous voyez, même lui a un problème, même à lui la vidéo va manquer puisqu'il est obligé de m'enregistrer ! N'est-ce pas Monsieur COMBAZ ? Et si vous voulez, je vous donne mon texte aussi !

M. Raymond COMBAZ.- Je n'enregistre pas, non !

M. Antoine MELLIES.- Je peux vous donner mon texte, si vous voulez, c'est pour votre lettre de propagande que vous distribuez dans toutes les boîtes aux lettres...

Mme LA MAIRE.- Monsieur MELLIES, terminez, s'il vous plaît.

M. Antoine MELLIES.- C'est pitoyable, M. COMBAZ m'enregistre, Madame CHARNAY !

Mme LA MAIRE.- Je ne vois rien !

M. Antoine MELLIES.- Quand nous examinons dans le détail les dépenses de fonctionnement, nous remarquons que les charges à caractère général augmentent tout comme les charges de personnel et les autres charges de gestion courante. Aussi, j'ai une, même plusieurs questions, Monsieur COMBAZ, Madame CHARNAY :

- ☛ Qu'avez-vous fait des recommandations de la Chambre régionale des Comptes ?
 - ☞ Qu'avez-vous fait de la recommandation n° 3 : revoir l'organisation des fonctions Support, finances, commandes et affaires publiques ? Comment cela se traduit-il dans ce budget 2018 ?
 - ☞ Qu'avez-vous fait de la recommandation n° 5 : poursuivre les efforts de maîtrise de la masse salariale en respectant la réglementation en matière de temps de travail ? Où la retrouvons-nous dans le budget 2018 ?
 - ☞ Qu'avez-vous fait de la recommandation n° 6 : améliorer la prévision budgétaire, notamment en matière d'investissements ? Où la retrouvons-nous dans le budget 2018 ?
- ☛ Pourquoi les versements à des organismes de formation – j'imagine au CIDEF – vont-ils encore augmenter pour l'année 2018 au chapitre 6184 ?
- ☛ Pourquoi le budget « Fêtes et cérémonies » va-t-il augmenter au chapitre 6232 ?

- ☛ Pourquoi les subventions aux associations augmentent-elles alors que certaines associations qui en ont pourtant grandement besoin ne touchent strictement rien (chapitre 6514) ?
- ☛ Pourquoi le budget « Frais de représentation du Maire » augmente-t-il encore alors qu'il fait l'objet de nombreuses controverses (chapitre 6536) ?

Vous savez, Monsieur COMBAZ, je suis très habitué à faire de la politique et ce n'est pas en vous retournant vers moi que vous allez m'impressionner, bien au contraire ! Je suis très honoré que vous m'écoutiez très attentivement, ça vous fera beaucoup de bien dans notre formation politique.

J'ai également une remarque à faire : vous nous parlez du renouvellement des tableaux interactifs – Mme PERRIER avait d'ailleurs soulevé le problème lors du débat d'orientations budgétaires. Est-il normal de budgéter 150 000 € pour le renouvellement des tableaux interactifs ? Je connais des salles de classe qui n'en ont pas, elles n'en sont pas traumatisées, mais pourtant – et vous le faites souvent remarquer – l'urgence aujourd'hui, c'est la rénovation des écoles et groupements scolaires de Givors !

Vos dépenses d'investissements sont en fait de simples dépenses d'entretien, de simples dépenses courantes. C'est comme si je revenais en disant, tous les soirs, à ma compagne : *« Tu ne sais pas quoi ? J'ai fait le ménage ! J'ai passé le balai et nettoyé le sol ! C'est extraordinaire, c'est ce qui dynamise notre vie de couple ! »* Ce qui relève de simples aménagements quotidiens qui, s'ils n'étaient pas réalisés scandaliseraient non seulement tous les conseillers municipaux, mais les habitants de Givors, vous en faites une marque de fabrique de votre volontarisme politique !

Réaménagements divers sur les différents sites scolaires, c'est de l'ambition politique !

Réfection des installations d'eaux chaudes sanitaires, c'est de l'ambition politique !

Réfection au tableau général basse tension du Palais des Sports, c'est d'une grande ambition politique !

Réaménagements divers sur les différents sites sportifs : acquisition d'une nouvelle balayeuse – ça a fait sursauter Mme PALANDRE – réfection de la couverture de la maison du parc des sports, c'est de l'ambition politique ! J'en passe et des meilleures !

Je vois que l'on a bien travaillé le PowerPoint, bientôt, vous nous mettrez le modèle de la balayeuse pour bien nous montrer le nouveau modèle, etc. comme quoi cela traduit une vraie réflexion en matière d'investissements !

Si nous examinons, à présent, le budget par fonction, il en ressort les éléments suivants :

- ☛ permettez-moi d'ailleurs de vous faire remarquer qu'il n'est pas normal de nous présenter les choses par fonction en section de fonctionnement dans le rapport d'orientations budgétaires, mais pas en section d'investissements ; pouvez-vous nous expliquer cela ? Nous avons l'impression que vous avez fait le travail à moitié, c'est pourquoi je me suis reporté au document comptable.
- ☛ Dans la section Investissement « Sécurité et salubrité publique », page 58, vous faites apparaître seulement 12 850 € en immobilisations corporelles, alors que vous avez annoncé le déploiement de la vidéosurveillance pour un montant de 100 000 €. Il faudra préciser si ces 100 000 € seront exécutés sur l'année 2018 ou sur plusieurs années. Vous laissez planer le doute comme si au fond, vous aviez réalisé un investissement conséquent pour l'année 2018, pour la vidéosurveillance.
- ☛ Vous avez entamé votre tour givordin préélectoral avec la réunion de bilan de mi-mandat – c'est d'ailleurs l'année dernière qu'il aurait fallu la faire ! M. DARRE est très sollicité, en tout cas est vraiment à l'écoute des Givordins qui disent avoir vu un problème à telle intersection, un problème de miroir, etc. Cela dit, quand nous regardons le budget « Voierie », page 95, fonction 822, nous remarquons une baisse de 123 000 € par

rapport au budget prévisionnel 2017 alors que vous l'avez remarqué, les besoins dans Givors n'ont jamais été aussi importants si nous en croyons le retour de terrain dans les quartiers puisque certains aménagements que vous faites posent tellement de problèmes en matière de sécurité routière, par exemple, qu'il va falloir revenir dessus !

Quand vous faites un aménagement... N'est-ce pas Monsieur BAZIN ?

M. Henri BAZIN.- Je vous écoute !

M. Antoine MELLIES.- Écoutez-moi bien parce que quand on fait des aménagements sur la Montée des Autrichiens et qu'il va falloir changer le tout... Vous allez me dire que c'est à la charge de la Métropole de Lyon et pas à la commune de Givors, mais il faut prévoir une enveloppe suffisamment conséquente en la matière.

Même chose concernant le budget alloué aux espaces verts urbains ! Il est en baisse de 5 000 €, page 84 alors que la demande de fleurissement, de végétalisation n'a jamais été aussi importante si j'en crois les remontées des habitants lors de vos supers réunions du tour givordin de bilan de mi-mandat.

Nous reviendrons tout à l'heure sur la déclaration concernant l'aide aux commerces et services marchands, mais au fond, il a fallu attendre que la Région – certes elle a la compétence première en matière d'aide économique – vous propose – j'ai entendu dire que cela viendrait certes des services de la ville, j'attends de voir – une convention pour améliorer la politique en matière d'offre commerciale, en matière de lutte contre la vacance commerciale dans les quartiers de Givors.

Il manque donc une ambition, une vraie ambition, un vrai volontarisme politique pour :

- ☞ la création d'un accueil des usagers digne de ce nom – et non pas le préfabriqué honteux que subissent les Givordins quand ils doivent réaliser leurs démarches quotidiennes !
- ☞ l'initiation d'une maison de santé, outre d'un centre de santé pluridisciplinaire avec pourquoi pas, une réflexion concernant la médecine salariale → cela ne devrait pas vous choquer, je crois qu'il y a eu un centre de santé qui a été ouvert par votre confrère, M. BALME, à Grigny, ce n'est donc pas une majorité communiste qui va me dire que je suis complètement hors des clous quand je dis qu'il faut réfléchir non seulement à la médecine salariale, mais à la création d'un centre de santé pour améliorer l'offre de soins aux Givordins,
- ☞ le réaménagement du marché forain,
- ☞ l'amélioration des équipements, et notamment des WC publics qui sont dans un état lamentable,
- ☞ l'amélioration et la mise en sécurité de certaines portions de la voirie communale – je vous en ai parlé,
- ☞ la création de places de stationnement supplémentaires et notamment dans le fameux quartier Jean Ligonnet – ma pétition rencontre un certain succès auprès des commerçants et des riverains du quartier, donc il serait bien de les écouter lorsque vous irez faire votre réunion dans le quartier des Plaines,
- ☞ la création d'au moins 50 places supplémentaires en crèches pour les habitants, notamment des plateaux – vous prévoyez de grands projets immobiliers sur le plateau de Montrond avec 84 habitations supplémentaires, donc il va falloir anticiper pour permettre aux parents et enfants de trouver une place en crèche,
- ☞ la végétalisation, le fleurissement, l'embellissement de la ville.

J'en viens à la gestion du personnel : augmentation des effectifs à nouveau, après une toute petite baisse, notamment avec l'embauche de 16 contractuels temporaires supplémentaires par rapport à 2017. Contrairement à Mme PALANDRE, j'ai envie de dire que si l'on baisse le

nombre d'emplois budgétaires et que temporairement, on recourt à des contractuels, pourquoi pas, mais j'espère que cela ne durera pas dans le temps !

Vous avez annoncé en grande pompe, le recrutement de deux policiers supplémentaires, en réalité, ce ne sera qu'un supplémentaire, car deux policiers recrutés pourtant il y a peu de temps sont déjà partis dans d'autres communes, notamment à Rillieux-la-Pape – là-bas, il faut dire que l'on sait traiter la police municipale : on leur donne des moyens, on augmente les effectifs et on leur donne envie de travailler au service des habitants et de la municipalité. Résultat : huit postes de policiers municipaux et six en équivalent temps plein, soit seulement un de plus ! C'est tout simplement ridicule par rapport aux enjeux de sécurité ! Je m'explique et je ne vais pas vous sortir des chiffres : pourquoi n'y a-t-il pas, en réalité, de policiers municipaux sur le marché, le dimanche ? Parce que vous l'avez dit vous-mêmes, il faut qu'ils soient deux, et quand vous n'avez que huit postes et que le dimanche, c'est un régime d'astreinte, vous ne pouvez pas les déployer et résultat des courses, il y a des problèmes de stationnement, de cohabitation avec les riverains, etc. Il est inacceptable que pour un tel marché forain, il n'y ait pas de présence de policiers municipaux alors qu'ils sont présents le mercredi et le vendredi ! Enfin, et cela vous a été remonté lors de votre réunion de bilan de mi-mandat, tout le monde sait qu'il y a des problèmes de stationnement lors de la desserte des enfants dans les différentes écoles ; aujourd'hui, vous savez très bien qu'il serait tout à fait bien venu d'avoir la présence d'au moins un ASVP ou un policier municipal, si possible, devant le maximum de groupes scolaires de Givors ! Ce ne sera pas possible avec des effectifs aussi réduits, pourtant c'est une demande des habitants !

Enfin, sauf erreur de ma part, nous ne voyons pas apparaître dans le budget prévisionnel 2018, le poste de Directeur général des services qui vient d'être recruté. Vous pouvez certainement nous expliquer pourquoi.

J'ai également une question relative aux subventions, Madame la Maire, si vous voulez bien m'écouter...

Mme LA MAIRE.- Je vous écoute, je sais faire deux choses à la fois, Monsieur MELLIES ! Ne vous inquiétez pas !

M. Antoine MELLIES.- Oui, enfin... Moi, quand je vous écoute, je vous regarde !

Mme LA MAIRE.- Monsieur MELLIES, continuez s'il vous plaît.

M. Antoine MELLIES.- Quand je vous écoute, je vous regarde.

Mme LA MAIRE.- Si je n'ai pas envie de vous regarder, je ne vous regarde pas !

Monsieur MELLIES, continuez s'il vous plaît, je vous écoute.

(Discussions en aparté.)

M. Antoine MELLIES.- Concernant les subventions, en annexe, nous voyons toujours apparaître les mêmes associations, très bien, pas de problème. Mais vous savez que des associations ne touchent pas de subvention de la ville de Givors, aussi, je me pose des questions :

- Pourquoi, l'Amicale des pêcheurs de Givors ne touche pas de subvention ? Ce n'est pas du tout une accusation, peut-être qu'ils ne vous ont jamais fait de demande ou exprimé de besoins. Mais peut-être que les élus pourraient s'enquérir de savoir s'ils ont des besoins particuliers, parce qu'il y a des présidents d'association qui ne pensent pas à demander ou ne veulent pas demander parce qu'ils pensent que le montage du dossier sera trop compliqué, etc., ou parce qu'ils n'ont pas envie que la ville de Givors mette le nez dans leur gestion associative – cela peut se comprendre lorsque l'on voit certains comportements.
- Pourquoi la PPMA, la société de chasse, La Educativa – M. OZEL, vous y allez souvent, leur avez-vous demandé s'ils ont besoin d'une subvention, je pense pouvoir penser qu'ils seraient peut-être intéressés – ne touchent pas de subvention ?

- ☛ L'association des amis de l'église Saint-Nicolas : on va financer la réfection des vitraux, donc il serait peut-être intéressant non seulement de les associer à la maîtrise d'ouvrage qui sera assurée par la ville, mais aussi de commencer à travailler avec eux pour valoriser ce projet de réfection des vitraux de l'église Saint-Nicolas. Cette association n'apparaît pas dans les annexes du budget prévisionnel.

Madame CHARNAY, c'est bientôt fini !

Mme LA MAIRE.- Je vais essayer d'être synthétique, mais je ne sais pas comment je vais pouvoir répondre à tout cela...

M. Antoine MELLIES.- J'ai été synthétique, je n'ai pas parlé plus longtemps que les autres.

Nous pensons que, suite au rapport de la Chambre régionale des Comptes, faire voter ce budget fin mars, allait vous permettre de mieux apprécier ce qui a réellement été exécuté sur l'année 2017 – comme l'a rappelé M. BOUDJELLABA et comme je l'avais signifié bien avant, il est absolument absurde de voter un budget prévisionnel au mois de janvier et de voter le compte administratif six mois plus tard, pour l'année N-1 puisque vous ne pouvez pas savoir réellement ce que vous avez dépensé, donc ce que vous allez avoir en report, etc. – mais nous constatons qu'au fond, il n'y a pas eu d'effort, de réflexion, pour vraiment repartir de l'avant, pour vraiment marquer une rupture avec la gestion passée qui, aujourd'hui, ne relève pas du débat politique, mais qui a été sanctionnée par le magistrat de la Chambre régionale des Comptes, qui a choqué très légitimement de nombreux Givordins. Eux vous demandent à travers tous les élus, à travers le public qui est ici et à travers ce que vous entendez sur le terrain, dans les quartiers lors de vos fameuses réunions de bilan à mi-mandat, un changement de direction ! Aujourd'hui, ce budget ne donne pas l'impression que vous avez compris non seulement les recommandations de la Chambre régionale des Comptes, mais aussi ce que vous demandent les Givordins, au fond, ce que demande une gestion saine et équilibrée, ambitieuse pour n'importe quelle commune.

Je vous remercie.

M. Ibrahim OZEL.- Après le discours catastrophiste de M. MELLIES, je pense qu'un peu d'optimisme va nous faire du bien !

Mes chers collègues,

À travers ce budget, la majorité municipale réaffirme avec force ses priorités pour la ville de Givors : une ville ambitieuse, généreuse et solidaire.

La contrainte budgétaire imposée par l'État avec une rigueur chaque année renouvelée impose aux collectivités territoriales de prendre à leur charge une part toujours plus importante de l'effort de réduction des dépenses publiques. Malgré la grande fragilité de sa population, la ville de Givors n'est pas épargnée par ce mouvement d'austérité, qui réduit sans cesse les marges de manœuvre des communes.

Lorsque l'on observe brièvement les informations financières de la commune et qu'on les confronte aux données des villes comparables, on constate plusieurs choses :

- les impôts locaux sont 14 % moins élevés que la moyenne nationale ;
- la dette est très largement inférieure ;
- et malgré cela, l'État nous accorde une dotation inférieure de 19 % par rapport aux communes de même strate.

Tout ceci fait que ce budget communal s'inscrit, une fois encore, dans un contexte particulièrement contraint. L'État refusant de remplir sa mission de redistribution des richesses, c'est à nous, élus progressistes, que revient la tâche d'arbitrer au mieux pour que les ressources limitées dont nous disposons soient placées au service de la solidarité et de l'égalité.

Le budget qui nous est présenté ce soir, avec un investissement de 5,5 M€ pour de grands projets, montre que nous maintenons une politique volontariste. En voici quelques-uns que je tiens à rappeler pour le public et pour tout le monde :

☛ **Éducation**

- ☞ démarrage des travaux pour le groupe scolaire Freydière-Gare (955 000 €) ;
- ☞ rénovation du groupe scolaire Joliot Curie (420 000 €) ;
- ☞ renouvellement des tableaux numériques interactifs (près de 50 000 €) – cela vous étonne, Monsieur MELLIES, nous nous demandons bien pourquoi !
- ☞ Réaménagements divers sur les différents sites scolaires (salles de classe, sanitaires, etc.) (10 000 €)

☛ **Sport**

- ☞ maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de la piscine (100 000 €) ;
- ☞ réfection de l'ensemble des installations d'eau chaude sanitaire et réalisation d'un pompage dans la nappe phréatique pour l'alimentation en eau de la piscine (100 000 €) ;
- ☞ réaménagements divers sur les différents sites sportifs (100 000 €).

☛ **Culture**

- ☞ rénovation des façades du Conservatoire avec isolation par l'extérieur ;
- ☞ maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la salle Georges Brassens ;
- ☞ première tranche de réfection des vitraux de l'église Saint-Nicolas ;
- ☞ réaménagements divers sur les différents sites culturels (100 000 €).

Ce budget porte aussi la marque de cette ambition partagée en cohérence avec les orientations de la majorité municipale et dans le respect des valeurs humanistes si chères à la tradition givordine : avec un effort soutenu en faveur du service public, un soutien constant apporté aux partenaires associatifs, et une dépense d'investissement qui confirme la volonté municipale de favoriser le dynamisme et l'expression des compétences.

(Agitation de l'opposition dans la salle ; « Rien ne sert de nous répéter les choses », s'exclament divers conseillers.)

Mme LA MAIRE.- Ce n'est pas très sympathique ! Nous, nous vous avons écoutés !

M. Ibrahim OZEL.- Il est toujours bien de répéter parce que vous oubliez vite les choses !

Mme LA MAIRE.- Je vous demande de respecter les prises de parole !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Il a pris la parole, laissez-le finir !

Mme LA MAIRE.- Excusez-moi ! En tant que Présidente de séance, je vous demande de respecter les prises de parole des élus !

Mme Michelle PALANDRE.- Qui l'a ramené ? C'est lui !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- « Ramené »...

Mme LA MAIRE.- Eh bien dites-moi, Madame PALANDRE !

Mme Michelle PALANDRE.- Quoi ?

M. Alain PELOSATO.- C'est lui qui nous a interpellés !

Mme LA MAIRE.- Continuez, Ibrahim.

M. Ibrahim OZEL.- Tout au long de l'année, notre municipalité agit avec ses agents, et tous les services ont été mobilisés pour réduire autant que possible, les impacts des réductions

budgétaires. Tous ensemble, ils ont su consentir des efforts dans ce sens et c'est en partie grâce à eux que nous avons un budget aujourd'hui aussi juste et équilibré.

Je profite de cette intervention pour rendre hommage à tous les agents de notre ville qui mettent toute leur énergie pour améliorer le quotidien des habitants.

Enfin, mes chers collègues, les choix présentés dans ce budget démontrent qu'il est possible de porter des projets ambitieux allant dans le sens de l'intérêt général, tout en préservant et en utilisant efficacement les deniers publics, comme nous l'avons fait depuis de nombreuses années.

Pour toutes ces raisons, le groupe des élus communistes et républicains votera le budget.

Je vous remercie.

Mme Solange FORNENGO.- Concernant les taux d'imposition des taxes locales, je partage en partie certains propos qui ont été tenus.

La pression fiscale est énorme sur les propriétaires givordins, mais je dirais que la taxe d'habitation est très pesante et très élevée, aussi pour les logements sociaux.

Les baisses engagées ici sont donc souhaitables, elles pourraient l'être encore beaucoup plus – il est vrai que nous partons de taux particulièrement élevés au point de départ. Il y a une baisse, mais ce n'est pas une politique très novatrice face, en fait, à la réalité de la situation locale.

Néanmoins, pour continuer à encourager, si je puis dire, ce mouvement enclenché même s'il est insuffisant, je voterai cette délibération sur les taux d'imposition.

Je vais maintenant m'exprimer concernant le budget.

À la lecture du budget 2018, comparé aux budgets précédents notamment ceux de 2015 et 2016, nous sommes, me semble-t-il, dans une autre ambiance :

- plus de saignée brutale des budgets des directions culturelles, sportives, même associatives, sous le prétexte qui était celui d'une baisse des dotations de l'État et d'un budget de fonctionnement excessif dû, nous le savons, à une masse salariale élevée, disproportionnée, surtout par rapport à la taille de la collectivité. À l'époque, des banderoles ont même affiché des menaces de fermeture – souvenez-vous, elles étaient disposées sur toutes les façades de nos équipements.
- Aujourd'hui, la pression de la masse salariale globalement demeure, les équipements bénéficient en matière d'investissement de deux budgets et se refont, je dirais sans faire de mauvais jeux de mots, une santé de façade.
- On se préoccupe aussi enfin de la sauvegarde de notre patrimoine en essayant de le valoriser – je pense particulièrement à la sauvegarde de l'église Saint-Nicolas menée de concert avec l'association.

Bref, on paraît sortir de ce qu'il convient d'appeler la posture politique des années 2014-2017, posture politique dont notre ville, bien sûr, fait les frais.

Au vu de toutes ces considérations, j'aurais pu voter ce budget en faisant abstraction des questions qu'il me pose concernant la répartition du budget aux associations, concernant certains investissements, d'autant qu'il me paraît quand même aller dans un sens tout à fait différent par rapport aux années que je viens d'évoquer. Cela dit, je ne peux pas faire abstraction de l'article 6536 de la page 16 du budget qui concerne les frais de présentation du maire !

Ils sont évoqués dans le rapport de la CRC, ils font, nous le savons, l'objet de situation en justice, même si nous ne savons pas quel en sera le devenir. Ils étaient de 10 512,46 € – j'ai pris la peine de revoir le compte administratif 2015 – ils sont aujourd'hui de 10 700 € : non seulement ils ne baissent pas, mais ils augmentent, certes peu, mais ils augmentent ! Dans la

situation où se trouve notre collectivité, après la condamnation du Maire précédent et de son choix qui l'a conduit à démissionner de ses fonctions, après l'obligation pour la DGS, interdite d'exercice, de quitter la mairie, ce qui a conduit à l'élection de notre nouvelle Maire, je lis le contenu de cet article du budget comme une provocation, sans parler du manque de courage politique de toute une partie de la majorité ! Je laisse de côté, les élus communistes attachés pieds et poings liés à leur parti et à leur chef !

(Des rires se font entendre dans la salle.)

Quant aux autres élus de la majorité, issus pour certains du mouvement gaulliste, du mouvement « En marche », ou du parti socialiste, comment peuvent-ils après toutes ces tribulations, je dirais, ne pas donner un signe d'assainissement du mode de gouvernance, un signe de respect de l'argent des contribuables, un signe aussi et surtout à la hauteur de la pauvreté d'une grande partie de nos concitoyens ? Certes il est normal de rembourser et c'est un droit, les frais de représentation du maire, frais engagés au bénéfice de la collectivité, mais nous sommes dans une situation particulière et si toutes les collectivités – j'ai fait un tour des différentes collectivités de notre Métropole – après contrôle – c'est un mot que l'on n'aime pas bien, chez nous – remboursent, elles ne votent pas pour autant des montants aussi exorbitants à leur premier magistrat ; quand ils sont votés, ils sont d'une nature bien plus raisonnable.

Je sais que ce n'est pas facile, j'ai connu pour avoir participé à cette majorité, les pressions internes à la majorité, mais vraiment je ne comprends pas et c'est pour cette raison que je ne voterai pas ce budget 2018.

Mme Michelle PALANDRE.- Je voudrais revenir sur l'altercation qu'il y a eue tout à l'heure.

Madame CHARNAY, Monsieur OZEL, si vous voulez que nous vous respections, il faut que vous commenciez par respecter l'opposition !

Madame CHARNAY, nous vous avons écoutée quand vous avez présenté le budget, donc il n'est pas nécessaire que M. OZEL vous répète ; d'ailleurs, je trouve cela presque gênant, presque indécent, pour vous.

Mme LA MAIRE.- Vous ne le faites pas, vous ?

Mme Michelle PALANDRE.- Non, jamais ! Je ne répète jamais ce que M. PELOSATO dit ! Et inversement, jamais non plus !

De plus, nous prenons la peine, en commission, avant le Conseil municipal, d'étudier ce que vous nous proposez, nous vous faisons des propositions et surtout, nous vous posons des questions, mais vous n'y répondez pas ! M. OZEL, en faisant l'intervention qu'il a faite tout à l'heure, n'a absolument pas répondu à la question de M. MELLIES sur La Educativa, par exemple ! C'est leur problème, ils se débrouillent entre eux, c'est leur souci, mais ce que je veux dire, c'est qu'à un moment, comprenez que cela nous mette en colère : quand nous vous posons des questions, la seule réponse que nous ayons d'un élu, c'est de répéter ce que vous avez déjà dit, ce que nous avons déjà lu 30 fois parce que nous l'avons vu en commission, nous l'avons vu avant le Conseil, nous le lisons encore ici avec vous... Le budget, nous le connaissons peut-être mieux que vous, Madame CHARNAY, à force de l'avoir lu.

Mme LA MAIRE.- Vous n'étiez pas en commission des Finances, Madame PALANDRE.

Mme Michelle PALANDRE.- Ce n'est pas parce que je ne suis pas en commission des Finances que je ne sais pas ce qu'il s'y passe, figurez-vous ! Nous allons y venir ! Je n'ai rien à y faire, je ne suis pas invitée.

Mme LA MAIRE.- En commission des Finances, seules deux questions ont été posées, par M. PELOSATO.

Mme Michelle PALANDRE.- Très bien, mais ce soir, j'en ai posé, notamment une, et j'attends votre réponse.

Mme LA MAIRE.- Finissez, Madame PALANDRE.

Mme Michelle PALANDRE.- J'ai fini, je vous demande de répondre à mes questions et de ne pas répéter ce que vous avez déjà dit 14 fois, cela ne sert à rien. Répondez à nos questions, c'est tout ce que nous demandons, nous venons pour cela.

Mme LA MAIRE.- Il y a des commissions qui sont faites aussi pour cela.

Mme Michelle PALANDRE.- Je ne suis pas invitée à la commission des Finances, moi !

Mme LA MAIRE.- Votre groupe est invité.

Mme Michelle PALANDRE.- S'il y a un groupe qui va à toutes les commissions, c'est le nôtre, alors stop.

M. Antoine MELLIES.- Madame CHARNAY, je suis calme et détendu...

Mme LA MAIRE.- Je ne vous ai rien dit.

M. Antoine MELLIES.- Je vous sens stressée.

Mme LA MAIRE.- Je ne vous ai rien dit.

M. Antoine MELLIES.- Je ne vais pas répondre à M. OZEL...

Mme LA MAIRE.- ...Effectivement, ce n'est pas la peine de faire un face-à-face.

M. Antoine MELLIES.- Il a dit exactement la même chose que ce que vous avez dit, sans apporter de réponse à mes questions, mes interrogations.

Cela dit, je pense que votre Directrice des affaires juridiques a dû vous dire que je souhaitais défendre deux amendements, je ne sais pas comment vous voulez que nous procédions.

Mme LA MAIRE.- Où sont ces amendements ?

M. Antoine MELLIES.- Je les ai donnés à votre Directrice des affaires juridiques.

Mme LA MAIRE.- Ils ont été donnés en début de séance, d'accord.

M. Antoine MELLIES.- Vous aimez dire que nous avons voté contre le budget ou contre la baisse des taux, etc. donc je défends un amendement avec ma baisse des taux et je souhaite d'ailleurs m'en expliquer, je souhaite qu'il soit soumis au vote du Conseil municipal avant le vote de la délibération. Je ne sais pas comment vous voulez que nous procédions.

Mme LA MAIRE.- Je vous propose dans un premier temps d'en terminer avec les interventions, et ensuite, vous présenterez vos deux amendements sur la délibération n° 1, juste avant de passer au vote.

M. Raymond COMBAZ.- Madame la Maire, je vous remercie de ne pas avoir fait comme le maire de Grigny, M. ODO, très cher à Mme PALANDRE – lui avait annoncé dans son Journal municipal une semaine avant la délibération du Conseil municipal, que le budget était voté.

Mme LA MAIRE.- Nous respectons la démocratie !

M. Raymond COMBAZ.- Il y a donc un respect à Givors qui n'est pas tout à fait le même que celui du maire de Mme PALANDRE !

Mme Michelle PALANDRE.- Le maire de Mme PALANDRE !

(Rires.)

M. Raymond COMBAZ.- Mme PALANDRE habite Grigny, c'est donc son maire !

Mme Michelle PALANDRE.- J'en ai deux !

M. Raymond COMBAZ.- Tout à l'heure, certains conseillers municipaux ont parlé des frais de représentation du maire d'un montant de 10 000 €, mais le coût des différents recours entamés par l'opposition, ce sont 70 000 € !

Quelques mots également sur le personnel municipal. M. MELLIES vient de nous dire qu'il est un grand défenseur du personnel municipal, mais quand ses amis qui gèrent comme à Hénin-

Beaumont... Il faut savoir leurs pratiques et pour cela, je vous invite à lire un livre qui est très bien, qui a été écrit par une élue Écologie Les Verts à Hénin-Beaumont : « Nouvelle du Front – Hénin-Beaumont » ! Avant la grève du 22 mars 2018, Steeve BRIOIS a convoqué les ATSEM en présence des chefs de service et leur a remis un arrêté de désignation rendant leur présence obligatoire ! Vous voyez donc les méthodes, il y a les discours, et après, la pratique !

M. Alain PELOSATO.- Attendez, je mets en route ma caméra !

Premièrement, je voudrais dire, Madame CHARNAY, que vous semblez ne pas vous souvenir avoir perdu déjà à peu près 23 délibérations au Tribunal administratif, soit parce que vous ne répondez pas aux questions que nous vous posons, soit...

Mme LA MAIRE.- Oui, mais combien en avons-nous gagné, Monsieur ?

M. Alain PELOSATO.- Deux ou trois !

(Rires.)

Mme LA MAIRE.- Cela m'étonnerait bien !

M. Alain PELOSATO.- Je ne parle pas des autres, mais bien de nous, du défi givordin, il ne faut pas tout mélanger !

Vous n'en tenez absolument pas compte, et je vous dis franchement que si vous persistez dans cette attitude, nous pouvons facilement faire annuler le budget ! Mais c'est quelque chose de terrible pour la commune, prenez donc les choses au sérieux et répondez aux questions des élus de l'opposition !

Deuxièmement, quand j'entends les interventions de M. COMBAZ, je suis pétrifié ! Qu'est-ce que les Givordins peuvent bien avoir à faire de ce qui se passe à Grigny, à Hénin-Beaumont, où je ne sais où ? Les Givordins « s'en foutent » complètement !

Mme Michelle PALANDRE.- Complètement !

M. Alain PELOSATO.- On ne peut pas faire plus politicien que ce type d'intervention ! Il faudrait que l'on nous « foute » la paix avec cela. Franchement, ce personnage raconte des histoires à dormir debout ! Il faut arrêter avec ce genre d'attitude ! Nous sommes ici à Givors, nous traitons des problèmes de Givors, et l'on ne fait pas de persiflages sur les uns ou les autres.

Mme LA MAIRE.- Chacun est libre de dire ce qu'il a envie de dire, Monsieur PELOSATO.

M. Alain PELOSATO.- Effectivement, je suis donc libre de dire ce que je viens de dire !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- M. COMBAZ aussi, tout simplement !

Mme Michelle PALANDRE.- Monsieur ROUTABOUL, vous parlez, mais vous n'avez pas la parole !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Parce que vous l'avez, vous ? Non !

M. Alain PELOSATO.- Monsieur ROUTABOUL a-t-il demandé la parole, Madame la Présidente ?

Mme LA MAIRE.- Poursuivons, s'il vous plaît.

M. Nacer KHOUATRA.- Je vais justement me concentrer sur la ville de Givors.

Un budget ambitieux pour une ville ambitieuse ! Dans un contexte national très difficile pour les collectivités locales et pour les populations, nos choix politiques sont réaffirmés à travers ce budget primitif 2018.

Dans une société où l'individualisme forcené fracture les rapports humains :

- une violence sociale s'exprime à travers les multiples plans sociaux ;
- l'asphyxie dans les hôpitaux publics ;

- les retraités considérés comme une variable d'ajustement des politiques publiques ;
- un pacte républicain qui se fragilise et remet en cause nos cohésions sociales ;
- un vivre ensemble qui est menacé ;
- des inégalités de plus en plus importantes ;

nous savons, tous les jours, que les seuls remparts à ces choix économiques et financiers, ce sont les services publics, or ces services publics sont eux-mêmes fragilisés par :

- l'incertitude des futures baisses des dotations de l'État ;
- le dégrèvement de la taxe d'habitation qui sera ou pas intégralement compensé ;
- une nouvelle réforme des rythmes scolaires – la quatrième en moins de 10 ans ;
- les inégalités territoriales qui se creusent entre les territoires riches et les territoires pauvres.

Aussi, notre ambition s'inscrit dans un mouvement à contre-courant de celui que l'État souhaite nous imposer :

- œuvrer pour l'égalité des chances ;
- favoriser la réussite scolaire et l'intégration sociale ;
- faciliter l'accès du plus grand nombre aux activités sportives, culturelles et de loisirs ;
- encourager la solidarité entre les générations ;
- lutter contre le racisme, le repli sur soi et les discriminations.

Ce sont des valeurs fondamentales pour lesquelles nous nous engageons pour mettre en œuvre tout ce qui participe à la vie collective et donc au bien vivre ensemble.

Ce budget 2018 confirme cette ambition et souligne l'important travail réalisé par les élus de la majorité municipale et de l'administration communale pour à la fois maîtriser la masse salariale (+ 0,4 %) et son budget de fonctionnement (+ 0,9 %).

Le budget aux associations de notre ville reste sobre. Nous restons bien évidemment convaincus de l'importance de la vie associative, les associations sont un maillon essentiel pour notre vie quotidienne :

- elles permettent à chacun d'entre nous de vivre une passion, de se cultiver et de partager des moments de convivialité ;
- elles contribuent à l'apprentissage de la citoyenneté, au développement du vivre ensemble ;
- elles participent au rayonnement et à l'image de notre ville.

Nous tenons à saluer l'incroyable travail des acteurs essentiels au bon fonctionnement de celles-ci : les nombreux bénévoles qui donnent de leur temps au service des autres et qui s'investissent sans compter.

Nous poursuivons aussi la baisse de la fiscalité et la poursuite des investissements pour développer les services et rénover notre patrimoine communal.

Le budget 2018 se compose donc d'une section de fonctionnement équilibrée à 27 119 387 € et une section d'investissements équilibrée à 6 981 932 €, en hausse de 12,97 % par rapport à l'année 2017.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent – nous allons là, regarder ce que fait la ville pour ses habitants – à :

- 18,19 % pour l'éducation, les loisirs et la restauration ;

- 10,42 % pour la culture ;
- 14,40 % pour les sports et la jeunesse ;
- 10,12 % pour la famille et le logement social ;
- 9,30 % pour l'aménagement, le cadre de vie économique ;
- 2,92 % pour la sécurité et la salubrité publique,
- 32,85 % pour les services généraux.

La municipalité maintient une politique d'investissement volontariste et ambitieuse, avec les travaux du nouveau groupe scolaire Freydière Gare, ceci afin de mieux répartir les effectifs suite à l'augmentation de ceux-ci en centre-ville. Nous avons souhaité que ce projet soit une référence en la matière ainsi que la rénovation du groupe scolaire Joliot-Curie, le réaménagement de l'espace nautique, les importants travaux du palais des sports Allende, la rénovation de la salle Brassens, du conservatoire et de la médiathèque, la première tranche de réfection des vitraux de l'église Saint-Nicolas, l'aménagement du territoire, la sécurité et le commerce.

Au nom de notre groupe, je tenais à remercier mes collègues élus de la majorité pour leur fort engagement au service des Givordines et Givordins, ainsi que tous les agents municipaux pour leurs forts investissements et engagements quotidiens au service de nos concitoyens.

La commune reste l'échelon de proximité par excellence. Il protège les plus précaires, il est le créateur du lien social et du vivre ensemble, nous devons donc le préserver.

Ce budget primitif 2018 reflète ainsi notre ambition de continuer à développer un service public local, efficace, dynamique et moderne.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA MAIRE.- Monsieur MELLIES, si vous avez des questions supplémentaires...

M. Antoine MELLIES.- Oui. Je serai très rapide.

Mme LA MAIRE.- D'accord.

M. Antoine MELLIES.- C'est sur le ton de l'humour, pour détendre l'atmosphère : je pense que M. COMBAZ, au fond, n'ose pas vous le dire, mais il a envie de se présenter avec M. BRIOIS à Hénin-Beaumont.

(Certains conseillers municipaux rient à l'écoute de ce propos.)

Aussi, dès demain matin, je vais passer un coup de fil à Steeve (BRIOIS) je lui dirai que j'ai un élu communiste... – à Hénin-Beaumont, ils ont l'habitude parce qu'il y a plein d'anciens élus communistes qui sont passés chez eux...

Mme LA MAIRE.- C'est hors budget, Monsieur MELLIES !

M. Antoine MELLIES.- Il n'y a pas de problème et nous allons étudier votre dossier en commission d'investissement, Monsieur COMBAZ, parce que je pense que Givors, ce n'est pas votre truc.

(Discussions en aparté.)

Mme LA MAIRE.- C'est hors budget, Monsieur MELLIES !

M. Antoine MELLIES.- Excusez-moi, mais si on n'est pas en dehors du budget avec les interventions de M. COMBAZ... !

Mme LA MAIRE.- Merci, Monsieur MELLIES.

M. Antoine MELLIES.- Monsieur COMBAZ, nous allons donc étudier votre dossier de candidature pour le Conseil municipal de 2020 à Hénin-Beaumont, et je vous assure que je

vais militer pour que vous soyez candidat là-bas, parce que je vous avoue qu'à Givors, je ne sais pas ce que vous apportez à la ville et aux Givordins.

Mme LA MAIRE.- Merci, Monsieur MELLIES.

Madame FORNENGO, je vous cède la parole si vous avez une question en rapport avec le budget.

Mme Solange FORNENGO.- Je souhaite m'exprimer concernant l'atmosphère de la séance, du moins concernant l'expression d'un certain ras-le-bol et l'expression d'un certain souci pour le devenir de ce Conseil municipal et de ceux qui vont suivre !

(Fuse des conversations en aparté, un « Ferme ta gueule ».)

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- S'il vous plaît, restez polis !

Mme LA MAIRE.- Je pense qu'il faut se calmer, sinon nous allons devoir interrompre la séance.

(M. Jean-Jacques ROUTABOUL est interpellé par certains conseillers municipaux qui lui reprochent de s'exprimer alors qu'il n'a pas la parole, ce à quoi il rétorque que quoi qu'il en soit, la politesse et le respect sont des valeurs essentielles.)

Mme LA MAIRE.- S'il vous plaît, ce n'est plus possible ! Ce n'est plus possible !

Mme Solange FORNENGO.- Je vais regretter l'époque à laquelle M. BAZIN disait : « Ici, on ne fait pas de politique ! » même si je ne partage pas ! Franchement...

Mme LA MAIRE.- Madame FORNENGO, posez votre question.

Mme Solange FORNENGO.- Je vais y arriver, mais supportez qu'elle ait un préambule !

Si chacun peut dire ce qu'il a envie de dire, sachez qu'il est vrai que je n'ai pas le souci, ici, de ce qui peut se passer à Grigny, mais que je tiens à faire remarquer que pendant très longtemps, nous avons eu des liens très proches et que cette collectivité qui appartient à la Métropole...

Mme LA MAIRE.- Cela n'a rien à voir avec le budget, Solange (FORNENGO) !

Mme Solange FORNENGO.- ...Fait aussi partie d'une collectivité de proximité. Aussi, si des élus de ce Conseil...

Mme LA MAIRE.- Quelle est la question, Solange (FORNENGO) ?

Mme Solange FORNENGO.- J'y arrive !

Si des élus de ce Conseil n'habitent pas la ville, cette question concerne aussi bien la majorité que l'opposition, c'est donc un argument politique que l'on ferait bien de laisser de côté !

Enfin, Madame la Maire, j'arrive à ma question qui est aussi un constat : dans ce Conseil, on peut enregistrer, on peut filmer, et si je comprends bien, on peut déposer des amendements en dernière minute puisque nous allons traiter des amendements de M. MELLIES ! J'aimerais donc, Madame la Maire, qu'avant la fin de ce Conseil, pour que je puisse savoir comment nous allons fonctionner y compris la prochaine fois, vous précisiez la règle de notre fonctionnement.

Mme LA MAIRE.- Monsieur BOUDJELLABA, vous demandez la parole, avez-vous une question que nous n'aurions pas abordée ?

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Oui, tout à fait, et puis je n'ai pas abordé la délibération sur le vote des taux sur laquelle je souhaite juste dire que quand bien même vous baissez les taux, vous ne le faites pas suffisamment, ils restent bien trop élevés. Je voulais d'ailleurs savoir si à votre connaissance, il y a d'autres villes avec des taux aussi élevés, parce que vous faites un *satisfecit* autour de ces baisses, mais je pense que nous faisons partie de ces villes qui ont des taux très élevés en la matière.

Au même titre que Mme FORNENGO, je ne savais pas que nous pouvions présenter des amendements, donc je vais en faire un, là, je vais proposer mes taux, parce que je trouve cela ridicule ! Le ridicule ne tuant pas, je vais vous suggérer mes taux ! Soit on est sérieux, soit on ne l'est pas ! Je ne savais pas qu'il y avait des amendements...

Mme LA MAIRE.- Moi non plus, je viens de l'apprendre ! Avant la séance, M. MELLIES a déposé deux amendements ; avant la séance, je dis bien.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- ...Nous n'avons pas à discuter de ces mandements !

Mme LA MAIRE.- Eh bien si !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Ces amendements doivent être discutés dans des commissions ou ailleurs.

Mme LA MAIRE.- Si nous sommes obligés !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Si vous êtes obligés, je vais donc vous proposer les miens !

Mme LA MAIRE.- Eh bien proposez les vôtres !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je vais donc vous proposer les miens, sur un papier libre ! C'est ridicule !

M. Antoine MELLIES.- Monsieur BOUDJELLABA, c'est un droit !

Mme LA MAIRE.- Je pense que nous ne pouvons prendre que les amendements de M. MELLIES parce qu'ils ont été donnés avant la séance.

(Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO entre en séance.)

25 personnes présentes – 7 procurations

Mme LA MAIRE.- Je n'ai peut-être pas tous les arguments pour répondre à toutes les questions qui ont été posées, donc l'administration répondra très précisément à celles relatives aux chiffres, notamment.

Pour ma part, je pense que dans cette assemblée, la majorité municipale fait preuve de sérieux, de sincérité. Ce budget a été construit en ce sens, c'est un budget sincère pour les Givordins, c'est un budget sérieux.

Je crois que nous pouvons remercier les services de la ville qui ont fait un énorme travail pour ce budget. Je remercie notamment le service financier à travers Gisèle PELUYET qui se trouve derrière moi, tous les Cadres de la mairie qui ont contribué à ce que ce budget soit sincère, sérieux et ambitieux – je le répète – et le personnel communal qui s'inscrit dans une dynamique pour être au service des Givordins – je trouve que cela est un bon point pour tout le monde et pour nos Givordins.

Je vais répondre à quelques questions qui ont été posées, signaler quelques contrevérités.

La commission des Finances s'est réunie, il y a trois semaines, et toute l'opposition n'y était pas forcément présente. Aussi, toutes les questions posées, ce soir, auraient pu être abordées et avoir une réponse à cette occasion, mais vous n'étiez pas présents.

M. MELLIES.- Changez l'horaire, Madame la Maire, pour que tout le monde puisse être présent !

Mme LA MAIRE.- Concernant les recommandations de la CRC, je vous rappelle que sur les huit émises, six ont été prises en compte ! La septième l'est ce soir, puisque nous avons pris l'attache d'une sténotypiste. Je pense donc que nous avons tenu compte de ces recommandations pour ce budget – je rappelle toutefois que ce ne sont que des recommandations – il n'y a donc pas de soucis pour nous.

Concernant les dépenses de personnel, oui, il y a une légère augmentation cette année, puisque nous avons répondu à des services supplémentaires. C'est au bénéfice de la population givordine, et non pas au bénéfice des élus !

Concernant la politique de sécurité au quotidien, je peux vous dire que nous avons six policiers municipaux et six ASVP en service, ainsi que deux personnes au centre de supervision urbain (CSU). Nous avons donc une équipe complète qui tourne tous les jours de la semaine, y compris très certainement le dimanche. Aujourd'hui même, j'ai rencontré le Commandant du commissariat de Givors pour nous parler de la politique de sécurité au quotidien, mais sachez que nous devons mettre en place cette politique de sécurité au quotidien sans renfort supplémentaire ; voilà où nous en sommes.

Concernant les frais de représentation, je tiens à dire que nous avons pris une délibération qui cadre ces frais selon un texte qui définit cette possibilité en faisant référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale ; cet indice a été revalorisé pour 2018. Je rappelle qu'il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle que je n'utiliserai pas forcément dans sa totalité. Je tiens à souligner à ce sujet que les frais de représentation ne correspondent qu'à 0,03 % du budget de fonctionnement de la commune et que ce n'est pas une somme extraordinaire qui m'est allouée pour ces frais.

Concernant les impositions locales, je peux réaffirmer que le produit des impositions directes par habitant est de 546 €/habitant pour les villes équivalentes à celle de Givors alors que nous, nous sommes à 472 €/habitant. Concernant les dépenses réelles de fonctionnement par habitant, même chose, Givors, avec 1 209 €, est en dessous de la strate qui est à 1 249 €. Nous sommes donc vraiment revenus à une strate moyenne, parfois même inférieure à celle des autres villes.

Concernant la dette, c'est pareil ! La dette à Givors, c'est 2,08 € au 1^{er} janvier 2018 alors que la strate est à 918 € !

Aussi, les frais financiers que nous ne mettons pas dans le budget, nous pouvons les mettre ailleurs, les allouer à des projets pour les Givordins ; plutôt que « d'enrichir les banques », nous préférons agir pour les Givordins.

Je pense avoir répondu à bon nombre de points.

Mme Michelle PALANDRE.- Non ! Vous n'avez répondu à rien !

Mme LA MAIRE.- Concernant les subventions, nous invitons les associations à faire des demandes. Celles-ci sont très regardées par l'ensemble des élus et si elles nous semblent justifiées – nous avons évidemment des critères d'attribution connus de tous, comme notamment le travail envers la jeunesse qui est une de nos priorités – il n'y a pas de souci.

Concernant le groupe scolaire Joliot-Curie, sachez que quelques fenêtres ne sont pas encore rénovées. Voilà pourquoi il est mentionné que certaines sont en simple vitrage ! En 2018, je vous l'assure, toutes les fenêtres seront en double vitrage !

Concernant la piscine et le pompage de la nappe phréatique, sachez que nous avons l'accord de l'ARS et de la DRIRE, donc que nous pouvons mettre ce système en place sans souci.

Voilà ce que je peux vous dire de ce budget ambitieux, sincère et ambitieux.

Mme Michelle PALANDRE.- Vous avez répondu à toutes les questions sauf à la mienne !

Mme LA MAIRE.- Nous allons revenir au vote des délibérations.

Sachez encore que je pense que - 3,14 % sur la taxe du foncier bâti, c'est une baisse significative.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Vous n'avez pas répondu à ma question, à savoir : avez-vous connaissance de villes à taux aussi élevés que les nôtres ?

Mme LA MAIRE.- Ce soir, je n'ai pas les comparatifs en ma possession, mais ce que je sais, c'est que depuis la baisse des taux en 2004, nous sommes bien revenus dans la moyenne des taux d'imposition. Je vous ferai passer les comparatifs, sans souci.

Abordons les amendements de M. MELLIES à qui je cède la parole.

M. Antoine MELLIES.- Je pensais que Mme M. allait distribuer un exemplaire papier de mes amendements à chaque conseiller, comme la dernière fois, mais je vais vous les détailler oralement, c'est très simple.

Amendement n° 1 :

Pour la taxe d'habitation, je ne propose pas une baisse énorme puisque, comme beaucoup en seront exonérés, ceux qui ont fait des efforts budgétaires ne seront pas récompensés, et ceux qui n'en ont pas fait le seront – la méthode Macron est géniale ! Je propose donc, pour la taxe d'habitation : 18 %.

Pour la taxe sur le foncier bâti, je suggère 25 %, soit une baisse significative et pour le foncier non bâti : 60 %.

Amendement n° 2 :

Je vous propose de supprimer la phrase suivante qui ne veut rien dire selon moi : « *Ainsi, par l'adoption de ces taux pour l'année 2018, la commune poursuit et accentue sa volonté de baisser ses taux ; ces derniers auront donc baissé depuis 2004, respectivement de 12,56 % pour la taxe d'habitation, de 15,01 % pour la taxe sur le foncier bâti et 12,41 % pour la taxe sur le foncier non bâti.* »

Je considère que cette phrase ne veut rien dire, et si « demain », vous deviez vous enorgueillir d'une baisse, il faudrait nous annoncer une baisse sur un montant d'imposition réelle et non pas sur un pourcentage de baisse des taux, ou à la limite dire : « *Nous avons fait reculer les taux d'un ou deux points.* », mais pas de jouer sur les pourcentages pour donner l'impression d'une baisse qui n'en est pas une.

Voilà les deux amendements que je présente.

Mme LA MAIRE.- On m'a fait passer quelques taux d'autres villes, je peux vous les donner si vous voulez. (*Oui.*)

J'ai notamment ceux de Grigny et Hénin-Beaumont, je ne sais pas pourquoi, c'est un hasard... (*Certains conseillers municipaux et adjoints de la majorité municipale rient à l'écoute de ce propos.*)

☛ Taxe d'habitation :

- ☞ Givors : 18,72 % ;
- ☞ Grigny : 21,65 % ;
- ☞ Hénin-Beaumont : 18,52 %.

☛ Taxe sur le foncier bâti :

- ☞ Givors : 27,75 % ;
- ☞ Grigny : 30,41 % ;
- ☞ Hénin-Beaumont : 46,68 %.

☛ Taxe sur le foncier non bâti :

- ☞ Givors : 66,40 % ;
- ☞ Grigny : 58,15 % ;
- ☞ Hénin-Beaumont : 79,73 %.

(Discussions vives en aparté.)

Concernant la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et l'augmentation de la dotation de solidarité urbaine (DSU), nous avons un delta d'au moins un million d'euros.

M. Antoine MELLIES.- Pouvez-vous répéter les taux, je vais les vérifier ?

Mme LA MAIRE.- Nous vous les ferons passer.

M. Antoine MELLIES.- Oui, faites-les moi bien passer.

Mme LA MAIRE.- Nous allons passer au vote des amendements de M. MELLIES.

M. Alain PELOSATO.- J'ai demandé la parole et j'y ai droit !

Mme LA MAIRE.- Monsieur PELOSATO, allez-y !

M. Alain PELOSATO.- Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) dit que l'on ne peut pas discuter d'une délibération – un amendement, c'est l'équivalent d'une délibération – si l'on n'a pas les informations suffisantes.

Premièrement, nous n'avons pas eu de document, or nous aurions dû en avoir, M. MELLIES aurait dû déposer son amendement en 33 exemplaires pour que nous en ayons un chacun.

Deuxièmement, M. MELLIES doit nous expliquer comment il va équilibrer le budget à partir de ces nouveaux taux. Je suis pour les taux qu'il a présentés, mais comment va-t-on équilibrer le budget ?

Je pense donc que ces deux amendements sont irrecevables et je ne participerai pas au vote.

Mme LA MAIRE.- Nous allons donc voter pour ces deux amendements de M. MELLIES, mais bien entendu, la majorité municipale maintient sa délibération.

Amendement n° 1

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 22 voix contre, 4 voix pour

(Mme Corinne CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO,
M. Jean-Pierre CHARRIER, M. Antoine MELLIES),

6 refus de vote

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO, M. Mohamed BOUDJELLABA,
Mme Laurence PERRIER par procuration, Mme Solange FORNENGO,
M. Mohamed BENOUI par procuration),

rejette l'amendement proposé par le groupe Givors Bleu marine pour la modification des taux d'imposition pour les trois taxes locales pour 2018.

Amendement n° 2

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 22 voix contre, 4 voix pour

(Mme Corinne CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO,
M. Jean-Pierre CHARRIER, M. Antoine MELLIES),

4 refus de vote

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO, M. Mohamed BOUDJELLABA,
Mme Laurence PERRIER par procuration)

et 2 abstentions

(Mme Solange FORNENGO, M. Mohamed BENOUI par procuration),

rejette l'amendement proposé par le groupe Givors Bleu marine concernant la suppression de la phrase : « Ainsi, par l'adoption de ces taux pour l'année 2018, la commune poursuit et accentue sa volonté de baisser ses taux ; ces derniers auront donc baissé depuis 2004, respectivement de 12,56 % pour la taxe d'habitation, de 15,01 % pour la taxe sur le foncier bâti et 12,41 % pour la taxe sur le foncier non bâti. »

N° 1

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES LOCALES POUR 2018

Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY.

La majorité municipale propose :

Taxe d'habitation :	18,72 % ;
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	27,75 % ;
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	66,40 %.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 26 voix pour, 4 refus de vote

(Mme Corinne CHARRIER, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO,
M. Jean-Pierre CHARRIER, M. Antoine MELLIES),

2 abstentions

(M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER par procuration),

adopte les taux d'imposition des 3 taxes locales pour 2018.

(M. Jean-Jacques ROUTABOUL s'absente de la séance – il a procuration de M. Martial PASSI.)

24 personnes présentes – 6 procurations

N° 2

BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY

Le budget primitif 2018 proposé est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	DÉPENSES BUDGÉTAIRES	RECETTES BUDGÉTAIRES
Section de Fonctionnement	27 119 387 €	27 119 387 €
Section d'Investissement	6 981 932 €	6 981 932 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 20 voix pour, 8 voix contre

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO, Mme Corinne CHARRIER,

Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER,
M. Antoine MELLIES, Mme Solange FORNENGO, M. Mohamed BENOUI par procuration)

et 2 refus de vote

(M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER par procuration),

adopte le budget primitif 2018.

(M. Jean-Jacques ROUTABOUL réintègre la séance – il a procuration de M. Martial PASSI.)

25 personnes présentes – 7 procurations

N° 3

CONSTITUTION DE PROVISION POUR CONTENTIEUX

Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY.

« En vertu des articles L.2321-2 et R.2321-2 du Code général des collectivités territoriales, il convient de constituer une provision par délibération de l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la collectivité.

En l'espèce, un contentieux oppose la commune à un ancien agent communal qui a, par requête du 20 janvier 2016, introduit un recours indemnitaire auprès du Tribunal administratif de Lyon lui demandant de condamner la commune à lui payer la somme de 43 000 € (40 000 € au titre du préjudice qu'il estime avoir subi du fait de sa non-reconduction dans ses fonctions de Directeur général des services et 3 000 € au titre des dispositions de l'article L.761-1 du Code de justice administrative).

Ce contentieux est toujours en cours devant le Tribunal administratif de Lyon.

Au vu des éléments qui précèdent [...] il est donc proposé qu'une provision pour contentieux d'un montant de 43 000 € TTC soit constituée pour faire face à ce risque, selon le régime des provisions semi-budgétaires. »

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Cette délibération pose plusieurs questions.

Au vu des éléments qui ont été joints, qui peut croire que tout s'est passé dans les règles et que la nomination de Mme GOUX a été faite en toute transparence et en toute équité ? Il y avait de quoi s'interroger !

Mme LA MAIRE.- Nous ne sommes pas sur le jugement, mais sur la constitution d'une provision pour contentieux !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Nous sommes bien là-dedans, dans les documents que vous nous avez transmis !

Mme LA MAIRE.- Nous ne sommes pas sur le jugement, mais sur la constitution d'une provision pour contentieux !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Pourquoi nous transmettez-vous la requête introductive d'instance ? Connaissant un peu les procédures que nous avons déjà eues avec vous à plusieurs reprises, avant qu'il y ait une requête introductive d'instance, il y a au préalable un recours gracieux. Aussi, y a-t-il eu une demande de recours gracieux ? S'il y a eu une requête introductive d'instance, y a-t-il eu un mémoire en réponse de votre part ? Si oui, pourquoi n'avons-nous pas le mémoire en réponse ? De plus, cette affaire...

Mme LA MAIRE.- Cette affaire est toujours en cours, comme noté dans la délibération.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Est-elle close ou non auprès du Tribunal administratif ? Je veux juste des réponses !

Au final, ce qui me dérange c'est que tout cela est peut-être de votre responsabilité, mais que vous faites porter cette charge aux contribuables givordins, ce qui est, en raison de l'incurie de l'ancien maire, anormal selon moi, sachant qu'il a été condamné en parallèle avec sa sœur au Tribunal correctionnel de Lyon pour des faits de prise illégale d'intérêts et de recel de prise illégale d'intérêts.

Cette délibération s'inscrit bien dans ce contexte !

Mme Michelle PALANDRE.- Je pense que nous ne pouvons pas nous prononcer sur cette délibération sans reprendre la requête de M. FUENTES en nous gardant bien de prendre position, position que seul le tribunal sera en mesure de donner.

Nous pouvons cependant nous étonner de l'attitude de M. BAZIN à son égard puisqu'il décide de ne pas renouveler son contrat alors qu'il lui avait toujours donné satisfaction – si nous tenons compte des notations élogieuses sur son travail.

Nous pouvons aussi nous arrêter sur certaines dates à savoir :

- ⇒ juillet 2014 quand Mme GOUX écrit à tous les Directeurs de la commune, dont M. FUENTES : « *Le maire m'a confié la Direction générale des services au 1^{er} janvier 2015* », or M. FUENTES était toujours Directeur des services à cette date !
- ⇒ 27 novembre 2014, sur le site de Gestion du Rhône, une annonce faisant état de la vacance du poste de DGS était publiée...

Mme LA MAIRE.- Madame PALANDRE, vous vous répétez ! On l'a déjà dit je ne sais pas combien de fois !

(Mme Corinne CHARRIER et M. Jean-Philippe CHARRIER quittent la séance, avant d'avoir signé les trois exemplaires du budget primitif. Madame donne procuration à Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO, Monsieur à M. Antoine MELLIES.)

23 personnes présentes – 9 procurations

Mme Michelle PALANDRE.- Eh bien, je le dis encore une fois !

Mme LA MAIRE.- Vous ne pouvez donc pas nous reprocher de nous répéter !

Mme Michelle PALANDRE.- C'est bon, je peux y aller ?

Mme LA MAIRE.- Oui, continuez !

Mme Michelle PALANDRE.- Je recommence :

- ⇒ 27 novembre 2014, sur le site de Gestion du Rhône, une annonce faisant état de la vacance du poste de DGS au 1^{er} janvier 2015, était publiée ; de toute façon, les jeux étaient faits puisque dans la lettre au personnel « Dialogue » au mois de septembre 2014, soit trois mois avant, M. PASSI écrivait : « *À la fin de la procédure administrative, je nommerai Mme GOUX au poste de Directeur général des services.* » M. FUENTES participe quand même à cette procédure de recrutement, avec un jury, rappelons-le, composé de M. PASSI, Mme CHARNAY, M. GASSA et Mme KAHOUL ! Pourquoi organiser cette mascarade si le choix était fait ?

Si je reprends toutes ces informations notées clairement dans la requête de M. FUENTES, c'est pour souligner que toutes ces erreurs ou irrégularités, appelez cela comme vous voulez – amènent les Givordins à payer les frais de justice de M. PASSI, à deux reprises, puisqu'il a décidé de faire appel au premier jugement qui l'a condamné et aujourd'hui on demande de provisionner 43 000 € pour régler éventuellement, la réclamation de M. FUENTES – ce

montant aurait dû être provisionné au budget prévisionnel de 2017, mais là encore, pourquoi faire les choses comme on doit les faire ?

Conclusion : 43 000 € + les frais de justice payés par les impôts des Givordins qui n'y sont pour rien dans cette galère, même ceux qui ont voté pour M. PASSI, car à ma connaissance, cela ne faisait pas partie du programme de campagne de l'équipe en place. Et finalement, comme on va demander aux Givordins de mettre la main à la poche, est-ce que quelqu'un pourrait dire ce que vous aviez à reprocher à M. FUENTES ? Il serait intéressant de savoir pourquoi vous l'avez viré !

Mme Solange FORNENGO.- Madame la Maire, je ne vais pas reprendre tout ce qui vient d'être dit, même si je dois considérer que le contenu de la requête que vous nous avez transmise apporte beaucoup d'éléments qui sont sujets à réflexion.

Pourquoi nous transmettez-vous aussi tardivement cette requête puisque vous nous dites qu'en vertu des articles, etc., « *il convient de constituer une provision par délibération de l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance* » ? Je vois sur le document de requête que cette ouverture s'est faite le 20 janvier 2016 alors que cette requête nous est transmise aujourd'hui. Merci.

M. Antoine MELLIES.- Je ne vais pas revenir surtout ce qui a été dit précédemment, mais sur les beaux discours que nous avons pu entendre notamment sur l'intervention de M. KHOUATRA qui nous a parlé d'une ville humaniste, d'une ville solidaire qui serait un marqueur d'une ville de gauche. Trouvez-vous très humaniste, très solidaire, très « gauche » de se voir reprocher un tel traitement de la part de l'exécutif municipal à l'encontre d'un ancien Directeur général des services ? Pensez-vous que cela puisse vous permettre de recruter facilement un DGS, un Directeur de secteur, des membres de Cabinet lorsque l'on se dit que du jour au lendemain, alors que son travail est salué, on peut vous remplacer pour mettre quelqu'un d'autre à sa place, si possible, un membre de la famille, on peut tout changer du tout au tout et lancer une opération qui est très éloignée des valeurs que vous avez affichées, il y a quelques minutes ? Le groupe communiste, M. KHOUATRA a rappelé ce besoin d'humanisme ! Lorsque l'on en parle, je pense qu'il faut l'incarner, lorsque l'on défend les travailleurs, je pense qu'il faut traiter correctement le personnel municipal et j'entends par là, du Directeur général des services à un employé municipal lambda. Il n'y a pas de distorsion.

J'aimerais donc que vous soyez sincères, honnêtes sur le traitement qui a été réservé à M. FUENTES et que l'on arrête d'avoir des postures et de faire croire qu'au fond, c'est à cause de M. FUENTES que vous vous êtes retrouvés avec un rapport de la Chambre régionale des Comptes calamiteux, ce que personne ne croit ! Cela ne vous sauvera pas, donc soyez au moins honnêtes, reconnaissez la gestion catastrophique avant l'arrivée de Mme CHARNAY et que cette gestion catastrophique a entraîné des débords au niveau des ressources humaines, ressources humaines qui en ont fait les frais, notamment pour M. FUENTES ! Soyons dans une démarche collective à ce niveau-là et je pense que « demain », ce sera à votre crédit. La refuser alors que la requête à charge est assez choquante ne fera que conforter le sentiment de suspicion.

M. Alain PELOSATO.- Je souhaite apporter quelques éléments de réponse à Mme FORNENGO et informer le Conseil municipal qu'à la commission des Finances, cette délibération a été proposée, mais que la requête de M. FUENTES n'était pas jointe. C'est donc moi qui ai demandé que celle-ci soit jointe à la délibération.

Mme LA MAIRE.- Sauf qu'elle avait déjà été donnée le 27 novembre 2017.

M. Alain PELOSATO.- J'allais y venir.

M. M. m'a dit qu'elle avait déjà été lue dans le cadre de la demande de M. BOUDJELLABA en lien avec la constitution de partie civile.

De toute façon, sans cette requête jointe, la délibération aurait systématiquement été annulée.

Mme LA MAIRE.- Merci, Monsieur PELOSATO.

M. Nacer KHOUATRA.- Rapidement et sans vouloir polémiquer avec M. MELLIES, je tiens à souligner que le traitement humaniste se fait aussi en direction des associations. J'ai souvenir – je pourrais retrouver un article – que le maire d'Hayange avait fait couper le gaz à une association humanitaire, le Secours Populaire.

Je comprends les échanges concernant M. FUENTES, mais attendons la fin de la procédure en cours.

Mme LA MAIRE.- Je reviens sur la délibération : il s'agit de la constitution d'une provision pour contentieux, donc nous n'avons pas à nous prononcer sur la requête, d'autant qu'elle est en cours ! Laissons la justice se prononcer.

Cette demande de constitution de provision pour contentieux nous a été faite par la CRC, en page 7.3.3, donc nous appliquons les recommandations de la CRC : « *en application du principe comptable de prudence et des dispositions des articles L.2321-2 du Code général des collectivités territoriales, une provision doit être obligatoirement constituée par le Conseil municipal dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune* ».

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Vous ne répondez pas à la question initiale.

Mme LA MAIRE.- Si.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Non.

Mme LA MAIRE.- Je n'ai peut-être pas compris votre question, reformulez-la.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je vais la reformuler de façon beaucoup plus simple et beaucoup plus pédagogique : vous nous présentez une délibération à laquelle vous apportez comme annexe, la requête introductive d'instance. Je vous ai posé les questions suivantes :

- ⇒ Est-ce qu'il y a eu une demande de recours gracieux ? Oui ou non ?
- ⇒ Est-ce que vous avez fait un mémoire en réponse à cette requête introductive d'instance ?

C'est la procédure, et à partir de là, soit vous nous présentez cette délibération de constitution de provision pour contentieux avec l'ensemble des documents de la procédure, soit vous ne la présentez pas si c'est de manière partielle. Vous occulter certains documents, donc je ne sais pas si vous l'avez fait, oui ou non.

Soit vous nous présentez l'ensemble des documents, soit vous nous dites que vous ne les avez pas parce que si l'on va en recours auprès du tribunal, c'est qu'il y a un recours gracieux qui a été demandé. Vous le savez très bien, c'est la procédure !

Après, reste à savoir qui n'a pas voulu du recours gracieux : la ville ou l'ancien DGS ?

Mme LA MAIRE.- Le tribunal administratif a été saisi, donc nous ne connaissons pas la suite, puisque c'est en cours.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Non, non !

Mme LA MAIRE.- Je n'ai pas tous les éléments pour vous répondre – ce n'est pas que je ne veux pas vous répondre, c'est que je n'ai pas tous les éléments. Nous regarderons plus précisément la question que vous avez posée et nous vous répondrons.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Non, ce n'est pas comme ça que ça se passe !

Mme LA MAIRE.- Quoi qu'il en soit, inscrire cette provision dans le budget est une obligation, donc nous l'inscrivons dans notre budget.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- L'obligation que vous avez, Madame la Maire, c'est de donner l'ensemble des documents aux conseillers municipaux, et là-dessus, vous avez...

Mme LA MAIRE.- Nous vous avons tout donné.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Non, vous ne nous avez pas tout donné ! Et puis, je vous pose une question, vous me dites ne pas être en mesure de répondre ! Les membres du service juridique sont derrière vous, ainsi que le nouveau DGS à qui je souhaite la bienvenue dans notre ville – j’espère que vous ne lui réservez pas le même sort qu’à l’ancien DGS, voilà... Je suis lui souhaite au moins cela. Vous voyez, Monsieur, l’opposition n’est pas...

Madame la Maire, vous avez l’obligation de nous répondre, en séance.

Mme LA MAIRE.- Je vous ai répondu que je n’ai pas tous les éléments pour vous répondre, donc que nous vous répondrons en fonction de ce que nous avons à vous répondre. Pour nous, cette délibération est complète. Nous allons donc passer au vote.

Mme Solange FORNENGO.- Madame la Maire, je souhaite intervenir.

Mme LA MAIRE.- Oui, allez-y.

Mme Solange FORNENGO.- J’avoue...

Mme LA MAIRE.- ...Ne rien comprendre ?

Mme Solange FORNENGO.- Exactement !

Mme LA MAIRE.- Moi non plus !

Mme Solange FORNENGO.- J’avoue ne pas savoir à quelle obligation, la collectivité est tenue.

Vous dites que la CRC fait une recommandation, très bien, mais sans celle-ci, serions-nous aujourd’hui en train de délibérer sur la constitution de cette provision ?

De plus, j’en reviens à ma question initiale puisque le Texte dit : « *il convient de constituer une provision par délibération de l’assemblée délibérante* » – c’est-à-dire nous – « *dès l’ouverture d’un contentieux en première instance* ». L’ouverture de ce contentieux, vous la connaissez depuis longtemps, je suppose, donc pourquoi n’avons-nous pas délibéré ?

Mme LA MAIRE.- Vous avez raison, nous n’avons pas délibéré tout de suite, nous le faisons aujourd’hui.

Mme Solange FORNENGO.- Autrement dit, on n’a pas respecté la loi, donc merci à la CRC de passer derrière pour nous aiguiller.

Mme LA MAIRE.- Ce n’est pas que nous n’avons pas respecté la loi puisque c’est une recommandation de la CRC fait !

Mme Solange FORNENGO.- C’est grave, quand même ! On a des services juridiques, on nous dit de plus en plus que l’on s’entoure de personnes compétentes, et alors, on n’a pas le désir de fonctionner correctement ? Nous sommes obligés de penser cela, finalement.

Mme LA MAIRE.- Madame PALANDRE, si vous avez une question pour éclaircir le débat...

Mme Michelle PALANDRE.- Il faudrait quand même que nous sachions comment nous en sommes arrivés là ! Qu’est-ce que l’on reprochait à M. FUENTES ? Cette plaisanterie va peut-être coûter 43 000 €, donc nous avons le droit de savoir.

Mme LA MAIRE.- Ce n’est pas l’objet de la délibération ! C’est un recours qui est en cours auprès de la justice, nous n’avons pas à nous immiscer là-dedans.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- C’est l’argent du contribuable.

Mme LA MAIRE.- Mais c’est ce que demande M. FUENTES.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- À qui la faute ?

Mme Michelle PALANDRE.- Et elle ne me répond pas ! Quel est le mot que vous ne comprenez pas dans ma question ?

Mme LA MAIRE.- Si j'ai compris, j'ai dit que nous n'avions pas à répondre à cette question puisque ce n'est pas l'objet de la délibération.

Mme Michelle PALANDRE.- C'est une requête, enfin Madame !

M. Alain PELOSATO.- Sur ce point, je suis entièrement d'accord avec Mme PALANDRE : comme nous devons voter une délibération qui décide d'une provision financière, donc d'une dépense pour la commune, il faut que nous ayons tous les éléments du procès. Mme PALANDRE a posé une question à ce sujet et vous nous devez une réponse. J'ai proposé qu'il y ait la requête, mais celle-ci, datant de janvier 2016, il y a certainement eu des mémoires en réponse, etc., donc vous auriez dû avoir l'obligeance de nous fournir ces documents.

Mme LA MAIRE.- Vous les avez certainement.

M. Alain PELOSATO.- Madame CHARNAY, je vous comprends, vous n'étiez pas aux affaires au moment de l'ouverture de cette requête...

Mme Michelle PALANDRE.- Elle était où ? En vacances ?

M. Alain PELOSATO.- Elle était Première adjointe !

Ce n'est pas pour vous dénigrer, Madame CHARNAY, mais le maire de l'époque...

Mme LA MAIRE.- Oui, j'étais en vacances !

M. Alain PELOSATO.- ...M. PASSI, n'avait pas trop envie, je présume, de présenter au Conseil municipal, une délibération avec cette requête, ça se comprend.

Cela dit, vous auriez dû nous informer et je vous le dis franchement, vous devez au Conseil municipal, les éléments qui sont demandés par certains conseillers de l'opposition et vous devez répondre à la question de Mme PALANDRE sinon la délibération va être obsolète !

Mme LA MAIRE.- J'estime que vous avez tous les éléments pour vous exprimer sur la constitution d'une provision pour contentieux – c'est une provision, pas une dépense.

Nous passons au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 24 voix pour, 6 refus de vote

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO, Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration, M. Antoine MELLIES)

et 2 abstentions

(M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER par procuration),

décide de constituer une provision pour contentieux d'un montant de 43 000 € TTC selon le régime des provisions semi-budgétaires.

N° 4

**AUTORISATION DE PROGRAMMES ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP) -
CRÉATION D'UNE AP/CP POUR LA CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE
FREYDIÈRE-GARE**

Rapporteur : M. Nacer KHOUATRA

Ce sujet a été abordé lors des échanges sur le Budget primitif 2018.

Il s'agit de doter la commune d'un outil de gestion appelé « Autorisation de programme et de crédit de paiement, autrement dit « AP/CP » dans le cadre de la construction du groupe scolaire Freydière-Gare.

La procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle accroît la lisibilité budgétaire qui est déclinée sur plusieurs exercices budgétaires que vous avez en page 2 de la délibération (2018, 2019 et 2020).

Cet outil répond aux observations de la CRC sur la programmation et la planification de la collectivité en matière d'investissement – c'était une remarque de M. MELLIES, donc là, cet outil va permettre de répondre à la recommandation 6 de la CRC.

La commune va s'appuyer sur cet outil pour la construction du nouveau groupe scolaire Freydière-Gare afin de mieux répartir les effectifs scolaires du centre-ville. Ce projet structurant et ambitieux prévoit :

- la construction d'une école maternelle composée de cinq classes ;
- la réhabilitation du bâtiment actuel en élémentaire composé de six classes ;
- la construction d'un restaurant scolaire ainsi que de tous les équipements nécessaires au bien-être des élèves, enseignants et personnel communal.

Fidèles à notre engagement en matière d'équipements numériques, les classes élémentaires seront toutes équipées de tableaux blancs interactifs (TBI).

M. Antoine MELLIES.- Et c'est un progrès ?

M. Nacer KHOUATRA.- Oui, puisque systématiquement, à chaque ouverture de classe, nous équipons...

M. Antoine MELLIES.- Ah oui...

Mme LA MAIRE.- Monsieur MELLIES, vous n'avez pas demandé la parole... (*Rires.*)

M. Nacer KHOUATRA.- Je lui réponds tout de même puisqu'il s'était interrogé dans le cadre du vote du budget primitif sur la pertinence de renouveler tous nos TBI.

Effectivement, nos TBI datent de 2013 et pour le confort de nos enseignants, nous préférons procéder à un renouvellement de tous. Mme Laurence PERRIER s'était aussi interrogée. Lorsque je participe aux Conseils d'écoles, j'évoque la suspicion, l'interrogation de l'opposition sur le fait de mettre de tels outils à disposition des élèves et des enseignants.

En 2018, donc nous renouvellerons tous les TBI des écoles élémentaires.

Nous sommes une des rares villes dans le Rhône et dans la métropole, à avoir un TBI par classe élémentaire.

Mme LA MAIRE.- Merci, Nacer (KHOUATRA).

Mme Michelle PALANDRE.- Je pense que nous avons assez dit que nous ne sommes pas convaincus par ce projet ! Les seules présentations que vous avez faites datent de décembre 2014 et étaient basées sur une étude finalisée en 2012 qui parlait de neuf classes élémentaires et de sept classes de maternelle.

D'après le rapport de la Cour régionale des Comptes, ce projet a été revu à la baisse puisque seulement huit ou neuf classes en tout devraient être créées, soit un projet divisé en deux. L'enveloppe initiale s'élevait à 6 M€, et là, on nous parle d'un projet à 4,7 M€ et de 11 classes ! Ces chiffres, nous les avons appris en recevant le projet de délibération du Conseil, ils ne nous ont pas été donnés en commission des Finances et ils ne correspondent pas du tout à ce que le maire a répondu à la CRC – je ne parle pas de vous, Madame CHARNAY, mais de M. PASSI ! L'économie en tout cas ne me semble pas proportionnelle à la réduction d'un tiers du projet.

Dans cette délibération, il est fait état de dépenses et de recettes. Je vois bien le montant des dépenses, mais pour les recettes, je vois que la Métropole – il faut le dire – participe à hauteur de 920 000 €, montant d'ailleurs qui n'a pas été précisé en commission des Finances, nous venons de l'avoir.

De plus, pour la petite histoire, Monsieur KHOUATRA – je ne viens pas en commission des Finances, je n'ai rien à y faire, je n'en fais pas partie, mais je sais ce qui s'y passe, figurez-vous que l'on me répète tout – vous avez reproché à M. PELOSATO en commission de ne pas lire le magazine « Vivre à Givors » pour s'informer des modifications du projet, notamment de l'enveloppe financière. Même si je dois vous avouer qu'effectivement ce magazine n'est pas notre bible pour contrôler la gestion de la ville, je n'en ai pas moins retenu un article qui date de janvier 2015 – je l'ai là, j'archive – dans lequel, vous disiez, vous, Monsieur KHOUATRA que « *les élus de la majorité veulent anticiper les besoins a fi n de faire face à l'évolution démographique de la ville, résultat du dynamisme immobilier* ».

M. Nacer KHOUATRA.- Oui.

Mme Michelle PALANDRE.- « *L 'enveloppe financière prévisionnelle pour ce projet est de l'ordre de 6 M€* », « *nous espérons une ouverture en septembre 2017* », c'est raté !

Plus de 1,3 M€ en moins sur ce projet, Monsieur KHOUATRA, vous auriez pu vous en souvenir quand M. PELOSATO vous a posé la question puisque c'est vous qui en parliez dans le « Vivre à Givors » de 2015 !

Cela dit, à cette époque, nous vous avons dit que nous n'étions pas aussi optimistes que vous sur l'évolution démographique de la ville, et nous avons raison puisque le projet a diminué ! Nous vous avons dit que ce projet était trop important, que ce groupe scolaire n'était pas réaliste, et nous avons raison ! Malheureusement, nous en avons la preuve aujourd'hui, puisque le groupe scolaire, comme je le disais tout à l'heure, rétrécit d'année en année.

M. Antoine MELLIES.- J'entends les remarques très intéressantes de Mme PALANDRE, mais il est vrai que moi, je le trouve plutôt bien, ce projet. Je le trouve beau, c'est important – j'ai connu pire, j'ai vu pire ; ce n'est pas non plus le projet le plus « moche ».

En revanche, il faudrait rappeler pour être tout à fait honnête, Monsieur KHOUATRA, que le premier jury de concours avait été annulé, que ce projet a pris un sacré retard, parce que l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) n'a pas respecté certaines règles en matière d'ouverture des plis, enfin je ne sais plus trop. Un AMO est justement censé être là pour quadriller la procédure et éviter que l'on se retrouve avec des recours ou des problèmes avec les candidats.

Ce projet a pris du retard, mais miracle, il va être super bien calé avec la période électorale en janvier 2020, je pense que c'est un pur hasard !

Comme j'ai suivi le projet, Monsieur KHOUATRA, vous pourrez m'inviter à l'inauguration et préciser au Conseil d'école que M. MELLIES de l'opposition a soutenu ce projet pour le nouveau groupe scolaire Freydière-Gare ! Je dis cela sur le ton de la boutade, je me moque un peu de ce que vous racontez en Conseil d'école !

Ce qui est vrai, c'est que je pense qu'il faut prendre les remarques de M. PALANDRE avec sérieux parce que c'est un gros projet dans un cadre géographique et urbain assez contraint. J'avoue que même si nous allons voter pour, je me pose quand même des questions sur les accès, les stationnements.

La semaine dernière, nous avons eu une réunion sur le projet immobilier de la ZAC Montrond ; il y a tellement de problèmes de circulation, de mobilité, que je pense que la réflexion sur ces sujets n'est pas assez poussée. Résultat des courses, nous avons de bons projets, de bonnes idées qui, derrière, vont générer des difficultés, des mauvais traitements, et c'est bien dommage parce que, je vous le dis, je suis là pour défendre les projets quand ils vont dans le bon sens quelles que soient les étiquettes, et sincèrement, je trouve que c'est plutôt un projet positif.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Juste pour dire qu'à 5 M€, que le projet soit beau, c'est un minimum !

Concernant la carte scolaire, y avez-vous réfléchi dans le cadre de ce projet, et quels enfants iront finalement dans ce lieu que vous avez choisi ?

Depuis des années, nous disons que cet emplacement pose des problèmes d'accessibilité pour les familles, et on en voit en face...

Mme LA MAIRE.- Ce n'est pas mieux dans les Étoiles !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je n'ai pas dit que c'était mieux, je dis simplement que là où il a été décidé de le déplacer, ce n'est guère mieux ! Si l'on fait des projets publics pour que ce ne soit pas mieux, autant ne pas en faire. Un projet a vocation à être mieux et plus agréable, il doit servir la population, or ce n'est pas le cas de celui-ci, donc nous attirons votre attention là-dessus.

Je ne vais pas répéter tout ce qui a été dit, mais j'aimerais avoir des réponses sur la question de la carte scolaire et les enfants qui iront dans cette école.

M. Nacer KHOUATRA.- Ce projet, lorsqu'il avait été pensé au tout début, était beaucoup plus grand, mais avec des classes un peu plus petites. Celui-ci étant retravaillé en permanence avec l'Éducation nationale, nous avons revu effectivement à la baisse le nombre de classes, mais nous avons augmenté la surface – voilà pourquoi il y a moins de classes que dans le projet initial.

Malheureusement, la CRC s'est arrêtée sur le projet initial et il aurait été intéressant qu'elle actualise ses informations.

Quand je dis à M. PELOSATO que s'il veut avoir des informations récentes, justes et fraîches, il peut consulter le journal municipal – je l'ai amené parce que je pensais que Mme PERRIER serait là, je voulais lui donner ! Ce n'est pas une boutade, c'est pour dire qu'à un moment donné, nous donnons des informations qui sont exactes qui sont certes actualisées au fil du temps. La CRC fait des rapports, des recommandations, des remarques, mais qui sont un peu obsolètes.

Je vous parle d'informations de septembre 2017 où l'on dit qu'il y aura six classes élémentaires, cinq classes de maternelle, un restaurant scolaire, pour une surface de plancher d'environ 2 200 m². Si vous voulez, je pourrai vous le donner à la fin de la séance, mais il est disponible sur le site de la ville. Il faut donc actualiser vos informations, il me semble qu'elles ne le sont pas.

Concernant le recours, Monsieur MELLIES, un recours a été émis et malheureusement, il nous a obligés à annuler le concours. L'AMO n'a pas été payé.

M. Antoine MELLIES.- J'espère !

M. Nacer KHOUATRA.- Je vous le dis.

Nous avons été obligés de repartir, c'est la loi, nous ne pouvions pas aller à l'encontre de la loi.

Concernant la carte scolaire, sachez qu'une réflexion va être menée avec l'Éducation nationale puisqu'aujourd'hui, le groupe scolaire Jean-Jaurès, en centre-ville, compte 12 classes et une autre a été ouverte à l'école maternelle Edouard Herriot. La carte scolaire va être pensée avec l'Éducation nationale pour équilibrer Jean-Jaurès, maternelle Édouard Herriot et le nouveau groupe scolaire, mais aujourd'hui, il est trop tôt pour en parler.

M. Alain PELOSATO.- Je voudrais apporter quelques précisions par rapport au débat de la commission des Finances.

Je ne peux pas accepter que M. KHOUATRA ou un employé municipal me réponde en commission : « *Vous n'avez qu'à lire le journal municipal !* » Ce ne peut pas être une réponse

acceptable ! Les élus, les membres du personnel présents doivent apporter des réponses aux questions des élus.

De plus, quand je vous ai dit, Monsieur KHOUATRA, que le projet avait diminué, vous m'avez répondu : « *C'est faux, il est toujours à 6 M€.* »

M. Nacer KHOUATRA.- Je n'ai pas dit cela.

M. Alain PELOSATO.- Si, vous me l'avez dit !

Mme LA MAIRE.- Non, non.

M. Nacer KHOUATRA.- J'ai le compte rendu !

M. Alain PELOSATO.- Et j'ai tellement insisté que Mme CHARNAY a demandé confirmation à M. C. qui a signifié qu'il passait de 6 à 5 M€.

Monsieur KHOUATRA, je m'excuse de vous le dire, mais parfois, vous dites n'importe quoi !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Concernant la carte scolaire démographique, je trouve dommage que l'on puisse faire un projet à 7 M€ puis à 5 M€ sans la *pré-penser*, sans l'anticiper *a minima*. Vous nous dites qu'il va y avoir cela, mais pour l'instant, il n'y a rien de tout cela, et cela me pose un vrai problème de méthodologie. Il faut prévoir un projet en fonction de sa démographie scolaire, et ce n'est pas l'inverse.

De plus, ma collègue étant absente, de jour, pour des raisons professionnelles, m'a fait part qu'elle ne recevait pas d'information quand elle pose des questions en commission et elle trouve cela regrettable. Je tenais à le dire ici ; c'est dommage et ce n'est pas qu'avec le « Vivre à Givors » que l'on donne des informations. Charge à la personne qui préside une commission, de répondre aux questions qui sont posées.

Mme LA MAIRE.- Pas de leçon de moral, Monsieur BOUDJELLABA !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je rapporte uniquement les propos de ma collègue que je comprends parfaitement, qui était dépitée des réponses que le Président de la commission lui avait apportées. C'est tout, il n'y a pas d'animosité.

Mme Solange FORNENGO.- Je n'interviendrai pas sur le fond du projet que je vais soutenir par ailleurs, même si j'ai beaucoup de questions ; je vais en faire abstraction.

Cela dit, je tiens à souligner, je suis désolée Monsieur KHOUATRA, que votre façon de répondre aux élus dans cette assemblée n'est pas acceptable ! Vous ne vous adressez pas à la population, à qui vous pourriez effectivement dire : « *Toutes les informations sont dans le "Vivre à Givors"* » ; ce journal est à destination de la population à laquelle nous appartenons, certes, mais nous sommes des élus ! Il n'est pas toujours facile de nous apporter des réponses, mais vous ne devez pas nous faire ce genre de réponse – pour ma part, je ne lis pas toujours le « Vivre à Givors », je dois vous faire cette confiance, je ne considère pas que c'est le document essentiel à mon information en tant qu'élue. Peut-être que ce n'est pas facile, peut-être qu'il faut réfléchir sur quelles informations donner aux élus et comment, mais on ne peut pas dire à des élus d'aller chercher des informations, dans la presse locale, régionale ou de la municipalité ! Ce n'est pas possible !

Mme LA MAIRE.- Solange (FORNENGRO), peux-tu poser ta question ?

Mme Solange FORNENGO.- Il n'y a pas de question, je faisais une remarque.

Si question il y a, c'est comment informer les élus en les respectant dans leur fonction ?

Mme LA MAIRE.- Nous le faisons dans cette assemblée, nous respectons tout le monde, même si d'autres, forcément, ne respectent pas.

M. Nacer KHOUATRA.- Rapidement, j'ai deux éléments de réponse à apporter :

❶ nous travaillons sur l'anticipation, mais quand, par exemple, l'Académie décide de baisser le taux d'ouverture des classes de maternelle, nous n'avons pas le choix, et c'est pour cela

que nous prenons une délibération, à la fin du Conseil municipal, pour modifier le périmètre scolaire, pour l'école Joliot-Curie. Cela s'impose à la ville, et nous avons eu deux créations de classe, l'année dernière : une à l'école Edouard Herriot et une à Fleydière-Gare.

② Concernant la commission Population à laquelle a participé Mme PERRIER, nous avons dit, dans le règlement intérieur, que nous nous contentions de travailler sur les thèmes des délibérations. La délibération, c'était le périmètre, donc Mme PERRIER a demandé où en était le projet, je lui ai répondu qu'une information avait été donnée à la population dans le « Vivre à Givors » de septembre » 2017. C'est tout, ça s'est arrêté là. De plus, je vous invite à consulter les comptes rendus de la commission.

Mme LA MAIRE.- Nous avons répondu à pratiquement toutes les questions.

Concernant le stationnement, nous pourrions rêver d'une ville sans voiture, qu'est-ce que ce serait bien ! Là, ce n'est pas le cas, nos habitants ne sont pas forcément habitués à ne pas se déplacer en voiture.

M. Antoine MELLIES.- Personne n'a dit le contraire.

Mme LA MAIRE.- À nous aussi de faciliter les déplacements autres que la voiture dans notre ville.

M. Antoine MELLIES.- Pour la mobilité, vous n'avez rien fait !

Mme LA MAIRE.- Si beaucoup de choses ont été faites.

M. Antoine MELLIES.- Non, rien !

Je profite de cette délibération – peut-être que ce sujet a déjà été abordé – pour demander à M. KHOUATRA, quand nous serons communiqués les comptes rendus des Conseils d'école ? Nous avons le droit d'être au courant de ce qui se dit dans les Conseils d'école.

M. Nacer KHOUATRA.- Je vous ai déjà répondu que les comptes rendus des Conseils d'école sont rédigés par l'Éducation nationale ; ce ne sont pas des documents produits par la commune. Aussi, il vous faut écrire à l'IEN de circonscription pour en disposer. Je ne peux pas vous dire autre chose, Monsieur MELLIES, je suis désolé.

Mme LA MAIRE.- Nous n'en avons pas la maîtrise.

Passons au vote de la délibération.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 30 voix pour et 2 voix contre

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO) :

- **adopte l'ouverture de l'autorisation de programmes et de crédits de paiement (AP/CP) du groupe scolaire Freydière-Gare,**
- **adopte les montants des autorisations de programme et de répartition des crédits de paiement conformément au tableau figurant dans le rapport ;**
- **prévoit l'inscription au budget des crédits de paiement correspondants tels qu'ils figurent dans les tableaux ;**
- **autorise madame la Maire à liquider, mandater les dépenses à hauteur des crédits de paiement,**
- **précise que les crédits de paiement non mandatés sur l'année N seront reportés automatiquement sur les crédits de paiement de l'année N+1.**

N° 5

GARANTIE D'EMPRUNT UNIQUE EN LIEU ET PLACE DES GARANTIES D'EMPRUNT CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DESTINÉ À L'EXPLOITATION D'UN GARAGE AUTOMOBILE ET LA CONSTRUCTION DU CENTRE D'EXPLOITATION EDF POUR LE RACHAT DES PRÊTS AU PROFIT DE LA SAGIM

Rapporteur : M. Ali SEMARI

« Pour rappel, la ville de Givors s'est portée garante à hauteur de 50 % du montant de deux crédits au profit de la SAGIM par délibérations du Conseil municipal du 28 septembre 2015 :

- un crédit souscrit le 7 décembre 2007 pour assurer le financement de la construction du Centre EDF, pour un montant de 878 000 € ;
- un crédit souscrit le 20 juillet 2011 pour la construction de la concession automobile Fiat, pour un montant de 1 310 000 €.

Ces emprunts réalisés auprès du Crédit Mutuel l'ont été à un taux indexé sur l'indice Crédit Mutuel. [...] Il s'agit donc de taux variables. À ce jour, les taux appliqués sont respectivement de 2,74 % et de 3,43 %.

La SAGIM a demandé une renégociation de ces conditions et le Crédit Mutuel a proposé de fixer les taux actuels variables en taux fixe. La SAGIM a également interrogé d'autres établissements financiers et la Banque Postale propose de refinancer ces crédits au taux fixe de 1,34 %, pour le montant du capital restant dû, les intérêts intercalaires et les indemnités de remboursement anticipé, soit 1 628 237,48 €.

L'économie sera de plus de 303 000 € sur la durée totale de ces prêts.

Les caractéristiques pour le refinancement de deux prêts » sont détaillées sur la délibération.

La garantie accordée à la SAGIM sera à hauteur de 50 % du montant du prêt, soit 814 119 € pour le refinancement des deux prêts détenus au Crédit Mutuel. Concomitamment, la garantie que la ville a accordée sur les prêts du Crédit Mutuel sera levée avec leur remboursement.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal :

- d'accorder son cautionnement ;
- de déclarer que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- de reconnaître être parfaitement conscient ;
- de s'engager pendant toute la durée du prêt ;
- d'autoriser Mme la Maire à intervenir en qualité de garant au contrat de prêt passé entre la SAGIM et la Banque Postale et à signer le contrat de cautionnement de dette professionnelle. »

Mme LA MAIRE.- Voilà pour cette garantie d'emprunt suite à la renégociation des prêts.

Mme Michelle PALANDRE.- Je vois que les remarques de la Cour régionale des Comptes sur l'aberration des contrats de prêt signés par la SAGIM ont porté leurs fruits ! Il était temps de renégocier ces prêts qui n'auraient jamais dû être acceptés. De plus, quand nous pensons que la commune s'était portée garante, il y a vraiment de quoi s'inquiéter sur votre capacité à gérer quoi que ce soit !

Même si cette proposition nous paraît plus saine, vous comprendrez que nous allons rester prudents.

Merci.

M. Ali SEMARI.- Je voudrais juste rendre hommage à la directrice pour le travail accompli ; elle a renégocié les taux.

Mme Michelle PALANDRE.- C'est son boulot en même temps !

M. Ali SEMARI.- Je peux la remercier, quand même !

Mme Michelle PALANDRE.- Vous avez raison.

(Discussions en aparté.)

Mme LA MAIRE.- Cette renégociation va permettre à la SAGIM de faire des économies, et va nous permettre de faire des économies sur le montant des garanties.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 24 voix pour, 2 voix contre

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO),

4 abstentions

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration, M. Antoine MELLIES),

2 refus de vote

(M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER par procuration) :

- **accorde** son cautionnement avec renonciation au bénéfice de discussion pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 50 % (quotité garantie, 50 % de 1 628 237,48 € soit 814 119 €), augmentées dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre du Contrat de Prêt contracté par l'Emprunteur auprès du Bénéficiaire ;
- **déclare** que la garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque ;
- **reconnaît** être parfaitement conscient de la nature et de l'étendue de son engagement de caution et reconnaît par ailleurs être pleinement averti du risque de non-remboursement du Prêt par l'Emprunteur et des conséquences susceptibles d'en résulter sur sa situation financière ;
- **s'engage** pendant toute la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois à libérer en cas de besoin, les ressources nécessaires et suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;
- **autorise** Mme la Maire à intervenir en qualité de garant au contrat de prêt passé entre la SAGIM et la Banque Postale et à signer le contrat de cautionnement de dette professionnelle.

N° 6

GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE 8 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN VEFA (VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) AU PROFIT DE ALLIADE HABITAT

Rapporteur : Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA

Dans cette délibération, on garantit l'emprunt pour l'achat de huit logements au profit d'Alliade Habitat, huit logements dans une résidence neuve, rue Eugène Pottier. C'est une

diversification de l'offre de logements locatifs pour nos Givordins, et c'est quelque chose de très intéressant.

La garantie d'emprunt est à hauteur de 125 783,25 € pour un emprunt total de 838 555 €.

Le Conseil municipal s'engage à se porter caution, garant pendant la durée de ce prêt.

Mme Michelle PALANDRE.- Je voudrais savoir quand est-ce que vous allez comprendre qu'il y a déjà beaucoup trop de logements sociaux à Givors.

Dans cette délibération et celle à venir, vous parlez de 43 % en plus...

Mme LA MAIRE.- 44 % !

Mme Michelle PALANDRE.- C'est beaucoup trop.

Vous n'arriverez jamais à ramener la mixité sociale dans cette ville si vous continuez à laisser construire des logements sociaux à ce rythme !

Avec la loi SRU, la mixité sociale a été invoquée comme un véritable principe devant désormais organiser l'ensemble de l'urbanisation en veillant à une certaine diversité de l'offre d'habitat par une répartition plus équilibrée des logements sociaux. Vous faites l'inverse !

Vous ne voyez pas que cette ville est tirée socialement vers le bas d'année en année et qu'ainsi, vous appauvrissez toute l'énergie commerciale, mais aussi sociale. D'ailleurs, vous n'arriverez plus à gérer les conséquences, nous en avons parlé tout à l'heure pour le budget – je n'ai pas eu de réponse avec ma DSU, mais ce n'est pas grave ! Vous n'arrivez même plus à gérer votre budget parce que vous avez trop d'immeubles sociaux. On ne peut pas aider les pauvres en éloignant les riches ! C'est pour cela que les commerces de proximité et le marché « crèvent » ! C'est pour cela que vous n'êtes pas arrivés à remplir correctement la ZAC de VMC ! C'est pour cela que finalement, votre groupe scolaire de 17 classes n'existera pas ! C'est peut-être aussi pour cela que les associations ont de plus en plus de difficultés, car les mécènes disparaissent du paysage économique !

Mais qu'est-ce que vous cherchez ? Tous les jours, nous voyons de nouveaux visages, inconnus, arriver dans cette ville ! Certains quartiers HLM comme l'avenue Maréchal Leclerc ou Casanova, ou d'autres, qui étaient plutôt des quartiers tranquilles, connaissent aujourd'hui des difficultés d'insécurité et de propreté ! Commencez par gérer correctement ces quartiers, démolissez certaines tours, avant de vous ajouter des difficultés ailleurs ! Ne vous croyez pas plus forts que vous ne l'êtes, personne ne vous reprochera de laisser s'installer des couches sociales moyennes qui pourront aider les plus pauvres ! Tirez cette ville vers le haut, tout le monde en a besoin, les couches moyennes comme les plus basses que vous privez peu à peu des services dont elle a besoin, contrairement à ce que vous dites, qui veulent surtout toutes vivre en paix dans la sécurité et la propreté !

En agissant ainsi, vous faites fuir les ménages qui préfèrent aller ailleurs, vous dégoutez ceux qui ont voulu investir et prendre des risques dans cette ville et croyez-moi, ils sont dégoutés !

Laissez les villes voisines accueillir leur part de pauvreté, nous en avons assez comme ça à Givors, et n'allez pas nous faire passer pour des méchants qui ne veulent pas des pauvres ! Nous savons ce que c'est, nous habitons tous les deux dans des quartiers populaires et justement, nous savons bien ce que c'est, nous savons bien comment ça se passe.

Mme Émilie FERNANDES-RAMALHO.- Je ne vais pas revenir sur les propos de Mme PALANDRE, je voulais dire exactement la même chose : environ 40 % de logements sociaux à Givors, c'est énorme, donc je pense qu'il faut vraiment arrêter d'amener des logements sociaux ici.

M. Antoine MELLIES.- J'ai trois observations :

❶ il y a encore des PLAI – lorsque l'on parle de PLAI, il faut savoir quoi l'on parle. C'est un dispositif destiné aux personnes dont les revenus sont inférieurs à 11 060 € pour une personne seule et 16 115 € pour un couple, soit des personnes en très grande fragilité. Est-ce

qu'aujourd'hui, la majorité municipale souhaite offrir des logements à des personnes en très grande fragilité alors qu'il y a déjà des populations, vous le dites à chaque Conseil municipal, pour justifier les quartiers politiques de la ville – je pèse mes mots parce que je vois M. S. écoute très attentivement pour essayer de déceler le petit dérapage ; Monsieur S. vous n'aurez rien de moi !

Mme LA MAIRE.- Monsieur MELLIES, c'est une prise à partie d'un personnel communal, faites très attention.

M. Antoine MELLIES.- Je le vois sourire, je lis dans son sourire, c'est tout, il n'y a rien de méchant, il n'y a rien d'agressif !

Mme LA MAIRE.- M. S. n'est pas une personne élue, donc faites attention.

M. Antoine MELLIES.- L'objectif à la base, c'était d'installer de la mixité sociale, donc il faudrait en remettre et accueillir d'autres types de population (classe moyenne) or vous ne les attirez pas avec un tel complexe immobilier.

Ce qui est incroyable – j'en ai parlé avec les responsables de Nexity au Salon de l'habitat – c'est que tous ces logements vont être concentrés sur le secteur ouest du projet immobilier, c'est-à-dire sur la partie rue Jean Ligonnet ; ces logements ne seront même pas disséminés, ils seront tous regroupés sur la partie ouest.

(Discussions en aparté.)

Mme LA MAIRE.- Monsieur MELLIES, terminez s'il vous plaît.

M. Antoine MELLIES.- Vous avez voulu arrêter la vidéo, il y a une liberté de parole, forcément !

Le problème du logement social, aujourd'hui, c'est un vrai sujet ! Nous avons suffisamment de logements sociaux à Givors d'autant qu'ils posent de vrais problèmes ! Il y a des cités qu'il faudrait réellement rénover et il faudrait vraiment faire pression auprès de Lyon Métropole Habitat pour qu'ils prennent leurs responsabilités, notamment rue de la République, mais aussi dans nombre de quartiers – dans le quartier de Bans, il y a de gros problèmes d'insalubrité, donc c'est là qu'il faudrait se concentrer en matière de travaux et de rénovation avant de vouloir commencer à créer de nouveaux logements sociaux.

② Tous ces logements vont être concentrés sur le secteur ouest du projet immobilier, c'est-à-dire sur la rue Jean Ligonnet au lieu de les disséminer.

③ Vous ne prenez pas que des PLS, mais aussi des PLAI, donc vous voulez continuer à accueillir les populations les plus fragiles.

Je pense que Givors accueille suffisamment de populations très modestes et que l'objectif de mixité sociale, c'est d'accueillir d'autres types de populations.

Enfin, je me pose la question suivante : qu'est-ce qui nous garantit que sur le fameux projet d'aménagement de la ZAM Montrond, derrière, Alliade Habitat, Lyon Métropole n'iront pas acheter des habitations et que vous n'allez pas nous faire une garantie d'emprunt, un « truc » au dernier moment alors que le promoteur immobilier a dit que ce ne serait que l'accession ? Quels engagements juridiques contraignants, le promoteur aurait-il pris pour dire qu'il n'y aura pas de logements sociaux sur le plateau de Montrond ?

La vérité, c'est que nous ne vous faisons pas confiance et que nous nous disons que même pour des projets portés par du privé...

Mme LA MAIRE.- Vous jugerez quand ce sera terminé, Monsieur MELLIES !

M. Antoine MELLIES.- Oui, mais j'ai peur !

Mme LA MAIRE.- Vous jugerez quand ce sera terminé, Monsieur MELLIES !

Mme Solange FORNENGO.- Il faut continuer à avancer dans le sens de la mixité sociale même si elle est souvent mise à mal.

Dans cette délibération et celle qui va suivre qui concerne le même problème, je trouve 43 créations (38 + 5) de logements sociaux. Le nombre ne serait pas en soi, critiquable, parce qu'ils ont l'avantage d'offrir des conditions de logement tout à fait si je puis dire, modernes.

Le problème est que si on les crée en plus, là, ça ne va pas.

Quelle politique peut-on conduire pour que ces 43 logements sociaux créés, remplacent 43 logements sociaux on ne peut plus défectueux ! Je pense au secteur Eugène Pottier, par exemple, où dans des logements, vivent des personnes âgées alors qu'il n'y a pas d'ascenseur pour accéder aux deuxième et troisième étages ! Si l'on me dit que l'on crée ces logements sociaux pour y placer ces personnes, qui vivent dans des logements sociaux pas accessibles ou insalubres, très bien, mais si c'est pour les créer en plus et que l'on ne maîtrise pas les futurs locataires de ceux-ci, et que ça contribue à amener un flux supplémentaire de personnes en difficulté sociale, ce n'est pas acceptable. Avez-vous des réponses à ce sujet ? Pouvons-nous dire que ces logements sociaux vont servir à loger des personnes du quartier des Plaines, du secteur Eugène Pottier, qui sont en grande difficulté de logement, et que l'on va fermer leur logement actuel ?

M. Hocine HAOUES.- Je ne vais pas faire injure aux élus de l'opposition, qui se promènent comme nous tous, dans les différents quartiers de Givors, je ne vais pas vous faire l'injure de dire que vous ne prenez pas en compte les plus précaires d'entre nous, de nos concitoyens, mais quand même, si vous vous promenez dans Givors, nous ne pouvons pas dire que l'on trie la pauvreté pour la faire venir ici.

M. MELLIES, je sais que vous allez très souvent au quartier des Bans où j'habite depuis ma naissance, pratiquement. Je l'ai vu évoluer et je peux vous dire que des gens viennent y habiter, y compris d'autres villes. Je sais que des infirmiers et aides-soignantes viennent habiter à Givors.

La pensée globale, j'aime bien, et je veux bien la partager, mais vos copains du Front national, de LR ou que sais-je, dans différentes villes du territoire (Région lyonnaise et partout en France), font la chasse aux pauvres – je ne dis pas que c'est ce que vous faites.

Je ne dis pas que tous doivent arriver à Givors, mais nous sommes passés de 65 % à... Je n'ai plus les chiffres en tête.

Mme LA MAIRE.- De 65 à 44 % !

M. Hocine HAOUES.- Un effort a donc déjà été fait, et même si nous tombions à 0 % de logements sociaux...

Mme LA MAIRE.- C'est minimum 20 % !

M. Hocine HAOUES.- Admettons que nous tombions à 0 % de logements sociaux, vous, vous êtes des élus du peuple, donc... Moi aussi, j'aimerais que tout le monde soit actif, que tout le monde ait une vie décente et correcte, mais quelque part, tout ce que vous dites, toutes les municipalités en rêvent ! « Trier », c'est un terme que je n'aime pas !

Effectivement, ce qui serait bien, c'est que tous logements nouveaux permettent un roulement des habitants de Givors, mais ceci dit, je suis pour et je suis fier – je le dis franchement – qu'il y ait 44 % de logements sociaux à Givors !

M. Raymond COMBAZ.- Peut-être un chiffre qui n'est ni du parti communiste ni de la mairie de Givors, mais du Gouvernement : 70 % des Français sont éligibles au logement social. Aussi, il faut savoir ce que l'on met dans « logement social ». Il faut arrêter de dire des âneries.

De plus, Madame PALANDRE, vous avez habité les Vernes ?

Mme Michelle PALANDRE.- Oui.

M. Raymond COMBAZ.- Ce sont bien des logements sociaux !

Mme Michelle PALANDRE.- Oui.

M. Raymond COMBAZ.- Cela vous a donc servi ! Merci Madame PALANDRE, bravo !

(Discussions en aparté.)

M. Alain PELOSATO.- Le parcours résidentiel, nous connaissons et nous n'avons jamais été contre ; nous n'avons jamais dit un mot contre ! Seulement, nous avons déjà des parcours résidentiels à la tonne !

Vous parlez de 44 % de logements sociaux, or ce pourcentage, c'est une statistique de l'INSEE qui parle uniquement des logements HLM. Il y a donc beaucoup d'autres logements sociaux qui ne sont pas des HLM et qui ne sont pas compris dans ce pourcentage. J'ai fait des calculs et j'arrive à un pourcentage de logements sociaux pas loin de 60 %, sans compter les copropriétés à l'accession sociale à la propriété et il y en a un paquet ! C'est ce que j'ai fait et beaucoup de Givordins l'ont fait !

Personne n'a dit qu'il fallait éliminer tous les gens qui habitent dans des logements sociaux.

Nous sommes tous, ici, passés par des logements sociaux, nous sommes tous des gens populaires et nous avons compris, contrairement à M. COMBAZ, que plus on est de pauvres dans une ville, moins c'est bon pour ces pauvres ! C'est tout simplement ce que nous disons ! Nous ne disons rien d'autre ! Nous n'avons jamais dit que nous sommes contre les logements sociaux, Mme PALANDRE ne l'a jamais dit !

Mme Michelle PALANDRE.- Jamais !

M. Alain PELOSATO.- Nous disons qu'il y en a assez, qu'il faut maintenant gérer les choses autrement.

Quand on ajoute des PLAI – le « I » ne veut pas dire « immigrés », M. PASSI s'était moqué de notre figure croyant que nous pensions que c'était le cas !

Mme LA MAIRE.- Vous l'avez dit un peu, Monsieur PELOSATO.

M. Alain PELOSATO.- Nous avons dit que c'était essentiellement des logements qui étaient pris par les immigrés...

Monsieur BOUDJELLABA, ça suffit ! Ne m'interrompez pas s'il vous plaît !

Le « I » signifie « insertion » et les gens qui sont les plus à insérer, ce sont bien les immigrés et nous savons très bien que dans les PLAI...

(Discussions en aparté.)

Qu'est-ce que c'est que ce Conseil municipal où les élus de l'opposition s'interrompent, ricanent ? Un peu de modestie et de discipline entre nous, au moins !

Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA.- Ce programme de la rue Eugène Pottier dont nous parlons concerne 63 logements, 8 sont pris par Alliade, ce qui fait un pourcentage nettement inférieur à ce que l'on annonce dans le PLU – il annonce 20 à 25 % de logements sociaux.

De plus, sur cette partie,...

Mme LA MAIRE.- On la laisse finir, s'il vous plaît !

Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA.- Nous avons également des appartements équipés pour des personnes qui ont problèmes de mobilité ou les personnes vieillissantes. C'est important d'en avoir pour reloger celles qui vivent dans des conditions déplorables chez elle.

Sachez que les promoteurs, Alliade entre autres, ont fait la réservation d'une allée pour que ce soit plus facile à gérer pour les offices publics. Voilà pourquoi ces logements ne sont pas disséminés.

Sachez également que parmi la population givordine, 70 % des locataires sont en dessous des plafonds PLAI et qu'il faut donc que ceux-ci puissent migrer dans des appartements qui sont plus adaptés pour eux.

Nous avons beaucoup de décohabitation (gens divorcés), donc nous sommes en manque d'un logement sur deux, *grosso modo*. Sur nos listes, du monde attend, et ce n'est pas normal – certains sont logés chez des gens, d'autres vivent avec leur ex-conjoint alors qu'ils sont en procédure de divorce. Il faut bien que nous ayons du logement social.

De plus, je vous rappelle que sur les quais du Rhône, toutes les personnes âgées et toutes les personnes qui ont envie de déménager dans des appartements plus grands ou avec ascenseurs, peuvent être prioritaires – c'est d'ailleurs ce qui s'est passé.

Pour l'ensemble de cette garantie d'emprunt, je propose que la commune se porte garante.

Mme LA MAIRE.- D'autant plus que 70 % des Français sont éligibles au logement social, quand même ! Nous n'allons pas réserver notre ville qu'aux 30 % restants !

(Certains conseillers de l'opposition rient à l'écoute de ce propos.)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 22 voix pour, 6 voix contre

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO, Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration, M. Antoine MELLIES)

et 4 abstentions

(M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER par procuration, Mme Solange FORNENGO, M. Mohamed BENOUI par procuration) :

- **accorde sa garantie à Alliage Habitat à hauteur de 15 % de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 125 783,25 € pour un emprunt total de 838 555 € ;**
- **s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer en cas de besoin, les ressources nécessaires et suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;**
- **s'engage sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à Alliage Habitat dans les meilleurs délais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;**
- **autorise Mme la Maire à intervenir en qualité de garant au contrat de prêt passé entre Alliage Habitat et la Caisse des Dépôts et Consignations et à signer tous les documents y référant.**

N° 7

GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE 35 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN VEFA (VENTE EN L'ÉTAT FUTUR D'ACHÈVEMENT) AU PROFIT D'IMMOBILIÈRE RHÔNE ALPES

Rapporteur : Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA

C'est le même processus puisque l'on garantit des emprunts pour l'acquisition au profit de l'Immobilier Rhône-Alpes qui est déjà présente dans le secteur de Givors ; un bâtiment qui se situe en face de ce projet, rue Jean Ligonet, leur appartient, comme des bâtiments en centre-ville.

Il y aura donc 35 logements locatifs sociaux en VEFA, achetés par Alliade Habitat, soit 25 % dans cette résidence.

Même processus : un certain nombre de ces logements sont réservés grâce à « Rhône Plus » aux personnes à mobilité réduite et les appartements seront adaptés.

Dans ce quartier, beaucoup de personnes sont en demande d'appartement adapté, donc il est intéressant de pouvoir les loger dans des appartements avec ascenseur.

Pour revenir à la question relative au Plateau de Montrond, contrairement à ce qui est dit dans la salle, beaucoup de personnes givordines aimeraient être y logées, dans les petits immeubles, dans les résidences.

Mme LA MAIRE.- C'est un très beau projet que nous avons présenté mercredi dernier à la population.

Mme Brigitte JANNOT.- J'ai deux questions :

❶ pourquoi sur ce programme, le pourcentage est-il beaucoup important que sur le précédent : 8 sur 63 *versus* 35 sur 135 ?

❷ Nous savons qu'il y a une forte demande en petits logements, en particulier en T2 – je pense notamment aux personnes qui sont séparées – donc est-ce que cet aspect a été ou sera pris en compte dans les constructions de ces logements ?

Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA.- Le pourcentage de logements sociaux sur l'opération Nexity, rue Jean Ligonnet, est de 25 %, soit le seuil maintenu dans le PLU-H.

Dans les offres de logements, nous regardons pour qu'il y ait des T2, T3 – les appartements les plus demandés.

Mme LA MAIRE.- Samedi dernier, au Salon de l'habitat et de la décoration, ces appartements étaient présentés (maquettes).

Mme Brigitte JANNOT.- 25 % dans le PLU-H, c'est pour les communes qui n'ont pas assez de logements sociaux, donc ce n'est pas un argument qui peut s'appliquer à Givors, ce n'est pas un argument qui peut être avancé, donc le groupe socialiste refusera de voter cette délibération 7.

Mme Michelle PALANDRE.- Bravo !

Mme LA MAIRE.- Le PLU-H givordin affiche 25 %.

Il me semble important que la population givordine puisse avoir accès à ces logements modernes avec des ascenseurs. C'est surtout cela.

M. Antoine MELLIES.- Expliquez-moi pourquoi on regroupe tous les logements sur la façade ouest ?

Mme LA MAIRE.- On vient de l'expliquer.

Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA.- Il faut écouter quand on parle ! Quand on parle pendant que je suis en train de parler, on ne peut pas tout entendre.

M. Antoine MELLIES.- Je reconnais avoir fait une erreur, donc si vous pouviez répéter...

Mme LA MAIRE.- Non.

M. Antoine MELLIES.- Madame CHARNAY...

Mme LA MAIRE.- Il est déjà 21 h, excusez-moi !

Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA.- J'ai expliqué que c'est pour que les bailleurs qui gèrent ces appartements puissent travailler plus simplement ; il est plus simple de gérer une allée complète plutôt que des appartements disséminés de partout.

M. Antoine MELLIES.- Ce n'est pas parce que ça aurait empêché l'achat et l'accèsion à la propriété, pas du tout ?

Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA.- Pas du tout !

Je reviens sur le taux de 25 % : avec 25 % de logements sociaux, le taux de 44 % de logements actuels de la ville va encore diminuer puisqu'il faudrait être encore au-dessus.

M. Antoine MELLIES.- Oui, mais il aurait encore plus diminué s'il n'y en avait pas autant !

(Discussions en aparté.)

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de passer au vote.

Mme Michelle PALANDRE.- Je suis d'accord avec vous, les gens ont besoin d'avoir des logements avec ascenseurs, des logements décents, je suis d'accord avec vous, mais qu'est-ce que l'on démolit en compensation ?

M. Antoine MELLIES.- Exactement !

(Discussions en aparté.)

Mme Brigitte D'ANIELLO-ROSA.- Le petit bâtiment devant, de 35 logements, me semble-t-il.

Mme LA MAIRE.- 35 logements, oui.

De toute façon, nous espérons qu'il y aura aussi des réaménagements d'appartements dans les cités Farge et Croizat puisque ce sont de tout petits appartements. Nous poussons les bailleurs à travailler sur des regroupements d'appartements, donc ça diminuera le nombre d'appartements forcément.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Une réflexion suite à ce que disait Mme D'ANIELLO-ROSA : le fait de regrouper et des personnes pauvres, et des personnes à mobilité réduites, et des personnes ayant des handicaps sur une seule barre, m'inquiète. Notre problème à nous, c'est le bien vivre ensemble, donc il serait préférable qu'il y ait un étudiant et une personne avec un handicap ou une famille seule et qu'il se passe quelque chose, qu'il y ait du lien social, plutôt que de retrouver dans une seule et même barre d'immeuble...

Nous avons eu les mêmes problèmes dans les quartiers avec les mères isolées que les bailleurs avaient regroupées ; ce sont devenues des proies.

Il me semble que là, il aurait mieux valu mélanger les catégories de personnes plutôt que de les concentrer en un seul et même endroit, et de faire une concentration de problématiques.

La gestion du patrimoine, ce n'est pas notre souci, notre souci, c'est la gestion de la ville et de faire en sorte que les gens puissent vivre ensemble.

D'autres choix ont été faits, donc je m'abstiendrai sur cette délibération.

Mme LA MAIRE.- Je trouve quand même que c'est un tableau très noirci de notre population givordine précaire. Je pense qu'il y a des limites à cette préoccupation....

M. Antoine MELLIES.- Arrêtez, Madame CHARNAY, c'est trop facile !

Mme LA MAIRE.- Il ne faut pas exagérer !

Le vivre ensemble dans nos cités se passe bien, en tout cas.

M. Antoine MELLIES.- Ah bon !

Mme LA MAIRE.- Oui !

Passons au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 19 voix pour, 6 voix contre

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO, Mme Corinne CHARRIER par
procuration, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par
procuration, M. Antoine MELLIES),

5 refus de vote

(Mme Violaine BADIN, Mme Brigitte JANNOT, M. Jean-François GAGNEUR, M. Ali SEMARI,
Mme Cécile BRACCO)

et 2 abstentions

(M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER par procuration) :

- **accorde sa garantie à l'Immobilière Rhône Alpes à hauteur de 15 % de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 540 376,20 € pour un emprunt total de 3 602 508 € ;**
- **s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer en cas de besoin, les ressources nécessaires et suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;**
- **s'engage sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, à se substituer à l'Immobilière Rhône Alpes dans les meilleurs délais pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;**
- **autorise Mme la Maire à intervenir en qualité de garant au contrat de prêt passé entre l'Immobilière Rhône Alpes et la Caisse des Dépôts et Consignations et signer tous les documents y référant.**

Mme LA MAIRE.- Les délibérations 8 à 17 portent sur les subventions attribuées pour l'année 2018, aux associations.

Aujourd'hui, il vous est présenté les conventions d'objectifs et de moyens pour le rugby, les sauveteurs, l'AMAD, le S.O.G Football et le S.O.G Judo, dont l'acompte sur la subvention était inférieur à 23 000 € au Conseil municipal du 6 février dernier.

Il vous est également présenté, les différents avenants aux conventions d'objectifs et de moyens pour les associations dont l'acompte était supérieur à 23 000 €.

Voilà pourquoi nous trouvons et des conventions d'objectifs et de moyens et des avenants.

N° 8

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN A DOMICILE (AMAD)

Rapporteur : Mme Hélène TAIAR

Mme LA MAIRE.- Comme j'ai démissionné de mes fonctions de Présidente de l'AMAD à l'automne dernier et comme les nouveaux statuts ont été déposés en Préfecture le 12 janvier 2018, je vais me retirer des débats, tout comme Gilles VERDU. Aussi, je vous propose de céder la présidence de séance à M. Nacer KHOUATRA.

M. Nacer KHOUATRA est nommé Président de séance à l'unanimité des voix exprimées pour cette délibération.

(Mme la Maire et M. Gilles VERDU s'absentent de la séance.)

M. Louis SOULIER a donné procuration à M. Henri BAZIN, mais son épouse étant Présidente de l'AMAD, la procuration ne sera pas prise en compte dans le décompte des voix.

21 personnes présentes – 8 procurations

Mme Hélène TAIAR.- Cette association existe depuis 1964 et elle intervient, aujourd'hui, auprès de 400 personnes par an, ce qui représente plus de 48 000 heures auprès des usagers, soit 25 % extérieurs.

« L'association pour le maintien et l'aide à domicile Rhône Sud (AMAD), qui résulte du regroupement depuis le 1^{er} juillet 2011 de l'AMAD Givors et l'AMAD Grigny, a pour vocation de faciliter la vie quotidienne des personnes âgées et handicapées de la commune.

Par délibération n° 2 en date du 5 février 2018, la commune a accordé un acompte sur subvention de 12 500 € à l'association pour le maintien et l'aide à domicile Rhône Sud (AMAD), pour l'exercice 2018. Cela permettait à l'association de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif 2018 de la commune de Givors.

Au regard des missions de l'association, il est proposé de lui accorder une subvention totale pour l'année 2018 d'un montant de 25 000 € (acompte inclus). Suite au versement de l'acompte précité, le solde à verser est de 12 500 €.

Il est donc proposé :

- *d'accorder une subvention totale d'un montant de 25 000 € à AMAD pour l'année 2018 ;*
- *d'autoriser Mme la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association pour le maintien et l'aide à domicile Rhône Sud (AMAD) pour l'année 2018. »*

Mme Michelle PALANDRE.- Je voulais, comme d'habitude, renouveler mon admiration pour le personnel de cette association.

La dernière fois que j'ai rencontré la Direction de l'AMAD – à l'époque, Mme CHARNAY était Présidente – il y avait de gros problèmes de trésorerie, donc je voulais savoir ce qu'il en était aujourd'hui puisque depuis l'élection de Mme CHARNAY, je n'ai plus aucune nouvelle de l'AMAD.

Mme Hélène TAIAR.- Le tarif givordin est à 20,80 €, mais il risque d'augmenter dans les mois à venir ; à ce jour, le prix de revient est à 22,60 €. Le tarif extérieur est à 23,30 €.

L'AMAD met tout en œuvre pour essayer de remonter la pente ; Mme SOULIER, la Présidente, la remonte très bien.

Mme Michelle PALANDRE.- Dans quelle mesure ? Excusez-moi Madame, mais je n'ai pas de réponse...

Mme Hélène TAIAR.- Que voulez-vous que je vous dise ?

Mme Michelle PALANDRE.- Dans quelle mesure a-t-elle remonté la pente ?

Mme Hélène TAIAR.- Elle a rentré pas mal d'argent qui n'arrivait pas à être rentré. Nous versons 25 000 € ce qui couvre en partie, le détail du prix de revient et 1 250 € sont payés par Grigny. Ils font en fonction de leurs moyens.

M. Nacer KHOUATRA.- Merci, Hélène (TAIAR).

Y a-t-il d'autres questions ?

Mme Solange FORNENGO.- Il est vrai que l'AMAD a souvent été en difficultés financières et il est vrai que la commune a toujours soutenu cette association, ce qui peut se comprendre.

Elle avait préoccupé pendant longtemps et passablement ici dans cette assemblée, parce qu'il est souvent apparu que les frais de gestion de cette association étaient très importants, c'est-

à-dire que les frais de l'administration pesaient énormément sur le budget de l'AMAD. Pouvons-nous avoir quelques informations, aujourd'hui, sur le fonctionnement, savoir comment est gérée l'AMAD ? Combien il y a de personnels, en plus de la Directrice ?

Mme Hélène TAIAR.- Tout est noté dans le dossier, il fallait le consulter. Si tu veux plus d'éléments, va directement à l'AMAD, Mme SOULIER te répondra.

Mme Solange FORNENGO.- Je note donc que tu adresseras les questions à Mme SOULIER.

Mme Hélène TAIAR.- Tout est noté, tu as tous les éléments en pièce jointe, que veux-tu que je te dise de plus ?

Mme Solange FORNENGO.- Prenez les pièces jointes et répondez à mes questions !

Mme Hélène TAIAR.- Prends-les et regarde ! Il est déjà 21 h 30 !

Mme Solange FORNENGO.- Il n'y a pas, dans les pièces jointes, les réponses aux questions que je vous pose, je suis désolée ! Ce n'est pas une façon de répondre !

Mme Hélène TAIAR.- Ecoute, je ne suis pas Sœur Térésa, non plus !

Mme Solange FORNENGO.- Dites que vous ne pouvez pas répondre, puisque les réponses ne sont pas dans les pièces jointes ! Je les ai consultées, figurez-vous !

Mme Hélène TAIAR.- C'est très bien !

Mme Solange FORNENGO.- Je vous remercie, mais nous ne sommes pas ici pour avoir de bonnes ou de mauvaises notes ! Nous sommes ici pour faire fonctionner un Conseil municipal.

Vous ne pouvez pas me répondre, point barre, nous chercherons les réponses ailleurs !

Mme Hélène TAIAR.- Tout est noté ! Il suffit de chercher dans les documents annexes !

Mme Solange FORNENGO.- Je redis que la réponse à ma question n'est pas dans les documents annexes, je suis désolée de vous contrarier, Mme TAIAR !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Madame TAIAR, vous avez parlé de deux tarifications : 20,80 € et 23,30 €.

Les gens de Grigny ont quelle tarification ?

Mme Hélène TAIAR.- 23,30 €.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Est-ce normal – c'est une question – sachant que l'association AMAD Rhône Sud résulte du regroupement de l'association AMAD Givors et AMAD Grigny ? Doit-on considérer les Grignerots comme des extérieurs ? Il me semblait que les extérieurs étaient les personnes extérieures à ces deux entités.

Mme Hélène TAIAR.- On m'a dit que le tarif de 23,30 € s'applique aux personnes extérieures, dont celles de Grigny – on m'a même cité Millery.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- J'entends bien que Millery, ce sont des extérieurs, mais je ne comprends pas comment on peut appliquer un tarif différencié alors que l'association AMAD Rhône Sud résulte du regroupement de l'association AMAD Givors et AMAD Grigny. Est-ce normal ? je pose la question.

Mme Hélène TAIAR.- Je pense que la subvention est très basse et à un moment donné, il faut trouver les moyens d'honorer tout le monde.

M. Antoine MELLIES.- Si ma mémoire n'est pas trop mauvaise – vous dites, Madame TAIAR que la subvention est très basse – la subvention est en augmentation par rapport à ce qui était alloué par la ville de Grigny, lorsque le maire...

Mme Hélène TAIAR.- Oui, ça ne va pas chercher loin !

M. Antoine MELLIES.- Si, si !

Mme Hélène TAIAR.- Elle était de 780 € et elle est à 1 250 €, c'est vrai que c'est énorme !

M. Antoine MELLIES.- Il y a de vrais enjeux !

Pourquoi, le rapport entre le prix rendu à l'utilisateur et les coûts de fonctionnement de cette association sont les plus élevés par rapport à d'autres structures ? Nous pouvons aussi nous poser la question.

Mme Hélène TAIAR.- Je pense que c'est par rapport à la subvention.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **accorde** une subvention totale d'un montant de 25 000 € à l'association AMAD pour l'année 2018 ;
- **autorise** Mme la maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association pour le maintien à domicile Rhône Sud (AMAD) pour l'année 2018 ;
- **décide** que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

(Mme la Maire et M. Gilles VERDU réintègrent la séance.)

23 personnes présentes – 9 procurations

Mme LA MAIRE.- Pour les délibérations 9, 10, 11 et 12, je cède la parole à M. Jean-Jacques ROUTABOUL.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Concernant les délibérations 9, 10, 11 et 12 de l'ordre du jour du conseil municipal, l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations dispose que : « *l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret, conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie* ».

Cette convention doit définir :

- l'objet de la subvention attribuée,
- son montant,
- ses conditions d'utilisation.

Le décret n° 2001-495 du 6 juillet 2001 pris en application de l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 fixe le seuil au-delà duquel une convention doit être établie, à la somme de 23 000 €.

La commune de Givors, dans le cadre de sa politique d'aide aux associations, souhaite par le biais du versement d'une subvention aux associations, engager un partenariat fort et privilégié avec le mouvement associatif dans les secteurs de la jeunesse et du sport auprès des Givordins.

Il est donc proposé au conseil municipal, d'accorder une subvention totale d'un montant de :

- 44 500 € au Stade olympique de Givors de Rugby (S.O.G Rugby) pour l'année 2018 ;
- 20 000 € au Stade olympique de Givors de Football (S.O.G Foot) pour l'année 2018 ;
- 23 000 € au Stade olympique de Givors de Judo (S.O.G Judo) pour l'année 2018 ;
- 45 000 € à l'association des Sauveteurs de Givors pour l'année 2018 ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations précitées pour l'année 2018 ;

- de décider que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

Vous avez les comptes rendus d'objectifs entre les clubs et la municipalité, ainsi que les rapports d'activité en annexes.

Mme LA MAIRE.- Je vous propose de traiter des délibérations dans l'ordre.

N° 9

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - Convention d'objectifs et de moyens
AVEC L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE GIVORS Rugby
(S.O.G. RUGBY)**

Rapporteur : M. Jean-Jacques ROUTABOUL

M. Mohamed BOUDJELLABA.- J'ai une question pour M. ROUTABOUL : pour l'ensemble de ces délibérations, quels sont les critères d'attribution de la subvention ?

De plus, j'aimerais connaître sa politique sportive en direction des jeunes Givordins.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- La politique générale de soutien va en direction des associations sportives qui jouent un rôle primordial dans la socialisation des jeunes, dans la mise en avant des valeurs primordiales favorisant l'évolution et le développement des jeunes, les apprentissages, le mieux vivre ensemble, l'animation de la cité.

Pour le rugby, la subvention s'élève à 44 500 € – elle est identique à l'année 2017. C'est le plus gros budget détaillé en environ 34 000 € de valorisation d'utilisation des équipements, 311 licenciés dont 53 % de moins de 18 ans, voilà les critères. Ils interviennent également dans le temps du périscolaire.

M. Antoine MELLIES.- Je suis désolé, Monsieur ROUTABOUL, mais ce n'est pas une réponse.

Mme LA MAIRE.- Si !

M. Antoine MELLIES.- Non !

Mme LA MAIRE.- C'est vous qui le dites !

M. Antoine MELLIES.- Oui, et je l'affirme haut et fort ! Ce n'est pas une réponse parce que lorsque l'on décide d'un montant de subvention, il y a eu derrière tout un travail avec l'association, c'est-à-dire que l'on va quand même essayer de coller à la réalité de l'association : évolution du nombre de licenciés, intensité des manifestations, besoins d'urgence par rapport à des objectifs de maintien, etc. J'espère que ce sont vraiment ces critères qui vous animent !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Ça en fait partie, Monsieur MELLIES.

M. Antoine MELLIES.- Je ne voulais pas en parler parce qu'il est vrai que le S.O.G. Rugby bénéficie d'un soutien important de la part de la municipalité, mais ce n'est pas pour autant que ce club roule sur l'or. C'est un club qui a une école de formation, c'est un club qui a des besoins en termes d'équipement pour les jeunes qui sont énormes.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Nous n'avons jamais dit le contraire.

M. Antoine MELLIES.- Je n'ai pas dit que vous aviez dit le contraire.

Mais j'en profite pour dire qu'aucun travail n'est fait pour aller chercher des subventions auprès d'autres collectivités que la Métropole de Lyon. Je vous donne un exemple, Monsieur ROUTABOUL, et c'est cadeau : la région Auvergne-Rhône-Alpes a trois fléchages : aide à

l'équipement sportif, aide aux manifestations sportives et aide à des équipements favorisant l'accès aux personnes souffrant de handicap. Pour l'année 2017, aucun club n'a bénéficié d'un soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ! Nous pourrions dire que c'est à cause du clientélisme de M. WAUQUIEZ, et c'est vrai aussi parce que l'arrosage avec de l'argent public en Haute-Loire, au Puy-en-Velay, fait que l'on a moins d'argent pour les autres territoires et Givors en pâtira également !

Cela dit, quand on ne demande pas d'argent, on ne peut pas en obtenir ! Des clubs ne sont pas au courant de ces dispositifs, et c'est votre rôle de les en informer. Ce n'est pas le cas, je me suis renseigné, Monsieur ROUTABOUL !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Monsieur MELLIES, on ne vous a pas attendu, nous l'avons fait !

M. Antoine MELLIES.- Non, c'est faux !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Non !

M. Antoine MELLIES.- C'est faux ! Monsieur ROUTABOUL, je me suis renseigné !

Mme LA MAIRE.- M. MELLIES, finissez, s'il vous plaît !

M. Antoine MELLIES.- J'ai au moins deux ou trois exemples concrets donc arrêtez de me dire que vous le faites.

Je pense que vous n'étiez même pas au courant !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Oui, donc heureusement que vous êtes là !

M. Antoine MELLIES.- C'est votre boulot d'adjoint au sport.

Mme LA MAIRE.- Vous êtes au Conseil régional, dans la commission Sport, Monsieur MELLIES ?

M. Antoine MELLIES.- Oui, je...

Mme LA MAIRE.- Et vous défendez l'Ardèche ou le Rhône ?

M. Antoine MELLIES.- Madame CHARNAY, j'ai envoyé un courrier à tous les clubs givordins, justement !

Mme LA MAIRE.- D'accord.

M. Antoine MELLIES.- Et certains m'ont répondu qu'ils n'étaient pas au courant de ce type de choses.

Mme LA MAIRE.- Je sais aussi que vous avez renvoyé le Président du rugby à un autre collègue à vous, donc vous n'êtes pas dans la commission Sport du Rhône, peut-être !

M. Antoine MELLIES.- N'importe quoi !

Mme LA MAIRE.- Non, ce n'est pas du n'importe quoi !

M. Antoine MELLIES.- Vous racontez n'importe quoi ! Je siège à la commission Sport, Madame CHARNAY !

Mme LA MAIRE.- Non, ce n'est pas du n'importe quoi !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Monsieur ROUTABOUL, avec tous les documents que vous nous avez transmis, j'ai fait un petit tableau avec le nombre d'effectifs, le nombre de licenciés, etc.

Pour le rugby, j'ai pu voir :

- un effectif total de 311 licenciés – c'est ce qui est écrit dans les demandes de subvention
- dont 94 Givordins parmi lesquels 64 ont moins de 18 ans ; les non-Givordins sont 217 ;
- il y a un salarié, 77 bénévoles ;

- la subvention indirecte est de 25 000 € et des poussières pour la salle, 32 000 € pour le stade ;
- la demande de subvention à la ville de Givors est de 44 500 €, 3 500 € à la Métropole et 18 000 au CMDS ;
- la répartition du coût de la licence c'est : 160 € pour les moins de 16 ans, 190 € pour les 16-18 ans et 270 € pour les plus de 18 ans.

Pourquoi vous dis-je tout cela ? Parce que j'ai fait le même exercice pour les sauveteurs, le football et le S.O.G Judo !

Pourquoi vous ai-je demandé les critères pour l'octroi d'une subvention ? Parce que ce sont les quatre clubs que nous subventionnons le plus, et que je veux comprendre quel type de pondération vous utilisez pour savoir que tel club mérite 44 000 € et que tel autre, 18 000 €.

Mon propos n'est pas de dire qu'il faut moins les subventionner, je veux juste connaître en toute transparence ce qui guide vos choix budgétaires au niveau des clubs.

Pour les sauveteurs, j'ai pu voir...

Mme LA MAIRE.- Evoquons les délibérations les unes après les autres, plutôt.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je parle pour l'ensemble des délibérations, comme ça je ne reviendrai pas dessus après.

Mme LA MAIRE.- D'accord !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Pour les sauveteurs, j'ai pu voir :

- un effectif total de 237 licenciés, dont 120 Givordins parmi lesquels 80 ont moins de 18 ans ; les non-Givordins sont 117 ;
- il y a trois salariés, 20 bénévoles permanents et 150 occasionnels ;
- la subvention indirecte est de 120 000 € par an et 1 500 € de fluides ;
- la demande de subvention à la ville de Givors est de 45 000 €, 8 000 € à la Métropole et 16 000 au CMDS ;
- la répartition du coût de la licence c'est : 225 € pour les 6-13 ans, 65 € pour les 12 ans et plus – c'est ce qui est noté dans le document sur lequel j'attire votre attention ! Il y a peut-être un problème dans la présentation...

De plus, je pense que nous ne pouvons pas voter en l'état la subvention des sauveteurs puisque l'on nous présente un budget prévisionnel en déséquilibre.

Mme LA MAIRE.- Monsieur BOUDJELLABA, j'ai proposé que d'échanger sur le rugby, de voter la délibération 9, etc.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- C'est pour mieux comprendre, c'est pour avoir un regard global de la situation et que M. ROUTABOUL puisse répondre.

Pour le football, j'ai pu voir :

- un effectif total de 166 licenciés : 165 Givordins, dont 126 de moins de 18 ans – un seul est non Givordin ;
- il n'y a pas de salarié, 15 bénévoles ;
- la subvention indirecte est de 25 000 € ;
- la demande de subvention à la ville de Givors est de 18 000 € ;
- le coût de la licence va de 120 à 170 € : 120 € pour les moins de 9 ans, et ainsi de suite, en augmentant.

Pour le S.O.G Judo, j'ai pu voir :

- un effectif total de 640 licenciés : 448 Givordins, dont 340 de moins de 18 ans – 192 non-Givordins ;
- il y a un salarié, 22 bénévoles ;
- la subvention indirecte est de 33 000 € ;
- la demande de subvention à la ville de Givors est de 24 000 €, 5 000 € de la Métropole
- la répartition du coût de la licence c'est : 160 € pour les 6-10 ans, 200 € pour les 11-13 ans, 230 € pour les 14-17 ans.

Étant donné que c'est un budget communal – ici, nous sommes là pour gérer le budget communal – je ne comprends pas pourquoi le S.O.G Judo n'a que 24 000 € de subvention. Je ne comprends pas la logique, suite à ce que vous nous avez dit, qu'il y a derrière le positionnement des financements auprès de ces clubs.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Si vous me laissez la parole, je vais vous répondre.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je vais vous la donner, mais je vous pose toutes mes questions.

Je ne comprends pas, en autres, que les clubs qui accueillent le plus de Givordins ne soient pas mieux subventionnés que les autres, qu'il n'y ait pas de pondération par rapport à ce critère.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Concernant les critères d'attribution, sachez que nous prenons bien sûr en compte le nombre de licenciés givordins, le nombre de licenciés non givordins, le nombre de licenciés de moins 18 ans, le nombre de licenciés total et le nombre de licenciées féminines.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Et alors ?

Mme LA MAIRE.- Des critères sont établis.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Faites-moi le calcul pour le rugby puisque nous parlons du rugby. **Mme LA MAIRE.-** Ce n'est pas un calcul comptable !

Je n'arrive, nous n'arrivons pas bien à comprendre où vous voulez en venir, Monsieur BOUDJELLABA !

Les critères sont bien identifiés, une commission alloue des subventions en fonction des demandes des clubs, sans favoritisme !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Ce n'est pas ce que j'ai dit !

Mme LA MAIRE.- Les critères sont très bien établis, et c'est en fonction des clubs !

M. Antoine MELLIES.- C'est faux ! C'est faux !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Dès que nous voulons avoir un débat de fond sur la question cruciale du sport à Givors, vous repartez à vouloir saucissonner les affaires. J'ai juste voulu élever le débat, un tout petit peu, parce que la question se pose derrière pour les clubs... Je vais régulièrement au stade, et au stade, excusez-moi, la gymnastique, le basket, le badminton, les arts martiaux, tous ces clubs, on ne les voit pas ! J'aimerais donc connaître les critères utilisés, notamment pour le financement de ces clubs qui ne reçoivent pas les mêmes subventions ! Si ces critères valent pour ces clubs, ils devraient valoir aussi pour des clubs comme la gymnastique qui reçoit énormément d'enfants et pour le coup, là, le nombre de filles explose ! Je recherche juste l'équité utilisée entre les clubs par l'adjoint au sport !

M. Antoine MELLIES.- Je partage totalement le diagnostic et la demande de M. BOUDJELLABA, mais attention à votre raisonnement, Monsieur BOUDJELLABA parce que

si vous allez jusqu'au bout, on va finir par se demander s'il ne faut pas baisser la subvention de la MJC !

(Rires.)

Mme LA MAIRE.- À chaque fois vous nous le sortez, ça, Monsieur MELLIES !

M. Antoine MELLIES.- Je ne dirai rien de plus sur la MJC, ce soir !

Pour les autres associations qui ne font pas l'objet d'une convention d'objectifs et de moyens, il y a une page : l'annexe du budget primitif, donc au Conseil municipal, nous ne savons pas ce qu'il en est avec ces clubs.

L'avantage des conventions d'objectifs et de moyens, c'est que nous avons un bilan d'activité, un bilan financier, etc., donc quand nous ne pouvons pas être présents dans toutes les manifestations sportives – il y en a beaucoup et c'est tant mieux. Il n'est pas normal que nous n'ayons pas trace des relations entre la commune de Givors et ses clubs sportifs à partir du moment où l'on verse une subvention, même à partir de 700 ou 1 000 € ! Je suis désolé, mais je ne vois pas pourquoi nous ne devrions pas être au courant de comment est décidé l'octroi de ces subventions.

De plus, je le redirais lorsque nous débattons la délibération n° 10, la commune donne de l'argent et elle n'est pas là pour fliquer ce qui se passe, il y a une liberté de gestion, mais à partir du moment où elle octroie de l'argent public, elle est en droit également d'exiger certaines règles élémentaires dans la gestion des clubs !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Nous le faisons, Monsieur !

M. Antoine MELLIES.- Nous en reparlerons juste après, Monsieur ROUTABOUL ! Nous allons rigoler !

Mme Solange FORNENGO.- Monsieur l'Adjoint au sport, il est indéniable que le club de rugby est la vitrine de Givors, ce pays des hommes forts ! Mais il est aussi indéniable que les questions posées par M. BOUDJELLABA, même si on ne partage pas toutes ses idées, sont parfois intéressantes. Son angle d'attaque, tout le monde l'a bien compris, c'est le nombre de Givordins dans les clubs, et c'est la politique des clubs vis-à-vis de la jeunesse !

Je ne suis pas sur les terrains de sport, mais je suis une élue, je me documente, j'ai des gens autour de moi bien plus sportifs que moi et qui sont sur les stades ! Nous sommes donc légitimes à poser ces questions.

Je n'ai pas l'intention de venir sabrer les budgets des clubs, mais la question de l'intérêt des clubs dans notre vivre ensemble givordin est importante !

Si un club est une vitrine de la ville et défend son image, c'est aussi intéressant, mais pourquoi ne pas le reconnaître et en fonction de cela, dire que, malgré tous les critères de la terre, certains seront un peu plus favorisés – ce terme n'est peut-être pas le bon – ou un peu mieux regardés que d'autres ? Ne me dites pas, Monsieur l'Adjoint, que ce n'est pas vrai !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Tout à fait, je n'ai pas dit le contraire !

Mme Solange FORNENGO.- Merci !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Dans le rapport d'activité, Solange (FORNENGO), tout est spécifié.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Ce sont les critères de la ville, pas ceux du club.

M. Antoine MELLIES.- Oui !

Mme LA MAIRE.- La majorité municipale vous fait ses propositions.

Des critères, tout à fait justes, ont été retenus pour attribuer ces subventions et reposent sur : les jeunes Givordins, les animations dans nos écoles, dans nos fêtes, etc. Nous vous

redonnerons tous les critères. Et effectivement, il y a des clubs phares. Mais nous pourrions discuter de ces critères jusqu'à l'aube !

M. Alain PELOSATO.- Je vous dis franchement que j'en ai marre de ce débat, de ce dialogue de sourds ! Nous perdons un temps fou en palabres ! J'entends que des élus de l'opposition posent des questions, M. BOUDJELLABA annonce des éléments chiffrés, mais finalement, quel est le problème ?

Mme LA MAIRE.- Nous n'avons peut-être pas compris la question de M. BOUDJELLABA !
Je vous propose de passer au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **accorde** une subvention totale d'un montant de 44 500 € au Stade Olympique de Givors de Rugby pour l'année 2018 ;
- **autorise** madame la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Stade Olympique de Givors Rugby (S.O.G Rugby) pour l'année 2018 ;
- **décide** que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

Mme LA MAIRE.- Tout cela pour ça !

Mme Solange FORNENGO.- Nous sommes là, pour ça aussi !

M. Antoine MELLIES.- Arrêtez de dire cela, Madame CHARNAY !

Mme LA MAIRE.- Après, on nous dira que ce n'est pas politicien !

Pour la délibération suivante, je vais demander à M. Ali SEMARI de sortir.

(M. Ali SEMARI s'absente de la séance.)

22 personnes présentes – 9 procurations

N° 10

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION JEUNESSE DU STADE OLYMPIQUE DE GIVORS FOOTBALL (S.O.G FOOT)

Rapporteur : M. Jean-Jacques ROUTABOUL

Le S.O.G Football reçoit une subvention de 20 000 €, une augmentation de 1 200 € par rapport à 2017 motivée par l'important travail de restauration du club qui compte 166 licenciés, 99 % de Givordins, 76 % de moins de 18 ans.

La diminution volontaire du nombre d'enfants accueillis en 2017 a été faite pour améliorer la qualité de l'encadrement et préparer l'association à évoluer.

Le montant des aides directes et indirectes de valorisation est supérieur à 23 000 €.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- J'essaie de réfléchir pour l'intérêt de nos enfants, pour l'intérêt de ce Conseil municipal aussi, de faire en sorte que les clubs répondent au mieux, or vous essayez de faire de la petite politique politicienne en disant : « *Tout cela pour ça !* »

C'est un long débat, les sujets sont importants.

L'idée, ce n'est pas de diminuer les subventions de clubs, mais de savoir pourquoi elles sont réparties différemment et éventuellement de faire augmenter le budget des sports pour que les clubs aient suffisamment de subventions.

Nous n'avons pas parlé des autres clubs qui touchent 300 €, de Tigre et Dragons qui touchent 950 €, Tir sportif, 200 €, le basket, 7 000 €, etc.

Vous venez de parler des critères qui vous ont amenés à augmenter la subvention du football. J'ai sous les yeux, le compte rendu d'audition de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de football du 22 novembre 2017, dossier 3825040.1, rencontre Coupe de France du 24 septembre 2017 S.O.G/FC Salaise-sur-Sanne. Pourquoi je parle de cela, Monsieur l'Adjoint ? Parce que je vais vous citer le Président !

Mme LA MAIRE.- N'est-ce pas un peu hors délibération ?

M. Mohamed BOUDJELLABA.- C'est important, puisque le Président du S.O.G a indiqué qu'il n'y avait pas eu de problème avec le public depuis de début de saison, mais qu'autour de cette rencontre Rive droite, il ne s'attendait pas à une telle affluence ! Pour expliquer les jets de projectiles, l'eau, les crachats, il n'a pas d'arguments ! Il a dit avoir repris le club qui était en train de couler, qu'il n'avait jamais vu cela, et que malheureusement, les discours tenus par les téléspectateurs sont monnaie courante dans certains quartiers de Givors ! Ce sont les propos du Président !

L'attitude globale du club nous a amené quoi, en termes d'image pour la ville ?

Mme LA MAIRE.- Quel est votre propos ?

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Comment accompagne-t-on la difficulté ?

Il faudrait peut-être avoir une politique beaucoup plus globale, notamment dans le cadre de l'OMS !

Le S.O.G est interdit de Coupe de France pendant deux ans, le club reçoit des amendes en veux-tu en voilà, donc je me demande comment la ville et son service des sports accompagnent ses clubs. Ce n'est pas qu'une histoire de subvention, c'est aussi comment on éduque nos enfants. Nous ne sommes pas qu'un tiroir-caisse !

Mme LA MAIRE.- Doucement, Monsieur BOUDJELLABA !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- C'est doucement ! C'est simplement votre attitude, Madame la Maire, qui au final, à travers vos propos...

Mme LA MAIRE.- Quelle attitude ? Ce n'est pas vous qui nous hurlez dessus !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Vous pensez que...

Mme LA MAIRE.- Doucement, Monsieur BOUDJELLABA !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Vous pensez que nous faisons de la politique, mais non, je voulais parler de l'éducation de nos enfants ! Nous avons des problèmes, des difficultés dans les clubs, donc comment on les accompagne ? Comment on les aide ? Le club de football en a besoin.

Mme LA MAIRE.- Sauf que Monsieur BOUDJELLABA, le début de votre intervention laissait penser à autre chose ! C'était plutôt à charge !

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Non !

M. Antoine MELLIES.- Je ne vais pas avoir de pudeur !

Mme LA MAIRE.- Il y a bien de l'échauffement, là !

M. Antoine MELLIES.- Il n'y a pas d'échauffement, Madame, mais une réalité !

Mme LA MAIRE.- Je ne parle pas pour vous, Monsieur MELLIES.

M. Antoine MELLIES.- Le PUB du S.O.G n'est plus d'actualité, je me suis renseigné ; certaines choses ont été partiellement réglées, notamment pour le recouvrement des cotisations des joueurs.

Cela dit, il faut quand même dire ce qui s'est passé : le nouveau Président a découvert un club qui avait des milliers d'euros dehors (non-encaissement des cotisations, licences) et qui avait été donc condamné à payer des pénalités à cause de problèmes de comportements – je cite le procès-verbal – « *de certains joueurs, supporters et encadrants* » pour un montant de 20 000 €, soit le montant exact de la subvention que vous nous proposez de voter ce soir !

Total restant à payer au district du Rhône : 1 709 € ! Total dettes éducateurs : 10 758 € ! Total restant à payer à la ligue Rhône-Alpes : 2 814 € ! Dette éducateurs : 651 €.

Si ce club n'avait jamais été subventionné et demandait 20 000 €, très bien, mais ce club a déjà été subventionné ! Il a déjà touché une subvention de 18 000 €.

En clair, rien n'apparaît dans le rapport d'activité, et si vous me dites le contraire, Monsieur ROUTABOUL, il aurait été intéressant que M. TISSOT, le Directeur des services des sports, intervienne ce soir, pour nous dire que la commune est intervenue en assemblée générale et elle a rappelé certains objectifs, certaines exigences, notamment en termes de recouvrement d'argent parce qu'à partir du moment où l'on aide financièrement un club, on exige un minimum de gestion financière ; ce n'est pas une stigmatisation quelconque, ce sont des règles à respecter, simples et basiques. De plus, on évite, dans ce cas, d'avoir une situation disciplinaire qui donne une très mauvaise image de la ville dans le secteur sportif du football – ce n'est pas nous qui l'avons dit ou relayé, les articles du Progrès, ce n'est pas nous. Les premières victimes de cela, ce sont le personnel encadrant et les joueurs eux-mêmes, voilà la réalité, or aujourd'hui...

Mme LA MAIRE.- Que proposez-vous ?

M. Antoine MELLIES.- Justement, je vais vous faire une proposition parce que j'ai lu votre convention d'objectifs et de moyens !

Concrètement, on a pris une convention d'objectifs et de moyens, et l'on a changé l'intitulé, on a mis le nom du club et l'on a signé, sans regarder vraiment, on s'en fiche ! Les critères sont tous les mêmes !

Là, nous avons une situation exceptionnelle et à situation exceptionnelle, réponse exceptionnelle ! Vous devez intégrer trois éléments dans cette convention d'objectifs et de moyens que je vous propose par amendement et que je vous demande de voter – vous nous demandez d'adopter une convention d'objectifs et de moyens, donc nous avons le droit d'amender la pièce annexe :

1. solder définitivement les dettes du club d'ici à la fin de l'année 2018 ;
2. mettre en place des actions de prévention contre toute forme de violence durant les manifestations sportives organisées (match de saison, tournois, manifestations organisées par le club) ;
3. obtenir une amélioration sensible de la situation disciplinaire du club d'ici à la fin 2018.

Ce que je viens de vous dire là, ce sont des objectifs qui sont partagés par le Président, n'importe quel bénévole aujourd'hui, qui serait en situation de gérer le club et ce sont des objectifs qui permettraient de tourner la page ! Le problème...

M. Ali SEMARI a quitté la salle. Je l'aime beaucoup, mais il a été responsable de ce club, donc il aurait été intéressant qu'il réponde à tous les griefs que nous portons, M. BOUDJELLABA et moi – ils sont tous notifiés dans le procès-verbal de l'assemblée générale du S.O.G.

Je vous demande de mettre aux voix mon amendement, je vous demande de l'adopter dans un esprit de transpartisan parce qu'il en va de l'intérêt du club, cela signifiant que vous, ville de Givors, vous vous intéressez à son avenir et que vous serez derrière pour épauler le

Président, pour épauler le personnel encadrant, pour qu'ils mettent tout en œuvre pour régler les problèmes qui ont malheureusement terni l'image de ce club durant l'année 2017.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Pour le match de Coupe de France, j'étais présent, en personne, et j'ai vu, malheureusement, ce qui s'est passé, les débordements. Contrairement à ce que dit M. MELLIES, je n'ai pas attendu, j'ai convoqué les responsables du foot trois jours après pour essayer de trouver des solutions à mettre en place, pour ne plus voir cela. Nous ne vous avons pas attendu, Monsieur MELLIES, et heureusement !

M. Antoine MELLIES.- Pourquoi ne le dites-vous pas dans la convention d'objectifs et de moyens ? **Mme LA MAIRE.-** Effectivement, nous aurions pu le noter.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Oui.

Je les ai donc convoqués, trois jours après, nous avons fait un tour de table pour essayer de trouver des solutions. Je tiens à saluer le courage du Président qui, quelque temps après avoir repris la présidence, a dû gérer de tels faits. Ensemble, nous avons essayé de trouver des solutions pour pallier cela.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Il me semble que nous avons une instance qui s'appelle l'OMS...

Mme LA MAIRE.- Non, c'est fini !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Oui, c'est l'Office du sport givordin (OSG).

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je pense que c'est dans cet office que l'on doit discuter des critères, de l'équité, pour nos enfants ; c'est une instance créée par la ville.

Des difficultés financières ont été rencontrées pour le club de rugby et pour les sauveteurs, aussi, les années précédentes.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Ça n'a rien à voir.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Pour certains, si ! Cela signifie qu'il y a une difficulté à maintenir des clubs à un certain niveau. Aussi, je pense que dans cet organisme, présidé par l'ancien adjoint au sport qui a une bonne connaissance du monde sportif – je pense qu'il travaille aussi avec vous – peut-être qu'il conviendrait de mettre autour de la table, l'ensemble des Présidents et de la ville pour définir des critères, notamment toute la partie éducative auprès des enfants, pour que l'on ne soit pas obligé de subir des insultes ou des arrêts de matches qui dégradent l'image de notre vie. C'est malheureux !

Mme LA MAIRE.- Depuis l'ouverture de la nouvelle saison, nous n'en avons plus entendu parler.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- C'est la nouvelle saison, Madame ! C'est la saison 2017-2018 !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Elle parlait par rapport aux matches de Coupe de France.

Mme LA MAIRE.- Oui.

M. Antoine MELLIES.- Monsieur ROUTABOUL, j'ai bien entendu ce que vous nous avez dit.

Si des mesures ont été décidées, pourquoi ne figurent-elles pas dans la convention d'objectifs et de moyens ? À quoi sert-elle donc ?

Je relis la convention d'objectifs et de moyens :

- mettre en place des animations éducatives, de loisirs, de sport, de compétition ;
- faciliter l'accès aux structures culturelles, sportives, de loisirs ;
- faciliter la formation, l'insertion, aidant à la prévention de la désocialisation et à la prévention sanitaire.

Strictement rien n'apparaît par rapport au cas précis de la JSOG.

Sachez que je suis persuadé que ce ne sera pas mal pris par les bénévoles et le personnel encadrant du club, je pense qu'ils attendent cela parce que quand ils sont avec leurs joueurs, leurs licenciés, et qu'il y a de tels problèmes, ils pourront leur dire que la ville, comme notifié dans la convention, pourra récupérer une partie de la subvention.

Mme Michelle PALANDRE.- Tu crois que ça va résoudre les problèmes, ça ?

M. Antoine MELLIES.- Madame PALANDRE, je ne dis pas que ça va régler tous les problèmes.

Mme Michelle PALANDRE.- À quoi ça sert alors ?

M. Alain PELOSATO.- Si ça ne règle pas les problèmes, à quoi ça sert ?

M. Antoine MELLIES.- Ça sert à ce que l'on puisse récupérer de l'argent si les objectifs n'ont pas été respectés !

(Discussions en aparté.)

Madame PALANDRE, le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, qui est dans votre parti politique, a lui-même initié une convention avec tous les clubs de sport qui sont conventionnés par la Région pour justement lutter contre la violence dans le sport ! Les clubs qui ne respectent pas cela parce qu'ils sont l'objet de sanctions disciplinaires ne peuvent plus prétendre à une subvention. Êtes-vous contre cela, Madame PALANDRE ?

Mme Michelle PALANDRE.- Non !

M. Antoine MELLIES.- Vous êtes donc d'accord avec ce que je dis, et si vous êtes cohérente...

(Discussions en aparté.)

Mme LA MAIRE.- Stop ! Plus personne ne s'entend !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Ce n'est pas écrit, certes, mais les réunions que je fais en concertation avec le club sont faites pour cela.

Mme Michelle PALANDRE.- Je suis désolée, messieurs, mais voilà 40 ans que je connais le monde du football, et très sincèrement – ce n'est pas péjoratif – si vous pensez pouvoir gérer des problèmes avec des menaces...

M. Antoine MELLIES.- Ce n'est pas la question !

Mme Michelle PALANDRE.- Le problème, c'est tout d'abord l'éducation des enfants, nous sommes d'accord, mais celle-ci revient aux parents !

De plus, votre « truc », c'est du bla-bla ! Vous n'arriverez pas à impressionner des joueurs, des gamins qui ont envie de faire les guignols, des spectateurs qui « foutent la merde » – excusez-moi de parler ainsi, mais c'est de bien de cela dont il s'agit, je l'ai vécu, contre les Minguettes, par exemple.

Leur enlever 20 000 € serait normal, nous sommes d'accord, ce serait une punition, mais comme cela a été dit, 99 % des enfants sont Givordins et je pense que le football est un club qui tente de les sortir d'une difficulté sociale – c'est péjoratif, mais c'est vrai, c'est ainsi.

(Discussions en aparté.)

Mme LA MAIRE.- Stop ! Plus personne ne s'écoute !

(Discussions en aparté.)

Nous allons passer au vote de l'amendement que je rappelle :

1. solder définitivement les dettes du club d'ici à la fin de l'année 2018 – le club n'a rien demandé !

2. Mettre en place des actions de prévention contre toute forme de violence durant les manifestations sportives organisées (matches de saison, tournois, manifestations organisées par le club) – la ville de Givors aide le club, tout est mis en œuvre en ce sens !
3. obtenir une amélioration sensible de la situation disciplinaire du club d'ici à la fin 2018 – la ville de Givors aide le club, tout est mis en œuvre en ce sens !

Nous n'avons pas forcément besoin de cet amendement, mais comme il est proposé, je le mets aux voix.

Vote de l'amendement :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 21 voix contre, 4 voix pour

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration, M. Antoine MELLIES),

4 abstentions

(Mme Solange FORNENGO, M. Mohamed BENOUI par procuration, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER par procuration)

rejette l'amendement proposé par le Groupe Givors Bleu marine pour la convention d'objectifs et de moyens avec l'association jeunesse du Stade olympique de Givors Football.

Vote de la délibération :

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **accorde une subvention totale d'un montant de 20 000 € au Stade olympique de Givors de Football (S.O.G Foot) pour l'année 2018 ;**
- **autorise Mme la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Jeunesse du Stade olympique de Givors Football (S.O.G Foot) pour l'année 2018 ;**
- **décide que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.**

(M. Ali SEMARI réintègre la séance.)

23 personnes présentes – 9 procurations

(Mme Hélène TAIAR s'absente de la séance – elle a la procuration de Mme Amelle GASSA.)

22 personnes présentes – 8 procurations

N° 11

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION STADE OLYMPIQUE DE GIVORS JUDO (S.O.G. JUDO)

Rapporteur : M. Jean-Jacques ROUTABOUL

Concernant le S.O.G. Judo, la subvention pour l'année 2018 est de 23 000 €, soit 3 000 € d'augmentation par rapport à 2017. Cette augmentation est motivée par un plus grand nombre de licenciés et le fait que le club évolue au plus haut niveau national.

Le S.O.G compte 640 licenciés dont 71 % de moins de 18 ans et 38 % de licenciées féminines.

M. Antoine MELLIES.- C'est l'occasion de saluer la performance de ce club qui obtient des résultats assez impressionnants.

Ce qui serait intéressant puisque nous parlions des critères, c'est de connaître, pour toutes les associations ou clubs, quel était le montant de la subvention demandée. Là, par exemple, sauf erreur de ma part, nous ne le savons pas – il y a peut-être eu un courrier. Pour certains dossiers, nous connaissons le montant de la subvention demandée, avec un courrier de demande de subvention, et pour d'autres, nous n'avons pas la demande de subvention. J'aimerais bien, que pour la parfaite information des conseillers municipaux, nous ayons le montant de la subvention demandée pour juger des écarts. Par exemple, nous savons que les sauveteurs ont demandé 50 000 € et qu'on leur a donné 45 000 €, d'autres demandent et même si c'est en augmentation par rapport à l'année N-1, ils obtiennent ! Comme cela, nous pourrions avoir un vrai débat.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- J'ai rencontré les dirigeants du S.O.G. Judo. Nous avons vu avec eux et nous proposons une augmentation de 3 000 € parce que le nombre de licenciés a augmenté et parce que le club, avec le rôle qu'il joue au niveau national, a pris énormément de retard. Nous allons essayer de le combler un peu chaque année pour arriver à une subvention tout à fait normale et correcte.

M. Antoine MELLIES.- Combien a demandé le S.O.G. Judo, Monsieur ROUTABOUL ? Vous ne savez pas ?

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- 5 000 € d'augmentation.

Mme LA MAIRE.- Le club a demandé 24 000 €, c'est dans votre dossier.

M. Alain PELOSATO.- Vous n'étiez pas capables de dire 24 000 €, avant ! Nous avons perdu un quart d'heure !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Mais nous avons le temps Monsieur, vous avez sommeil ?

M. Alain PELOSATO.- Comment ?

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Vous avez sommeil ?

M. Alain PELOSATO.- Oui !

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Rentrez vous coucher !

M. Alain PELOSATO.- Répondez aux questions pour gagner du temps !

Mme LA MAIRE.- Nous avons pris pour argent comptant ce que nous a dit M. MELLIES : que ce n'était pas indiqué dans le dossier. J'ai fait vérifier par l'administration et c'est indiqué 24 000 €.

M. Antoine MELLIES.- Où ?

Mme Brigitte JANNOT.- Nous n'allons pas lui tourner les pages !

Mme LA MAIRE.- Nous passons au vote, s'il vous plaît.

(Discussions en aparté.)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **accorde** une subvention totale d'un montant de 23 000 € au Stade olympique de Givors Judo (S.O.G Judo) pour l'année 2018 ;
- **autorise** Mme la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Stade Olympique de Givors Judo (S.O.G Judo) pour l'année 2018 ;
- **décide** que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

(Mme Hélène TAIAR réintègre la séance – elle a la procuration de Mme Amelle GASSA.)

23 personnes présentes – 9 procurations

N° 12

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION DES SAUVETEURS DE GIVORS

Rapporteur : M. Jean-Jacques ROUTABOUL

La subvention est de 45 000 € pour l'année 2018 ; elle est identique à celle de 2017.

Le club, historique dans ses activités et manifestations, mène une politique volontariste, de redressement et de développement après une restructuration difficile. Il comprend 237 licenciés dont 60 % de moins de 18 ans, a un rôle important dans l'apprentissage de la natation dans le temps périscolaire et dans le temps du club.

Actions 2017-2018 : accès aux adultes les plus défavorisés à l'apprentissage de la natation en partenariat avec le Secours Populaire.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Comme je le disais au départ, les sauveteurs nous ont présenté un budget prévisionnel qui n'est pas à l'équilibre, et ce n'est pas légal. Nous n'avons pas le droit de voter en principe, il me semble, une telle délibération.

Mme LA MAIRE.- C'est un budget prévisionnel, donc ils peuvent rectifier en cours de route, notamment avec la subvention de la ville.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Non, ce n'est pas comme ça que cela se passe la comptabilité. Vous devez présenter un budget prévisionnel à l'équilibre et c'est le compte de résultat qui peut être déséquilibré ; le budget prévisionnel doit être à l'équilibre.

Mme LA MAIRE.- Je vous ai répondu déjà plusieurs fois, c'est bon.

M. Jean-Jacques ROUTABOUL.- Ceci étant dit, nous allons pouvoir voter.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **accorde** une subvention totale d'un montant de 45 000 € à l'association des Sauveteurs de Givors pour l'année 2018 ;
- **autorise** Mme la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association des Sauveteurs de Givors pour l'année 2018 ;
- **décide** que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

N° 13

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018 - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION UNI-EST

Rapporteur : Mme Violaine BADIN

J'arrive après tous les clubs sportifs, je ne vais pas parler de licenciés, mais c'est tout aussi intéressant.

Il s'agit d'une délibération pour le vote de la subvention à l'association Uni-Est.

Pour rappel, l'association Uni-Est a pour mission l'animation territoriale et la coordination de la stratégie Emploi-Insertion des communes membres. Elle porte notamment, à cet effet, le Plan local pluriannuel pour l'insertion et l'emploi (PLIE).

En 2017, l'accompagnement concernait 186 Givordins dont 80 % d'habitants des QPV, qui ont pu participer à 729 étapes – ce peuvent être des étapes Emploi, des étapes Formation, des aides à la mobilité.

Le bilan 2017 fait apparaître un taux de sortie positive de 55 % – je pense que vous avez pris connaissance des éléments dans les bilans des parcours, je peux éventuellement répondre à vos questions si vous en avez.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- d'accorder une subvention d'un montant de 31 500 € à l'association Uni-Est pour l'année 2018
- d'autoriser Mme La Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Uni-Est.

Mme LA MAIRE.- Merci.

Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **accorde une subvention d'un montant de 31 500 € à l'association Uni-Est pour l'année 2018 ;**
- **autorise Mme la Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Uni-Est pour l'année 2018 ;**
- **décide que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.**

N° 14

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE COMITÉ D'ACTION SOCIALE ET CULTURELLE DU PERSONNEL COMMUNAL DE LA VILLE DE GIVORS (CASC)

Rapporteur : M. Nacer KHOUATRA

Il s'agit de voter la subvention annuelle au Comité d'action sociale et culturelle (CASC) de la ville de Givors.

Cette subvention d'un montant total de 106 762 € pour l'année 2018 a été versée pour moitié lors du dernier Conseil municipal en date du 5 février 2018.

Il s'agit donc dans cette délibération d'acter le versement du solde de la subvention annuelle soit 52 587 €.

Mme LA MAIRE.- Merci.

Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **accorde** une subvention totale d'un montant de 106 762 € au CASC pour l'année 2018 ;
- **autorise** Mme la Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association CASC pour l'année 2018 ;
- **décide** que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

N° 15

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Rapporteur : M. Hocine HAOUES

Cette convention doit définir l'objet de la subvention attribuée, son montant et les conditions d'utilisation.

La commune de Givors, dans le cadre de sa politique d'aide aux associations, souhaite par le biais de cette convention, engager un partenariat fort et privilégié avec le mouvement associatif dans les secteurs de la jeunesse et de l'animation auprès des Givordins.

La MJC met en œuvre :

- l'accès de tous à la culture ;
- l'accès aux pratiques artistiques, à la rencontre des pratiques artistiques amateurs ;
- des réponses aux besoins d'information ;
- l'accès des Givordins aux structures culturelles, sportives, de loisirs ;
- une mise à disposition des outils pour une offre d'activité périscolaire ;
- la sensibilisation à la formation, l'insertion ;
- une programmation dans les quartiers de Givors, d'animations, festivités accessibles à tous.

Par délibération n° 4 en date du 5 février 2018, la commune a accordé un acompte sur subvention de 54 625 € à la MJC pour l'exercice 2018 ; cela permettait à l'association de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif 2018 de la commune de Givors.

Pour cet acompte supérieur à 23 000 €, il a été établi une convention d'objectifs et de moyens.

Au regard de la mission de l'association, il est proposé de lui accorder une subvention totale pour l'année 2018 de 116 250 €. Suite au versement de l'acompte précité, le solde à verser est donc de 61 625 €.

La convention d'objectifs et de moyens doit alors être complétée par un avenant ci-joint, relatif au montant de la subvention communale et aux modalités de versement de la subvention.

Il est donc proposé :

- d'accorder une subvention totale d'un montant de 116 250 € à la MJC pour l'année 2018 ;
- d'autoriser Mme La Maire à signer l'avenant n° 1 de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association pour l'année 2018, joint à la présente délibération.

Mme LA MAIRE.- Merci.

Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 28 voix pour et 4 abstentions

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration, M. Antoine MELLIES) :

- **accorde** une subvention totale d'un montant de 116 250 € à la MJC pour l'année 2018 ;
- **autorise** Mme la Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association MJC pour l'année 2018 joint à la présente délibération ;
- **décide** que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

Mme LA MAIRE.- Pour la délibération suivante, Mme Yamina KAHOUL a donné procuration à Mme Brigitte CHECCHINI. En raison des fonctions de Mme Yamina KAHOUL au sein du bureau de l'association, la procuration ne sera pas prise en compte.

23 personnes présentes – 8 procurations

N° 16

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LES CENTRES SOCIAUX DE GIVORS

Rapporteur : Mme Cécile BRACCO

Par délibération n° 5 du 5 février 2018, la commune a déjà accordé un acompte sur subvention de 112 400 € aux centres sociaux pour l'exercice 2018. Cela permettait de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif 2018 de la commune de Givors.

Au regard de la mission de l'association, il est proposé de lui accorder une subvention totale pour l'année 2018 d'un montant de 224 800 € acompte inclus. Suite au versement de l'acompte précité, le solde à verser est de 112 400 €.

Nous demandons d'accorder une subvention totale d'un montant de 224 800 € aux centres sociaux pour l'année 2018.

Mme LA MAIRE.- Merci.

Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 27 voix pour et 4 abstentions

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration, M. Antoine MELLIES) :

- **accorde** une subvention totale d'un montant de 224 800 € aux centres sociaux pour l'année 2018 ;
- **autorise** Mme la Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association des centres sociaux pour l'année 2018 ;
- **décide** que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

Mme LA MAIRE.- Pour la délibération suivante, je demande à Mme Violaine BADIN, M. Nacer KHOUATRA et M. Ibrahim OZEL de quitter la salle du Conseil municipal le temps des débats et du vote.

(Mme Violaine BADIN, M. Nacer KHOUATRA et M. Ibrahim OZEL s'absentent de la séance.)

(M. Jonathan LONOCE ayant donné procuration à M. Ibrahim OZEL, sa procuration n'est pas prise en compte dans le décompte des voix.)

20 personnes présentes – 8 procurations

N° 17

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2018 - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LA MISSION INTERCOMMUNALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'INSERTION DANS LA VIE ACTIVE (MIFIVA)

Rapporteur : M. Hocine HAOUES

La MIFIVA est une association très connue sur le territoire givordin.

La MIFIVA a pour objectifs :

- construire pour les jeunes un parcours d'insertion sociale et professionnelle ayant pour objectif final l'accès à l'emploi ;
- assurer la prise en compte globale des besoins des jeunes (formation, santé, logement, culture...) avec une offre de services adaptée et cohérente ;
- proposer un accueil de qualité et un accompagnement personnalisé établi sur la base d'une relation de confiance, de respect et de soutien ;
- placer le jeune dans une démarche active en utilisant les outils d'insertion les mieux adaptés en fonction de son avancée dans le parcours ;
- s'attacher à faire remonter auprès des partenaires les besoins des jeunes, préalablement repérés et analysés et chercher à développer de nouvelles prestations si nécessaire ;

- rechercher la complémentarité des interventions de tous les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle pour une plus grande efficacité ;
- développer chez les jeunes la participation et l'esprit d'initiative, et valoriser leurs réussites.

Par délibération n° 6 en date du 5 février 2018, la commune a accordé un acompte sur subvention de 38 500 € à la MIFIVA pour l'exercice 2018 ; cela permettait à l'association de fonctionner jusqu'au vote du budget primitif 2018 de la commune de Givors.

Cet acompte étant supérieur à 23 000 €, il a été établi une convention d'objectifs et de moyens ci-jointe.

Au regard des missions de l'association, il est proposé de lui accorder une subvention totale pour l'année 2018 d'un montant de 77 000 € acompte inclus. Suite au versement de l'acompte précité, le solde à verser est de 38 500 €.

La convention d'objectifs et de moyens doit alors être complétée par un avenant relatif au montant de la subvention communale et aux modalités de versement de la subvention.

Il est donc proposé :

- d'accorder une subvention totale d'un montant de 77 000 € à la MIFIVA pour l'année 2018 ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association MIFIVA pour l'année 2018.

Mme LA MAIRE.- Merci.

Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **accorde** une subvention totale d'un montant de 77 000 € à la MIFIVA pour l'année 2018 ;
- **autorise** Mme la Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association MIFIVA pour l'année 2018 joint à la présente délibération ;
- **décide** que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 65 article 6574.

(Mme Violaine BADIN, M. Nacer KHOUATRA et M. Ibrahim OZEL réintègrent la séance.)

(La procuration de M. Jonathan LONOCE, donnée à M. Ibrahim OZEL, est de nouveau prise en compte dans le décompte des voix.)

23 personnes présentes – 9 procurations

N° 18

SAISINE POUR AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX EN VUE DU LANCEMENT D'UNE NOUVELLE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES MARCHES FORAINS COMMUNAUX

Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY

Le renouvellement de la délégation de service public pour les marchés forains nécessite la saisine de la commission consultative des services publics locaux par le Conseil municipal conformément à l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales.

La commission devra rendre un avis sur la pertinence de la délégation de service public comme mode de gestion pour les marchés forains. Cet avis sera ensuite communiqué au Conseil municipal pour qu'il se prononce à son tour, sur le principe de délégation de service public pour les marchés forains.

La délibération qui nous occupe a pour seul objet, de saisir la commission pour avis.

Mme Michelle PALANDRE.- Je trouve que le marché décline d'année en année, que la société Géraud n'a pas été capable d'enrayer les problèmes.

J'entends depuis 10 ans, que vous voulez requalifier le marché, sans jamais le faire.

Les forains semblent les premiers qualifiés pour émettre un avis, à condition bien sûr, que vous vouliez bien les écouter.

La commune n'est-elle pas capable de gérer ses marchés sans en confier la gestion à une société privée ? Je me le demande !

N'y a-t-il pas trop de marchés à Givors ? Comparons avec une ville voisine, Vienne, par exemple, une ville très commerçante, qui n'en propose qu'un par semaine. À Givors, nous en sommes à cinq, dont deux aux Vernes, et sans compter le petit marché de Canal, le mardi. Une fois de plus, la clientèle étant pauvre et les marchés de moins en moins attractifs, pourquoi ne pas penser à un plus grand marché, le dimanche par exemple, qui pourrait attirer les clients des environs ?

Toutes ces questions et bien d'autres encore auraient dû être traitées depuis bien longtemps, mais ni vous ni la société Géraud ne l'avez fait.

Ce qui m'inquiète, c'est cette envie de confier la gestion à une société privée, éventuellement. Les forains sont tous d'accord pour dire que lorsqu'une société privée gère un marché, ce n'est jamais bon.

Mme LA MAIRE.- Je rappelle qu'il s'agit simplement là, de la saisine de la CCSPL, il n'y a pas de débat de fond sur les marchés forains.

M. Antoine MELLIES.- Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas de débat, c'est lié à la délibération !

Avez-vous tranché ? Dites-le, ce soir, vous avez décidé de faire une nouvelle délégation de service public ! Il n'y aura pas eu de débat sur les opportunités de reprendre les marchés en gestion directe, sur les risques d'une gestion indirecte par le biais d'une nouvelle délégation de service public, etc. Je constate que l'on continue, que c'est mécanique : une DSP expire, on en relance une autre, et circulez, il n'y a rien à voir !

La vérité, c'est qu'au fond, cette DSP vous arrange bien ! Elle vous permet de ne pas assumer directement votre responsabilité lorsque le marché fonctionne mal ; on dit que cela fait suite à la gestion de la société Géraud et l'on fait des clauses de revoyure !

La vérité, c'est que le marché est dans une situation suffisamment délicate.

Nous parlons des budgets primitifs, vous devez rompre avec les habitudes et cessez les DSP !

Le marché a besoin d'être restructuré, or ce ne sera pas le cas avec un privé qui ne connaît presque pas la ville de Givors. Il doit être restructuré par la ville de Givors, par les élus de la ville de Givors ! Ça aurait été l'occasion de faire une concertation avec tous les élus, y compris de l'opposition pour que ceux-ci puissent connaître les retours des forains, notamment avec

la société Géraud, leurs attentes, celles qui ont été satisfaites et celles qui ne l'ont pas été, et puis, de se poser la question d'une vraie stratégie de reconquête de ces marchés forains.

Il a été dit à la réunion de mi-mandat, par le délégué du maire, M. PORETTI : « *Sur le marché, il y a des forains, si le service d'hygiène passait, ce serait terminé pour eux !* » Si le marché était en gestion de régie directe, etc., contacter l'hygiène relèverait de votre responsabilité pour leur signifier que certains forains ne respectent pas les règles élémentaires ! Ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais M. PORETTI !

(Discussions en aparté.)

J'aimerais savoir, Madame la Maire, quelle est votre stratégie ? Je fais partie de cette commission, mais il ne s'y dit strictement rien, donc j'aimerais savoir quelle est votre stratégie pour relancer ce marché forain. Vous ne nous avez toujours rien dit, or il y a des inquiétudes, chez les forains : va-t-on supprimer une période, un jour de marché ? Ce serait l'occasion de nous répondre très concrètement, très précisément.

Mme LA MAIRE.- Nous aurons un débat en juin, peut-être, sur les marchés forains.

Nous nous interrogeons quant au fait d'avoir recours à une gestion déléguée puisque la gestion des marchés forains, ce n'est pas uniquement de l'encaissement, c'est aussi la capacité à le rendre attractif, à l'adapter aux besoins des habitants et à participer au dynamisme de la collectivité. C'est un vrai métier, et nous n'avons pas forcément les ressources en interne.

M. Antoine MELLIES.- C'est le métier de la ville, à la base.

Mme LA MAIRE.- Nous souhaitons travailler un cahier des charges le plus exhaustif possible pour justement redynamiser ce marché forain.

Au mois de juin, ne vous inquiétez pas, nous aurons un débat à ce sujet.

M. Jean-François GAGNEUR.- Je tenais, premièrement, à rappeler à Mme PALANDRE que les élus de l'UMP, en 2004 étaient fortement demandeurs d'une gestion par délégation de service public – elle semble l'oublier.

(Discussions en aparté.)

Le problème, c'est le pouvoir d'achat des Givordins.

Deuxièmement, je tenais à répéter, comme l'a dit Mme CHARNAY, que nous aurons l'occasion de débattre sur ce sujet, au mois de juin.

Mme LA MAIRE.- Jean-François (GAGNEUR) a bien résumé, nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 28 voix pour et 4 abstentions

(Mme Michelle PALANDRE, M. Alain PELOSATO, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER par procuration) :

- **décide de saisir la commission consultative des services publics locaux dans le cadre de la délégation de service public pour les marchés forains communaux conformément à l'article L.1413.1 du Code général des collectivités territoriales ;**
- **autorise Mme la Maire à convoquer la commission des services publics locaux afin de se prononcer sur le principe de la délégation de service public.**

Rapporteur : M. Henri BAZIN

La SCI Givors Canal a obtenu un permis de construire pour la réalisation d'un ensemble immobilier de 87 logements, une surface alimentaire de l'enseigne Intermarché et des boutiques, le tout pour une surface de plancher de 9 321 m². Ce programme immobilier est porté par la société Nexity.

Enedis a adressé à la commune le 28 décembre 2017, le montant de la contribution financière à la charge de la ville pour le raccordement électrique de l'ensemble immobilier, qui s'élève à 6 693,33 € HT. En effet, de par sa nature, ce projet immobilier nécessite une extension du réseau public d'électricité.

Nexity a adressé à la ville de Givors un courrier en date du 9 février 2018 auquel étaient joints trois exemplaires signés de la convention portant sur cette offre de concours, laquelle s'établissant à 6 693,33 € HT, correspondant ainsi au coût des travaux d'extension de réseaux à la charge de la commune.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'offre de concours telle que détaillée ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer la présente convention ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter la recette correspondante et plus généralement à faire le nécessaire pour obtenir le financement libre, volontaire et sans contrepartie financière de la SCI Givors Canal pour un montant de 6 693,33 € HT.

Mme Michelle PALANDRE.- J'ai une question d'ordre un peu plus général. Bien évidemment, nous ne pouvons qu'être d'accord avec le fait que le promoteur règle cette extension de réseau, mais j'aimerais avoir une précision sur le nombre d'appartements.

M. Henri BAZIN.- 87 appartements.

Mme Michelle PALANDRE.- Tout à l'heure, on nous a parlé de 35 logements sociaux et d'un projet de 135, or $87 + 35 = 122$, selon moi ! Que sont devenus les 13 ? Je n'ai pas plusieurs permis de construire...

Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.- Il y a deux permis de construire pour ce lot de 135 logements : un pour 87 logements et un pour 48 logements.

Mme Michelle PALANDRE.- Où pouvons-nous voir cela ?

Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.- Dans les deux délibérations concernées.

(Discussions en aparté.)

Mme Michelle PALANDRE.- Les 13 logements manquants, sont-ce des logements sociaux ou des logements à la vente ?

Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.- Il n'y a pas 13 logements manquants ! Il y a deux permis de construire pour ce lot de 135 logements : un pour 87 logements et un pour 48 logements.

Mme Michelle PALANDRE.- Oui, mais les 13 logements manquants, sont-ce des logements sociaux ou des logements à la vente ?

Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.- Ces 13 logements sont compris dans l'ensemble des 135.

(Discussions en aparté.)

Mme LA MAIRE.- Ce n'est pas l'objet de la délibération !

Mme Michelle PALANDRE.- Oui, j'ai bien compris, mais nous essayons de comprendre.

M. Alain PELOSATO.- J'aurais pu prendre la parole avant, nous aurions gagné du temps !

En commission, j'ai soulevé ce problème et M. C. m'a répondu qu'il y avait deux permis de construire. J'avais demandé que ce point soit expliqué dans la délibération pour éviter toute cette perte de temps, mais ce n'a pas été fait, une fois de plus ! Le Conseil municipal n'est pas informé et comme toujours, nous avons perdu un temps fou dans des palabres inutiles !

Mme LA MAIRE.- C'est dit dans le compte rendu de la commission.

Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve l'offre de concours telle que détaillée ci-dessus ;**
- **autorise Mme la Maire à signer la présente convention ;**
- **autorise Mme la Maire à solliciter la recette correspondante et plus généralement à faire le nécessaire pour obtenir le financement libre, volontaire et sans contrepartie financière de la SCI Givors Canal pour un montant de 6 693,33 € HT.**

N° 20

OFFRE DE CONCOURS AVEC LA SCI GIVORS EUGÈNE POTTIER

Rapporteur : M. Henri BAZIN

La SCI Givors Eugène Pottier a obtenu un permis de construire portant sur la réalisation d'un ensemble immobilier de 63 logements représentant une surface de plancher de 3 815 m². Cette autorisation est intervenue en date du 14 avril 2015 et est devenue définitive. Ce programme immobilier est porté par la société Nexity.

Dans le cadre de ce dossier d'urbanisme, ENEDIS a fait part à la commune, dans un avis en date du 2 février 2015 de la contribution financière due par la commune au titre de cette autorisation qui, de par sa nature, nécessite une extension du réseau public d'électricité et qui s'élève à 10 967,13 € HT.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver l'offre de concours telle que détaillée ci-dessus ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer la présente convention ;
- d'autoriser Mme la Maire à solliciter la recette correspondante et plus généralement à faire le nécessaire pour obtenir le financement libre, volontaire et sans contrepartie financière de la SCI Givors Eugène Pottier pour un montant de 10 967,13 € HT.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve l'offre de concours telle que détaillée ci-dessus ;**
- **autorise Mme la Maire à signer la présente convention ;**

- **autorise** Mme la Maire à solliciter la recette correspondante et plus généralement à faire le nécessaire pour obtenir le financement libre, volontaire et sans contrepartie financière de la SCI Givors Eugène Pottier pour un montant de 10 967,13 € HT.

N° 21

**CONVENTION RELATIVE AU VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS
AU GRAND LYON DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE – CITE AMBROISE CROIZAT**

Rapporteur : M. Henri BAZIN

La Métropole de Lyon réserve annuellement un budget, dénommé fonds d'initiative communale (F.I.C) destiné à des interventions très localisées sur la voirie de sa compétence. Les interventions sont librement choisies par les communes membres en ce qui concerne leur territoire, dans la limite du budget plafond réservé par la Métropole de Lyon.

Au titre de la programmation 2018, la ville a prévu une réfection complète du secteur de la cité Ambroise Croizat.

Après chiffrage par les services de la Métropole de Lyon, le coût de ces aménagements s'élève à 252 000 € TTC et de ce fait dépasse l'enveloppe disponible pour le F.I.C 2018.

Ces travaux apparaissent nécessaires au vu du développement de la ville, et de la volonté municipale de requalifier les espaces extérieurs du QPV des Plaines. En accord avec la Métropole de Lyon, la ville de Givors se propose de prendre en charge financièrement la réalisation des travaux complémentaires par le versement d'un fonds de concours.

Ainsi, avec une participation de la ville à hauteur de 76 000 €, le projet, d'un montant prévisionnel de 252 000 € TTC pourrait être financé par :

- la ville de Givors à hauteur de 76 000 € via un fonds de concours sur le F.I.C ;
- la Métropole de Lyon à hauteur de 76 000 € pour l'enveloppe F.I.C 2018 de Givors, et le complément, soit 100 000 €, sur les crédits de proximité 2018 pour le territoire de Givors.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le versement d'un fonds de concours de 76 000 € à la Métropole de Lyon au titre de l'abondement du fonds d'initiative communale 2018 ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer la convention relative au versement de ce fonds de concours et actes y référant.

J'ai été un peu plus long, mais je pense qu'il le fallait.

Mme Michelle PALANDRE.- Ça ne servait à rien ! La délibération n'est pas évidente !

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve** le versement d'un fonds de concours de 76 000 € à la Métropole de Lyon au titre de l'abondement du fonds d'initiative communale 2018 ;
- **autorise** Mme la Maire à signer la convention relative au versement de ce fonds de concours et actes y référant.

N° 22

**CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS APPLICABLE A LA PARCELLE N° 33
SECTION AE, PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNE DE GIVORS**

Rapporteur : Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA

C'est une petite servitude qui ne représente qu'un mètre carré sur le parcelle n° 33 à l'angle de la rue Léo Lagrange ; c'est juste l'emprise d'une ligne enterrée d'un mètre de long.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **donne son accord pour la signature de la convention de servitudes applicable à la parcelle n° 33 section AE ;**
- **autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces et actes nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.**

N° 23

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE CONCÈDE AVEC LA
CNR POUR LE MAINTIEN D'UN OUVRAGE DE CANALISATION DU RUISSEAU LE
FORTUNON SUR LA COMMUNE DE GIVORS**

Rapporteur : M. Ali SEMARI

Cette nouvelle autorisation fait suite à une précédente autorisation (n° 12048) arrivée à échéance le 31 juillet 2013.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- de donner son accord pour la signature de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé à la CNR ;
- d'approuver le paiement des deux redevances quinquennales ;
- d'autoriser Mme la Maire à signer toutes les pièces, actes y référant et plus généralement faire le nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette autorisation.

Mme Michelle PALANDRE.- Je ne peux pas m'empêcher de faire remarquer que malgré la modique somme que cela représente, personne ne s'est rendu compte que rien n'a été réglé depuis 2013 – cette nouvelle autorisation fait suite à une précédente autorisation (n° 12048) arrivée à échéance le 31 juillet 2013. Personne ne s'est inquiété de rien, et il faudrait voir pour les effets rétroactifs.

C'est sans doute une nouvelle étourderie qui peut laisser penser qu'il y en a peut-être d'autres.

Je pense qu'il faudrait vérifier la somme parce que je ne suis pas sûre qu'elle soit juste. En effet, 80 € pendant cinq ans, ne fait pas 380 €, mais 400 €. Ce n'est pas grand-chose, mais c'est le principe.

Mme LA MAIRE.- C'est ce qui est noté dans le courrier de la CNR.

Mme Michelle PALANDRE.- Ce n'est pas une raison.

Mme LA MAIRE.- Il y a peut-être eu une augmentation.

La CNR est contente de savoir qu'elle est très en retard, mais ce n'est pas terrible, comme vous venez de le dire. LA CNR nous a questionnés le 25 janvier 2018.

Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.- La CNR est en train de faire un inventaire de toutes ses conventions, c'est très long.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- C'est globalement la même question : pourquoi un vote maintenant alors que la précédente autorisation date du 31 juillet 2013 ?

Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.- Ce n'est pas de notre fait, la CNR refait toutes ses conventions.

Un inventaire est en cours d'inventaire.

Mme LA MAIRE.- Cela arrive dans toutes les administrations.

Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **donne son accord pour la signature de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé à la CNR jointe à la présente délibération ;**
- **approuve le paiement des deux redevances quinquennales ;**
- **autorise Mme la Maire à signer toutes les pièces, actes y référant et plus généralement faire le nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette autorisation.**

N° 24

**RENONCIATION AU BÉNÉFICE DE L'EMPLACEMENT RÉSERVÉ R4
« AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PUBLIC A LA PLAINE ROBINSON »**

Rapporteur : M. Jean-François GAGNEUR

Dans le cadre de l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme (PLU), le Code de l'urbanisme permet la création d'emplacements réservés destinés à recevoir des projets d'aménagement d'intérêt général. L'existence d'un tel emplacement interdit au propriétaire de construire sur l'emplacement et même de bénéficier des droits de construire attachés à la surface de terrain concernée par l'emplacement.

Le Plan local d'urbanisme communal approuvé par délibération n° 21 du Conseil municipal du 06 novembre 2006, prévoit l'existence d'un emplacement réservé : R4 Aménagement d'un espace public à la plaine Robinson – c'est celui qui entoure les immeubles 14, 16 et 18, avenue Casanova, en face de la cité scolaire.

Or depuis 2006, des aménagements d'espaces publics ont été réalisés sur ce secteur, en particulier lors des travaux de requalification de la rue Danielle Casanova menés en 2017 par la Métropole de Lyon au cours desquels des aménagements ont été opérés face au lycée Casanova. Par ailleurs, la Commune est devenue propriétaire par voie amiable des emprises concernées. De ce fait, l'existence d'un emplacement réservé n'est plus pertinent.

Par ailleurs, l'arrêt du projet du futur PLU-H, qui a fait l'objet d'une délibération de la Métropole de Lyon en date du 11 septembre 2017 et sur lequel la ville s'est positionnée par délibération n° 9 du Conseil municipal 27 novembre 2017, ne prévoit plus cet emplacement réservé.

Le projet de construction d'un ensemble immobilier sur ce secteur comportant une crèche, en partenariat avec Lyon Métropole Habitat, nécessite, pour permettre l'instruction du permis de construire, que la commune renonce explicitement au bénéfice de cet emplacement réservé.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Si je comprends bien le plan, c'est sur l'ancien emplacement de la galette commerciale, sur le quartier, or il y a actuellement une aire de jeu ; l'aire de jeu nouvelle fait partie de ce tènement, donc je suppose que, bien que celle-ci ait été construite récemment elle va être supprimée, n'est-ce pas ?

M. Jean-François GAGNEUR.- Cette aire de jeu ayant été réalisée au sud de la zone R4 dont nous parlons, il n'y a pas lieu de réaliser une nouvelle aire de jeu sur la zone R4, donc elle peut être déqualifiée et permettre administrativement la construction de l'immeuble LMH qui abritera la crèche et d'autres locaux.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Il me semble, excusez-moi d'insister, que l'aire de jeu est dans la partie rénovée, elle fait partie de la zone R4.

M. Jean-François GAGNEUR.- Oui, mais la zone R4 ne va pas être rasée complètement.

(Discussions en aparté.)

Mme LA MAIRE.- Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité décide de renoncer au bénéfice de l'emplacement réservé R4 « Aménagement d'un espace public à la plaine Robinson ».

N° 25

**RAPPORT D'ÉVALUATION DES CHARGES ET RESSOURCES TRANSFÉRÉES A LA
MÉTROPOLE DE LYON DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES
TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)**

Rapporteur : Mme Brigitte JANNOT

La Commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de la Métropole de Lyon évalue régulièrement les charges des communes et fait des propositions de nouveaux transferts de charges.

Lors de sa séance du 15 décembre 2017, il a été proposé de transférer :

- la police des immeubles menaçant ruine ;
- la gestion des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis ;
- la défense extérieure contre l'incendie ;
- la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains ;
- la concession de la distribution publique d'électricité et de gaz.

Il est nécessaire que chaque commune délibère pour que ces propositions de transferts puissent se réaliser.

La valorisation des transferts de charges pour la commune de Givors s'élève à 11 696 €. La répartition se fait différemment pour chaque commune.

Cette contribution sera bien sûr déduite de la compensation de la Métropole.

Il est proposé d'approuver le rapport de la CLETC.

Mme Michelle PALANDRE.- Encore des transferts de compétences à la Métropole, ce qui réduit les compétences de la commune a finalement, plus grand-chose ! Cela ne fait que nous interroger sur le nombre de personnels qui ne diminue pas en conséquence. Est-ce que les personnels dédiés à ces compétences vont être cédés à la Métropole ? Combien de personnes sont concernées ?

Mme LA MAIRE.- Reformulez votre question, Madame PALANDRE.

Mme Michelle PALANDRE.- Forcément, des gens géraient ces activités ou compétences, donc à l'avenir, comme celles-ci seront dédiées à la Métropole, ces personnels « n'auront plus lieu d'être ». Aussi, partiront-ils à la Métropole ou resteront-ils à la commune, et le cas échéant, que feront-ils ? Combien de personnes sont concernées ?

Mme Brigitte JANNOT.- Nous pouvons nous renseigner plus précisément, mais si nous regardons les compétences qui sont transférées, nous remarquons qu'elles étaient déjà gérées en partenariat avec la Métropole.

(Discussion en aparté)

Mme Brigitte D'ANIELLO ROSA.- Des choses étaient faites par la Métropole, d'autres étaient assurées en direct par la commune, certes, mais finalement le transfert de charges (11 000 €) ne correspond qu'à un tiers de charges, donc ce n'est pas suffisant pour transférer une personne.

Comme plusieurs personnes sont concernées par ce transfert, nous ne pouvons pas transférer un dixième de poste de chaque personne, donc les gens restent ici et travaillent sur d'autres secteurs.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 26 voix pour et 6 abstentions

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration, M. Antoine MELLIES, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER par procuration) :

- **approuve le rapport adopté par la CLETC des communes à la Métropole de Lyon lors de sa séance du 15 décembre 2017 tel qu'il est annexé ;**
- **dit que la présente délibération sera notifiée à M. le Président de la Métropole de Lyon ;**
- **autorise Mme la Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

N° 26

AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE : CONVENTION DE COFINANCEMENT ENTRE LA VILLE DE GIVORS ET LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Rapporteur : M. Nacer KHOUATRA

Cette délibération concerne un dispositif de cofinancement entre la ville de Givors et la région Auvergne-Rhône-Alpes qui a pour objectif d'aider au développement et à l'investissement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec un point de vente, mais aussi à

l'implantation de nouveaux commerçants, de nouveaux produits, des boutiques tests.

Ce dispositif est, par principe, organisé selon trois types de critères, qui peuvent en outre se combiner : le zonage géographique, le nombre d'habitants de la commune (moins de 3 000) et la distinction par activité.

La ville de Givors peut prétendre à bénéficier de celui-ci, car des entreprises du commerce sont situées dans les quartiers dits « politique de la ville ».

La municipalité est consciente de ces enjeux et de l'intérêt de mettre en place ce dispositif sur les linéaires commerciaux givordins, afin d'y favoriser l'implantation de nouvelles enseignes ou pour y développer de nouveaux concepts.

Ce dispositif permettra de redynamiser le commerce et l'artisanat de proximité, mais ce n'est qu'un levier parmi d'autres et il ne prétend pas solutionner la problématique des difficultés du commerce de proximité.

Pour financer ce dispositif de cofinancement, un budget annuel de 20 000 € est proposé ; il sera exclusivement dédié aux demandes d'aide à l'investissement.

Pour ce faire, la ville de Givors doit signer une convention de cofinancement avec la région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'au 31 décembre 2021.

Toutes les demandes d'aide seront traitées par les Chambres consulaires qui accompagneront les entreprises au montage du dossier en vérifiant l'aspect administratif, fiscal et la conformité avec le dispositif.

Les dossiers retenus seront soumis pour avis à la ville et à la Région.

Un règlement local d'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente a été rédigé en collaboration avec les Chambres consulaires de Givors et la Région.

Merci.

Mme LA MAIRE.- Madame PALANDRE, vous avez posé beaucoup de questions en commission, il me semble...

Mme Michelle PALANDRE.- Oui.

Mme LA MAIRE.- Nous vous avons déjà pas mal répondu...

Mme Michelle PALANDRE.- C'est vrai, mais j'aimerais encore pouvoir m'exprimer, si vous me le permettez.

Je pense qu'une aide n'est jamais négligeable quand il s'agit d'aider un commerçant ou un artisan, mais cette convention entre la ville et la Région n'est, néanmoins, qu'une goutte d'eau dans le puits sans fond dans lequel le commerce de proximité est tombé, à Givors.

Ces aides seront attribuées uniquement dans les quartiers prioritaires, or je ne sais pas si des commerçants souhaitent encore y investir. Je ne suis pas sûre. Il ne suffit pas d'ouvrir une boutique, encore faut-il avoir une clientèle. La paupérisation qui s'est malheureusement installée dans cette ville fait que le pouvoir d'achat étant de plus en plus limité, les commerçants ont de plus en plus de mal à faire leur métier, c'est-à-dire vendre !

Proposer une aide en cofinancement avec la Région, oui bien sûr, mais nous aimerions mieux vous voir agir vraiment pour le développement économique qui passe par la politique de la ville et la mixité sociale dont nous avons parlé toute la soirée, or ce n'est pas votre volonté, vous l'avez prouvé en tout cas jusqu'à ce jour, ce soir y compris.

Mme LA MAIRE.- Vous avez peut-être des propositions, Madame PALANDRE ?

Mme Michelle PALANDRE.- Oui, j'en ai certaines, mais je vais bien me les garder, figurez-vous !

Mme LA MAIRE.- Il faudra nous les faire passer.

Mme Michelle PALANDRE.- Bien sûr !

M. Antoine MELLIES.- Je ne vais pas faire une dissertation sur les petits commerces à Givors.

Ce qui est terrible, c'est que quand il y a une bonne idée, on tombe à côté – ce n'est pas de votre faute ! Je m'explique : les commerces éligibles, Madame PALANDRE, savez-vous où ils sont situés ? Dans les quartiers prioritaires de la ville.

Mme Michelle PALANDRE.- Je l'ai dit !

M. Antoine MELLIES.- Savez-vous par qui ça a été décidé, Madame PALANDRE ?

Mme Michelle PALANDRE.- Par la Région !

M. Antoine MELLIES.- Oui, et une délibération passe en séance plénière, jeudi prochain, et je vous invite d'ailleurs, Madame CHARNAY ! C'est votre délibération, puisque vous avez attaqué M. ODO, tout à l'heure, en disant que le budget était présenté avant le vote, etc.

Le problème, c'est que vous présentez une convention et une délibération qui est assise sur un projet de rapport de la Région, qui sera caduque, dans deux jours ! On va modifier ce rapport, des amendements seront présentés, pour justement que l'on puisse relever le seuil au moins de 20 000 à 30 000 habitants pour que toutes les entreprises des communes membres de la Métropole de Lyon puissent bénéficier de cette aide. Concrètement, aujourd'hui, les commerces situés rue Victor Hugo n'y auront pas droit.

Mme Michelle PALANDRE.- Vous avez raison !

M. Antoine MELLIES.- Et pire que cela, on dit que le quartier des Tours Thorez est éligible, parce qu'il est dit « politique de la ville ». Le commerce Vert Amande, les commerces rue Jean Ligonet, j'ai vérifié sur le zonage, ne pourront pas bénéficier de ce dispositif – il n'y a pas 40 000 commerces aux Tours Thorez ! Le commerce rue Edouard Idoux, le tabac de M. BAUD, ne pourra pas bénéficier de ce dispositif ! La boulangerie en bas de Montrond ne pourra pas bénéficier de ce dispositif ! Et eux, ils sont trop riches ?

Nous voterons évidemment cette délibération, parce que si ce dispositif peut permettre de financer l'amélioration des devantures de la rue Salengro, qui est sinistrée, tant mieux.

La réalité, c'est qu'il y a une distorsion qui est créée et qui est inacceptable entre des commerces qui ont le malheur de ne pas être situés en quartier « politique de la ville » ! Quand on ira annoncer la bonne nouvelle, il faudra aussi annoncer la bonne nouvelle aux commerces qui ne pourront pas bénéficier de cette aide. Je vous garantis que ce sera quelque chose de bien accepté par certains, mais qui sera très mal accepté par d'autres.

Nous, évidemment, à la Région, nous allons présenter un amendement pour relever ce seuil et que les quartiers « politique de la ville » ne soient plus les seuls concernés, parce que toutes les autres communes de la Métropole de Lyon, quelle que soit leur taille, peuvent bénéficier de ce dispositif et de cette aide ! C'est un scandale que nous, nous ne puissions pas le faire !

Je ne sais pas quel est l'état de vos relations avec l'exécutif régional, mais je ne comprends pas que les communes moyennes de la Métropole de Lyon comme Givors ne soient pas montées au créneau pour dénoncer cette stupidité qui veut que l'on réserve uniquement les aides au développement des entreprises du commerce dans les quartiers prioritaires alors que ça ne correspond pas toujours à la géographie commerciale des villes – c'est le cas de Givors.

Voilà pour l'aspect de cette délibération qui malheureusement, tombe encore à côté de l'objectif initial, mais ce n'est pas de votre responsabilité.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Vous vouliez des propositions, donc je vous rappelle que dans le cadre du programme du Groupe « Construisons Ensemble », nous avons pour projet de faire du centre-ville de Givors, un centre régional de l'artisanat d'art. Vous pouvez reprendre cette idée, vous verrez qu'elle est très bonne.

Je lis dans votre délibération que – je cite : « *le commerce et l'artisanat constituent des pôles d'activités de premier plan, contribuant fortement à structurer la vie des quartiers et du centre-ville [...] et sont des facteurs d'attractivité pour l'emploi et le tourisme* », « *la ville de Givors soutient les commerces et entreprises artisanales* », c'est bien, mais je lis aussi : « *les dispositifs de la revitalisation commerciale restent insuffisamment connus ou peu articulés avec la politique pour le centre-ville que conduisent les élus* ». Aussi, je me pose deux questions :

- ❶ Pouvez-vous rappeler exactement les grandes lignes de la politique conduite par la majorité pour les commerçants du centre-ville ?
- ❷ Ne croyez-vous pas que c'est aux élus et à la politique qu'ils mènent de s'adapter à la situation et aux enjeux ?

S'engager dans un dispositif d'investissement en partenariat avec la Région, pourquoi pas, autant profiter de l'engouement de la Région dans la mesure où cela peut améliorer la situation givordine.

Je voterai pour, avec l'espoir que cela apporte un plus, mais avec beaucoup de doutes aussi, car pour moi, il manque une vision globale, un projet d'envergure, des attendus précis.

Mme LA MAIRE.- La revitalisation du commerce de centre-ville, y compris du Canal, est, pour la majorité municipale quelque chose d'important, mais nous n'avons pas de baguette magique !

Nous savons très bien qu'il y a aussi un problème de panier, de moyens et nous savons très bien que l'on consomme autrement.

Yamina KAHOUl qui est absente ce soir et moi, nous avons reçu les commerçants du centre-ville pour trouver des solutions. Nous avons pris quelques dispositions, notamment pour requalifier cette rue du centre-ville, mais c'est vrai que c'est difficile. Nous essayons par tous les bouts de faire revenir du commerce en centre-ville, mais nous ne sommes pas les seuls à pâtir du fait que les clients désertent les centres-villes ; il y a plus de monde dans les zones commerciales qu'en centre-ville, le samedi.

M. Antoine MELLIES.- Donc on ne fait rien !

M. Raymond COMBAZ.- Quand on a la possibilité d'avoir des aides de la Région ou d'ailleurs pour dynamiser les petits commerces et l'artisanat, c'est intéressant, certes, mais je souhaite faire une proposition, moi aussi : j'aimerais que les commerçants et artisans aient autant de subventions que les grosses sociétés comme Carrefour, qu'il y ait autant d'aides de l'État.

À ce propos, je vous signale qu'entre 2013 et 2015, Carrefour a perçu 1,2 Md€ d'aide publique par l'intermédiaire du CICE – le CICE, un Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi ? Nous avons vu ce que ça donne ! – et a été exonéré socialement par rapport au nombre d'emplois.

Je pense que si les artisans et commerçants de France avaient autant d'aides que ces grosses entreprises, nos petits commerces marcheraient beaucoup mieux.

Vous savez aussi que Carrefour Market va fermer, et que 11 employés ne sont pas reclassés !

Donner de l'argent à de grandes sociétés qui en ont déjà beaucoup ne sert pas à grand-chose, du moins pas à développer l'emploi – Carrefour qui comptait 500 emplois n'en a plus que 300 aujourd'hui, et au début où ils étaient là, il y en avait beaucoup plus !

M. Antoine MELLIES.- J'ai cru que M. COMBAZ allait faire la première proposition concrète...

Mme LA MAIRE.- Faites-nous une proposition, Monsieur MELLIES !

M. Antoine MELLIES.- C'est encore manqué, il ne faut pas confondre le Conseil municipal et l'Assemblée nationale, Monsieur COMBAZ ! Nous n'avons pas de marge de manœuvre, malheureusement !

M. Raymond COMBAZ.- Et vous que faites-vous concernant le CICE ?

M. Antoine MELLIES.- Nous y sommes opposés !

M. Raymond COMBAZ.- Vous avez voté pour !

M. Antoine MELLIES.- Eh non ! Bref, nous n'allons pas débattre à ce sujet !

Ce que je ne comprends pas, Madame CHARNAY, c'est que vous avez un ton défaitiste ! Qu'il y ait une réalité difficile, personne ne le conteste, que l'on ne puisse pas faire des miracles, y compris au niveau communal, personne ne le conteste ! Que la zone commerciale givordine soit une cause importante de la désertification commerciale, personne ne le conteste ! Cependant si vous vous y intéressez, vous sauriez que des villes arrivent à reconquérir leur centre-ville alors qu'elles ont une zone commerciale !

Tant que l'on n'a pas tout fait, on ne peut pas dire que c'est à cause de ci, à cause de ça, etc.

Mme LA MAIRE.- « *Tant que l'on n'a pas tout fait* », ça veut dire quoi ?

M. Antoine MELLIES.- Je vais vous donner un exemple très concret ! Vous allez sursauter, mais ce n'est pas grave ! Vous avez dit être très attentive aux commerçants du quartier Jean Ligonnet, allez-les voir ! Ce n'est pas moi, Antoine MELLIES, qui le dit, mais eux ! Est-ce qu'il y a des problèmes de stationnement ? Ils vous diront oui ! Est-ce que l'on peut les régler ? Ils vous diront oui ! Est-ce qu'il faut créer des places de stationnement ? Ils vous diront oui !

Mme LA MAIRE.- À la place d'un square, oui !

M. Antoine MELLIES.- On peut diviser en deux, réfléchir, ce n'est pas impossible !

Mme LA MAIRE.- À la place d'un square !

M. Antoine MELLIES.- En tout cas, je n'ai vu personne de choqué par cette proposition !

À partir du moment où vous avez fait des aires de jeu dans le quartier des Plaines, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas réfléchir à la stratégie d'aménagement de l'espace public, pour justement, créer des places de stationnement.

Enfin, puisque vous êtes aussi attentive à ce qu'il y ait des espaces verts, vous pourriez plus végétaliser le centre-ville, plus végétaliser le kiosque, plus végétaliser la place du marché, etc. Vous n'êtes pas obligée de vous arc-bouter sur ce square !

Quoi qu'il en soit, si vous êtes attentive aux préoccupations des commerçants de Jean Ligonnet, demandez-leur ce qu'ils en pensent, vous verrez qu'ils vous répondront, un grand oui.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Je vous trouve effectivement un brun défaitiste sur cette question du commerce.

J'entends M. COMBAZ parler de Carrefour, eh bien oui, pour l'instant, ce sont 300 emplois que l'on essaie de maintenir avec la CGT. Ce n'est pas facile ! Qui a installé Carrefour ? Qui

a installé la zone commerciale ? Ce sont vos prédécesseurs, donc vous ne pouvez pas renier ce qui a été porté auprès de la population.

Je pense qu'à l'époque, il y avait une certaine vision qui ne correspond pas, à celle d'aujourd'hui, nous voyons bien les difficultés. Vous avez laissé se développer du commerce *low-cost* dans toute la ville, ce sont des choix, peut-être subis, que l'on a laissé faire ! C'est bien un choix politique.

Concernant le centre-ville, peut-être faut-il faire le choix de le réduire pour que ça marche !

Ce sont des choix et tant que vos choix ne seront pas clairs, nets et précis sur le commerce de proximité, personne ne réussira à en vivre et tout le monde va vivoter, or c'est un vrai problème pour le centre-ville de Givors. Il faut faire des choses et j'espère que vous en ferez.

Retenez que notre proposition vaut la peine d'être étudiée.

Mme Solange FORNENGO.- Le commerce du centre-ville souffre d'une dévitalisation générale de notre tissu économique, il souffre de la paupérisation de notre population et il souffre aussi du choix du type de développement qui a été fait dans les années 70 et qui a conduit à ce qu'est « Givors 2 Vallées », aujourd'hui. Aussi, je ne vais partager les discours relatifs à l'argent donné à l'entreprise Carrefour, c'est une question d'origine pour ce type d'hypermarché installé dans la vallée ! J'ai envie de dire que nous ne pouvons pas avoir et une vallée à l'activité économique encore florissante – je dis bien « encore » parce que le déclin est là – et un centre-ville florissant.

Depuis des années, on en parle et force est de constater que certes, nous n'avons pas de baguette magique, mais aussi que l'on n'a pas voulu voir les problèmes sous des aspects qui auraient pu conduire à certaines solutions.

Je note, Madame la Maire, avec satisfaction que les représentants du commerce local ont été reçus et qu'un travail, je l'espère, va s'instaurer entre la municipalité et eux, parce que source aussi des difficultés, il faut bien constater que ce n'a pas toujours été le cas ! Alors est-ce que l'on va enfin cesser de se regarder en chiens de faïence ? On ne peut pas construire sans passer sur certaines difficultés, sur des orientations politiques différentes, on ne peut pas aller de l'avant comme ça. J'espère que là, ça augure d'une aire nouvelle.

M. Hocine HAQUES.- Sans dédouaner nos responsabilités locales, d'autres villes qui n'ont pas la même strate « socio ce que vous voulez » que Givors, ont traversé les mêmes difficultés que nous par rapport au commerce.

Il ne faut pas s'enlever de la tête que nous sommes à l'ère d'Internet, et que déjà nous qui sommes confortablement installées économiquement par rapport à certains de nos concitoyens, surfons sur le Net pour avoir des tarifs, etc. Je ne dis pas que tout est dû à Internet, mais vous pensez bien que les populations qui le sont moins, font leurs achats sur Internet – j'en connais pas mal. Ce n'est ni la faute des commerçants ni la faute de la municipalité, mais c'est ce qui se développe, donc ne l'oublions pas non plus.

Mme LA MAIRE.- Nous n'avons pas de baguette magique, je le dis souvent, et cette délibération va peut-être nous permettre d'aider un peu les commerçants qui peuvent requalifier leur vitrine.

Loin de céder à la fatalité, rappelez-vous que depuis plusieurs années, nous avons essayé d'aider le commerce en centre-ville, notamment en créant des places de stationnement, en mettant en route le stationnement payant – maintenant, c'est le stationnement bleu avec de la rotation toutes les heures. Nous avons aussi mené des actions Rue Salengro pour qu'elle soit plus accueillante ; suite au vote du budget, une requalification de celle-ci va être entreprise. N'oublions pas non plus que nous avons beaucoup de constructions de logements neufs qui

vont permettre de ramener de la population en centre-ville pour consommer, même si nous l'avons tous dit, nous consommons autrement !

Tous les ingrédients mis bout à bout, accompagnés d'un dialogue avec les commerçants devraient permettre d'éviter la fermeture de commerces, encore.

Un grand Groupe ferme Carrefour Market, mais que pouvons-nous faire à cela, mis à part soutenir le personnel qui va se retrouver au chômage du jour au lendemain ?

Je ne suis pas du tout défaitiste, au contraire, c'est peut-être la fatigue vu l'heure !

Sachez que c'est une de nos préoccupations, et que l'adjointe au Commerce et moi, rencontrons régulièrement les commerçants – samedi, j'en ai encore rencontré au Salon de l'artisanat et de la décoration. Nous échangeons et nous essayons, tous ensemble, de relever les manches.

Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **autorise** Mme la Maire à signer la convention de cofinancement avec la région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- **adopte** le règlement local de la Ville de Givors pour l'aide au développement des entreprises du commerce et de l'artisanat et des services avec point de vente qui prendra effet au 1^{er} avril 2018 ;
- **fixe** la durée du dispositif d'aide au développement des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente jusqu'au 31 décembre 2018 ;
- **prévoit** un budget de 20 000 € pour l'année 2018 pour le dispositif précité ;
- **décide** que les dépenses de fonctionnement seront imputées au chapitre 204 article 20422.

Merci pour le commerce de centre-ville et des Vernes – j'ai oublié de vous préciser que les loyers, aux Vernes sont attractifs.

M. Antoine MELLIES.- Madame CHARNAY, que s'est-il passé aux Vernes ?

Mme LA MAIRE.- Oui, mais est-ce notre faute ?

M. Antoine MELLIES.- Pensez-vous que l'on aura envie d'y ouvrir un commerce après cela.

N° 27

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES AVEC LA PRÉFECTURE DU RHÔNE

Rapporteur : M. Nacer KHOUATRA

Dans le cadre du travail de mutualisation informatique porté par le Syndicat intercommunal des technologies de l'information des villes (SITIV), la commune de Givors utilisait jusqu'à présent la plateforme de dématérialisation STELA pour la télétransmission de ses actes. Celle-ci deviendra obsolète à compter du 31 mars 2018, d'où la nécessité de migrer vers une nouvelle plateforme de télétransmission appelée S2LOW.

Pour cela, il faut autoriser Mme la Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture du Rhône.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité autorise Mme la Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes avec la Préfecture du Rhône.

N° 28

TARIFICATION ET MISE EN PLACE D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU MOULIN MADIBA

Rapporteur : Mme Brigitte CHECCHINI

Il est proposé au Conseil municipal de mettre en place une caution pour la location de la salle polyvalente du moulin Madiba et de définir les conditions tarifaires applicables.

Elle pourra être mise à disposition des sociétés, des associations, des groupements ou des établissements scolaires pour l'organisation des manifestations publiques présentant prioritairement un caractère culturel et artistique.

Pour le bon fonctionnement de l'établissement, il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs de location de la salle polyvalente du moulin Madiba, la caution ainsi que le contrat d'utilisation de cette salle municipale, comme indiqué dans le règlement annexé au présent projet de délibération.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter le contrat d'utilisation pour la mise à disposition de salle polyvalente du moulin Madiba ;
- d'adopter les modalités de réservation de la salle polyvalente du Moulin Madiba ;
- d'adopter les tarifs proposés de la salle polyvalente qui seront applicables à compter du 1^{er} avril 2018 ;
- d'adopter la mise en place d'une caution pour la location de la salle polyvalente du moulin Madiba qui sera applicable à partir du 1^{er} avril 2018.

Mme LA MAIRE.- Merci.

Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **adopte le contrat d'utilisation pour la mise à disposition de salle polyvalente du moulin Madiba ;**
- **adopte les modalités de réservation de la salle polyvalente du Moulin Madiba ;**
- **adopte les tarifs proposés de la salle polyvalente qui seront applicables à compter du 1^{er} avril 2018 ;**
- **adopte la mise en place d'une caution pour la location de la salle polyvalente du moulin Madiba qui sera applicable à partir du 1^{er} avril 2018.**

N° 29

RESTAURATION DU PATRIMOINE INSCRIT ET CLASSE MONUMENT HISTORIQUE DE L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS

Rapporteur : Mme Brigitte CHECCHINI

L'église Saint-Nicolas de Givors recèle un important patrimoine mobilier classé au titre des monuments historiques :

- 17 vitraux monumentaux, signés pour la plupart de grands maîtres verriers du 19^{ème} siècle, tous inscrits « monument historique » (soit la reconnaissance par l'État d'un intérêt régional) ;
- 2 tableaux des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, inscrits « monument historique » ;
- 2 tableaux des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, classés « monument historique » (soit la reconnaissance d'un intérêt national).

Ces 4 tableaux sont signés par des peintres de renom.

Il faut, en outre, ajouter à cette liste l'orgue Merklin-Schütze, lui aussi classé depuis 1986.

Nous proposons une première tranche de travaux, dont vous avez le détail du financement dans la délibération, pour un montant total de 161 221 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement précité ;
- d'autoriser Mme la Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la restauration de ce patrimoine ;
- de dire que Mme la Maire sollicite une demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2018.

Mme Michelle PALANDRE.- Nous ne pouvons que nous réjouir, qu'enfin, le patrimoine de l'église Saint-Nicolas soit restauré !

Je félicite l'association Saint-Nicolas qui a mis en valeur ce patrimoine et qui vous a fait prendre conscience qu'il fallait le restaurer rapidement en organisant des visites, des conférences et des concerts d'orgue.

Je les félicite également pour avoir entrepris les démarches pour la recherche de mécènes ; c'est bien pour l'église.

Vous les avez enfin entendus, et pour cela, je peux presque vous excuser de ne pas avoir répondu à mes deux courriers : un du 16 août et un du 25 octobre 2017 ! Ils traitaient de ce sujet et je vous demandais d'intervenir. Il était en effet inadmissible qu'un patrimoine inscrit ou classé « monument historique » soit laissé à un tel abandon depuis si longtemps !

J'espère que vous ferez les bons choix pour les restaurateurs, cette fois, et que nous n'aurons pas à déplorer les mêmes déboires que pour la protection des vitraux – des intervenants avaient posé du plexiglas sans visiblement, être des spécialistes en la matière ; vous ne vous êtes pas retournés contre eux, du moins, vous ne m'avez pas répondu.

Restons sur une note positive pour une aussi bonne nouvelle et souhaitons que les Givordins puissent rapidement profiter de ces vitraux et tableaux, et qu'effectivement cette richesse puisse être un intérêt pour la ville dans une perspective de tourisme culturel.

M. Antoine MELLIES.- Alléluia ! Après tant d'attente, vous vous êtes enfin décidés !

Mme LA MAIRE.- Nous nous sommes mis autour d'une table pour trouver des financements !

M. Antoine MELLIES.- Ce n'est pas arrivé comme ça, vous saviez qu'il y avait une urgence !

Mme LA MAIRE.- Si, et à l'église Saint-Nicolas, nous y allons assez souvent !

M. Antoine MELLIES.- Parfois, nous nous posons la question quand nous voyons l'état des vitraux...

Bref, c'est une très bonne nouvelle.

Comme l'a fait Mme PALANDRE, il faut rendre hommage à l'association Les Amis de Saint-Nicolas, mais aussi et surtout, il faut les associer en amont et durant toute la procédure, parce que la maîtrise d'ouvrage, c'est vous, certes, mais je pense qu'elle a son mot à dire. J'espère donc qu'elle sera intégrée dans tous les Comités de pilotage, pour la recherche de financement, mais aussi dans la conduite des travaux, des études, etc. qui s'ensuivront selon la procédure normale. J'espère que la ville de Givors travaillera en bonne intelligence et en partenariat avec cette association, notamment parce qu'elle a prouvé son sérieux. Du fait de ses nombreuses initiatives, elle mérite largement d'être associée de près à ce qui sera mis en œuvre au niveau des travaux de rénovation.

Ça aurait pu être l'occasion de lui allouer une subvention...

Mme LA MAIRE.- Cette association n'a rien demandé.

M. Antoine MELLIES.- J'aimerais savoir quel est l'état de la Fondation du patrimoine et de la stratégie de recherche de financements, de mécènes notamment. Des mécènes ont-ils déjà promis des dons ?

J'aimerais également savoir ce qu'il en est, comment ça se passe avec l'association ?

Vous m'écoutez, Madame CHARNAY ?

Mme LA MAIRE.- Oui, Monsieur MELLIES !

Franchement, vos réflexions sont déplacées, Monsieur MELLIES !

M. Antoine MELLIES.- J'espère, Madame CHARNAY, que vous nous direz un grand oui à l'idée de travailler en étroite collaboration avec l'association Les Amis de Saint-Nicolas.

Mme Solange FORNENGO.- La ville de Givors travaillera, je pense, d'autant plus avec l'association des Amis de Saint-Nicolas, qu'elle a déjà, avec ses services de la culture, travaillé bien en amont à la fondation de l'association qui a vu le jour en 2014.

Les choses ne sont pas de la génération spontanée, il y avait une certaine indifférence dans cette assemblée, avant 2014, quant au sort de Saint-Nicolas. J'ai eu l'honneur de faire classer aux monuments historiques les tableaux de Daniel Sarabat et autres. Je veux dire que nous portions un regard depuis de nombreuses années sur ce patrimoine.

Les services de la Culture ont essayé de le faire découvrir, connaître davantage aux Givordins, notamment lors des Journées du patrimoine en ouvrant grand ses portes ! J'incite les Givordins à s'y rendre parce que l'on a une autre vision de Saint-Nicolas, à ces moments.

Des dégâts énormes ont été commis, il faut dire les choses comme elles sont, lorsque pour mettre soi-disant, l'établissement en sécurité, on a tout simplement bloqué les vitraux ; en les bloquant de cette façon, on a un peu plus contribué à les détruire !

Ce n'est pas pour rien qu'en 2014, on a demandé le rattachement des questions relatives au patrimoine, à la culture. Avant, le patrimoine ne faisait pas partie du champ de la culture, ne faisait pas partie de la compétence, donc il était très mal pris en compte pour faire avancer

ses problématiques sur le territoire de Givors. Les questions de patrimoine ont longtemps été des prérogatives de la Maison du Fleuve Rhône et avec le Directeur de l'époque – j'ai oublié le nom, mais chacun comprendra de qui je veux parler – c'était très difficile.

Les choses sont devenues plus claires avec le transfert de compétences, avec la création de l'association, et elles ont pu avancer d'une façon dont nous ne pouvons que nous réjouir.

Mme LA MAIRE.- Tout à fait.

Mme Brigitte CHECCHINI.- Une consultation des entreprises sera lancée.

L'association culturelle Saint-Nicolas sera bien sûre associée au choix de l'entreprise – nous précisons que ne pourront être retenues que des entreprises habilitées par l'État à intervenir sur les monuments historiques. Je pense avoir répondu à la question de Mme PALANDRE.

Concernant les mécènes, sachez que nous en avons déjà rencontré quelques-uns. Nous attendons cette délibération pour lancer la demande de la Fondation.

M. Ali SEMARI.- Sachez, Madame PALANDRE, que nous étions déjà en discussion avec l'association quand vous avez envoyé vos courriers.

(Discussions en aparté.)

Mme Michelle PALANDRE.- Je demandais aussi dans mes courriers où l'on en était du recours contre l'entreprise qui a « bouzillé » les vitraux. Je pose la question depuis deux ans ! Vous avez fait quoi ?

Mme LA MAIRE.- L'entreprise a été contactée, elle a fait son travail correctement et ce n'est pas ce qui...

Mme Michelle PALANDRE.- Eh bien si !

Mme LA MAIRE.- L'expertise...

Mme Michelle PALANDRE.- Vous me dites cela depuis deux ans, mais je ne l'ai jamais vue.

Mme LA MAIRE.- De toute façon, là, maintenant...

Mme Michelle PALANDRE.- Il y a de l'argent à récupérer !

Mme LA MAIRE.- L'expertise fait ressortir que ce n'est pas l'entreprise qui a abîmé les vitraux. Nous passons au vote.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve le plan de financement précité ;**
- **autorise Mme la Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la restauration de ce patrimoine ;**
- **dit que Mme la Maire sollicite une demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;**
- **dit que les crédits sont inscrits au budget 2018.**

N° 30

**MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE SCOLAIRE DES ÉCOLES JOLIOT-CURIE,
HENRI WALLON ET ROMAIN ROLLAND**

Rapporteur : M. Nacer KHOUATRA

L'école maternelle Joliot Curie compte des effectifs très importants et n'a pas, matériellement, la possibilité d'ouvrir une nouvelle classe, donc une septième classe.

Aussi, nous vous proposons de :

- modifier le périmètre scolaire pour cette école ;
- de rediriger des élèves potentiels qui habiteraient les rues que vous avez dans la délibération, soit sur l'école maternelle Henry Wallon soit sur l'école maternelle et élémentaire Romain Rolland.

Mme Michelle PALANDRE.- Cette modification du périmètre scolaire semble indispensable.

Je me pose tout de même une question, sur le fait que l'école Romain Rolland dégage autant de classes. Il me semble que le quartier des Vernes compte beaucoup d'enfants, donc nous pouvons nous interroger, pour savoir où sont scolarisés ces enfants et pourquoi ils ne fréquentent pas l'école Romain Rolland.

En revanche, je trouve intelligent que l'on scolarise les fratries dans le même groupe scolaire, c'est tout de même plus pratique.

Cette modification peut également laisser penser que vous auriez dû faire de même pour les autres écoles avant de vous lancer dans la construction du groupe scolaire, qui me paraît trop important... Apparemment vous aviez l'intention de le faire après.

M. Nacer KHOUATRA.- Vous savez que les populations changent, que les personnes prennent de l'âge, les enfants passent en élémentaire puis intègrent le collège. Effectivement, l'effectif de l'école Romain Rolland est en baisse, mais celui des deux autres groupes scolaires du quartier des Vernes (Louise Michel et Jacques Duclos) est constant.

Mme Michelle PALANDRE.- Constant ?

M. Nacer KHOUATRA.- Les effectifs baissent un peu, c'est pour cela que nous pourrions accueillir des élèves issus du périmètre Joliot Curie maternelle.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité adopte les modifications du périmètre scolaire des écoles Joliot Curie, Henri Wallon et Romain Rolland applicables à compter des inscriptions aux écoles pour l'année scolaire 2018-2019.

N° 31

FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS : MODALITÉS DE GESTION 2018

Rapporteur : Mme Christiane CHARNAY

L'objectif de ce fonds est d'aider les groupes d'habitants et les associations locales à concrétiser leurs projets répondant aux objectifs suivants :

- donner les moyens aux habitants, constitués ou non en association, de participer à la vie de leur quartier, dans le cadre de démarches simples et souples ;
- construire des projets qui contribuent à l'animation et au vivre ensemble du quartier, ainsi qu'à l'amélioration du cadre de vie ;
- développer les échanges intergénérationnels entre habitants.

Pour 2018, la commune prévoit une participation de 5 000 € et il a été demandé à l'État de participer à hauteur de 5 000 €. La commune reste dans l'attente de la décision préfectorale concernant l'enveloppe budgétaire qui sera attribuée au FPH pour l'année 2018.

Vous avez eu le bilan 2017.

Ces fonds de participation des habitants sont décidés par un Comité de gestion qui est composé :

- d'un représentant de l'État, la déléguée du préfet ;
- d'un représentant élu de la commune de Givors ;
- du responsable du service Proximité Citoyenneté.

Chaque groupe d'habitants ou association vient défendre son projet avant que l'on se prononce.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **autorise** Mme la Maire à allouer les subventions aux associations, porteuses de projet dans le cadre du Fonds de participation des habitants, dont il sera rendu compte en fin d'exercice au Conseil municipal ;
- **autorise** Mme la Maire à signer les conventions pour le versement des subventions décidées par le Comité de gestion du Fonds de participation des habitants ;
- **dit** que la dépense afférente est prévue au budget au chapitre 65 fonction 025 article 6574.

N° 32

DISPOSITIF VILLE VIE VACANCES – PROGRAMMATION 2018

Rapporteur : M. Hocine HAOUES

Le dispositif « Ville Vie Vacances » (VVV) est un programme qui a pour objectif de permettre aux jeunes de 11 à 18 ans résidant principalement dans les quartiers prioritaires de la ville, d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs. Elles sont organisées sur tout le territoire de Givors par les services municipaux en partenariat avec les associations locales sur l'ensemble des vacances scolaires de l'année 2018.

Ce dispositif doit favoriser et contribuer à l'insertion sociale, à la prévention de l'exclusion, à la prévention de la délinquance et à l'éducation à la citoyenneté. C'est toujours suite à l'appel lancé par l'État auprès des collectivités.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la subvention de la commune à la réalisation du dispositif VVV pour l'année 2018 ;
- d'autoriser Mme La Maire à signer la convention indispensable à la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre de ce dispositif ;
- d'autoriser Mme La Maire à verser une participation financière à hauteur de 50 % du montant de l'action.

C'est un dossier qui revient tous les ans.

Mme LA MAIRE.- Merci.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve la subvention de la commune à la réalisation du dispositif « Ville, Vie, Vacances » pour l'année 2018 ;**
- **autorise Mme la Maire à signer les conventions indispensables à la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre de ce dispositif ;**
- **autorise Mme la Maire à verser une participation financière à hauteur de 50 % du montant de l'action ;**
- **dit que les dépenses résultantes seront imputées au chapitre 65, article 6574 du budget primitif.**

N° 33

FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE 2018

Rapporteur : M. Raymond COMBAZ

Vous savez qu'en 2007, a été créé un fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) « *destiné à financer la réalisation d'actions dans le cadre des plans de prévention de la délinquance et dans le cadre de la contractualisation mise en œuvre entre l'État et les collectivités territoriales en matière de politique de la ville.* »

Le fonds interministériel de prévention de la délinquance met en œuvre, au plan local, les orientations de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. La mise en œuvre de cette stratégie dans le cadre des plans locaux repose sur trois axes :

- actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance ;
- actions pour la prévention des violences faites aux femmes ainsi que des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes ;
- actions afin d'améliorer la tranquillité publique.

Les demandes de subvention du fonds interministériel de prévention de la délinquance ne sont prises en compte qu'après validation des dossiers par le Comité local en accord avec le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Au titre de l'année 2017, la commune s'est engagée sur la tranquillité publique et l'aide aux victimes.

Suite à un appel à projets émis par la Préfecture, le 13 octobre 2017, la commune de Givors et la Préfecture ont reçu un dossier de demande de subvention.

À ce titre, l'association Le Mas dont la mission est d'accompagner toute personne en situation d'exclusion, souhaite organiser une permanence d'accueil hebdomadaire pour les victimes d'infractions pénales à la Maison de la justice et du droit de la ville de Givors et une mobilisation dans le cadre du Dispositif immédiat d'accompagnement des victimes d'infractions pénales (DIAVI).

La commune souhaitant continuer à soutenir l'aide aux victimes, participera à hauteur de 4 000 € à l'action de l'association.

L'association a l'obligation de transmettre à la commune et au Bureau d'analyse de la délinquance et de la récidive de la Préfecture, un bilan de l'action passée selon les modalités de l'appel à projets proposées par l'État.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le versement à l'association Le Mas d'une subvention de 4 000 € dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'année 2018 suite à sa demande de subvention (documents ci-joints) ;
- d'autoriser Mme La Maire à signer la convention indispensable à la mise en œuvre des actions programmées dans le cadre de ce dispositif.

Mme Michelle PALANDRE.- Cette délibération met malheureusement le doigt sur un problème douloureux qu'est la délinquance.

Trois axes : sensibiliser les jeunes, les femmes et la tranquillité publique qui, il faut bien reconnaître ne règne pas dans cette ville. Nous comptons 127 victimes, 228 entretiens, auxquels il faut ajouter les vols, les incendies de véhicules et matériels divers.

Le bilan d'aide aux victimes souligne que les faits relevant d'actes criminels sont en augmentation. L'association parle d'un sentiment très important d'insécurité sur le territoire, difficile à apaiser. Même si nous ne sommes pas étonnés d'un tel constat, nous ne pouvons que nous inquiéter encore plus et vous demander ce que vous comptez vraiment faire pour remédier à cela.

L'équipe de tranquillité nocturne ne sera pas renouvelée, ce qui ne me gêne pas, car je n'y ai jamais été favorable, pour plusieurs raisons : ce n'était pas efficace et ce n'était pas très responsable d'envoyer des jeunes sur le terrain, la nuit, sans aucun moyen, puisqu'ils n'étaient ni assermentés ni armés pour se défendre au cas où. Cela dit, les problèmes restent là.

Quelles sont les mesures que vous comptez prendre ? Comptez-vous renforcer la police municipale ? Pensez-vous lui donner des moyens de défense plus fermes ? Pensez-vous à des solutions comme supprimer, par exemple, des aides communales aux parents de jeunes qui ne respectent pas la tranquillité publique.

Mme LA MAIRE.- C'est la Mairie de Rillieux qui propose ça.

Mme Michelle PALANDRE.- Exactement, et c'est une très bonne idée !

Quand les idées des voisins sont bonnes, il faut les prendre.

Mme LA MAIRE.- Nous avons vu cela dans la presse.

Mme Michelle PALANDRE.- Nous avons vu d'autres choses, malheureusement, dans la presse, ces derniers temps à Givors.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Si vous ne renouvelez pas l'équipe de médiateurs tranquillité nocturne de Givors, étant donné que nous arrivons aux trois ans, je voudrais savoir ce que vous allez décider de faire cet été ?

Mme LA MAIRE.- Ce dispositif ne peut, de toute façon, pas être renouvelé, car il ne dure que pendant trois ans. Aussi, nous avons réfléchi à mobiliser du personnel en interne, mais pas jusqu'à minuit ou minuit et demi comme le faisait l'équipe nocturne ; nous allons proposer des animations de proximité dans tous les quartiers, avec notre personnel municipal sur des temps de soirée. C'est en train d'être travaillé.

M. Mohamed BOUDJELLABA.- Jusqu'à quelle heure ?

Mme LA MAIRE.- Nous n'irons pas au-delà de 21 h, je pense – tout cela est en train d'être travaillé avec les services pour qu'il y ait une présence sur les quartiers en termes d'animation.

Tout à l'heure, je vous disais que j'ai rencontré le Commandant du commissariat de Givors, pour parler de police de sécurité au quotidien. Il va également y avoir un travail, avec tous les partenaires pour émailler tout le territoire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **autorise** le versement à l'association Le Mas d'une subvention de 4 000 € dans le cadre du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour l'année 2018 suite à sa demande de subvention ;
- **autorise** Mme la Maire à signer la convention indispensable à la mise en œuvre de cette action programmée dans le cadre de ce dispositif ;
- **dit** que les dépenses résultantes seront imputées au chapitre 65, article 6574 du budget primitif.

(Mme Michelle PALANDRE et M. Alain PELOSATO quittent la séance.)

21 personnes présentes – 9 procurations

N° 34

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN ET D'UN CHSCT COMMUN ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE GIVORS

Rapporteur : M. Gilles VERDU

Il est proposé au Conseil municipal de créer un Comité technique (CT) commun entre la ville et le CCAS – le CCAS devra également délibérer.

Il est également proposé de créer un CHSCT commun entre la ville et le CCAS – le CCAS devra également délibérer.

Dans le cadre des élections professionnelles qui se tiendront le 6 décembre 2018, la commune doit délibérer sur la constitution du CT et du CHSCT. La délibération doit intervenir au moins six mois avant la date des élections, ainsi les syndicats CGT et SAFPT ont été consultés les 7 et 8 mars 2018.

Les syndicats ont donné un avis favorable à l'instauration d'un CT commun et d'un CHSCT commun.

Mme LA MAIRE.- Merci.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 26 voix pour et 4 abstentions

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration, M. Antoine MELLIES) :

- **décide** la création d'un Comité technique unique compétent pour les agents de la commune et du CCAS et placé auprès de la commune de Givors ;
- **décide** la création d'un CHSCT unique, distinct du Comité technique, compétent pour les agents de la commune et du CCAS et placé auprès de la commune de Givors.

N° 35

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 : COMPOSITION DU COMITÉ TECHNIQUE ET DU COMITÉ D'HYGIÈNE DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Rapporteur : Mme Hélène TAIAR

Dans le cadre des élections professionnelles qui se tiendront le 6 décembre 2018, la commune a décidé, par la précédente délibération, de constituer :

- un CT commun au CCAS et à la commune de Givors et placé auprès de cette dernière ;
- un CHSCT commun au CCAS et à la commune de Givors et placé auprès de cette dernière.

L'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement auprès duquel est placé le CT doit déterminer le nombre de représentants du personnel dans ces instances au moins six mois avant la date du scrutin qui doit se tenir le 6 décembre 2018.

Depuis les élections professionnelles de 2014, le mode de fonctionnement est le suivant :

- CT unique à la commune et au CCAS et placé auprès de la commune, et CHSCT unique à la commune et au CCAS et placé auprès de la commune ;
- parité numérique entre le collège des représentants du personnel et le collège des représentants de la collectivité ;
- recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité ;
- 4 représentants du personnel au CT et 3 au CHSCT.

Il a été proposé aux syndicats de poursuivre ce fonctionnement dans le cadre des élections professionnelles de décembre 2018.

Ainsi, les syndicats CGT et SAFPT (Syndicat autonome de la Fonction publique territoriale) ont été consultés les 7 et 8 mars 2018.

Les syndicats ont donné un avis favorable :

- pour un CT unique à la commune et au CCAS et placé auprès de la commune, et pour un CHSCT unique à la commune et au CCAS et placé auprès de la commune ;
- au recueil de l'avis du collège des représentants de la collectivité ;
- à la parité numérique entre le collège des représentants du personnel et le collège des représentants de la collectivité.

Concernant le nombre de représentants du personnel au CT et au CHSCT, les avis des syndicats sont les suivants :

- SAFPT: 5 titulaires au CT et au CHSCT ;
- CGT : 4 titulaires au CT et au CHSCT.

Le CT a également été consulté le 20 mars et a rendu à l'unanimité un avis favorable aux propositions de la commune.

La commune propose donc, au regard de ces retours, de fixer à 4 le nombre de représentants du personnel au CT et à 4 le nombre de représentants du personnel au CHSCT.

Il est donc proposé un représentant du personnel supplémentaire au CHSCT par rapport à ce qui existe depuis 2014, le nombre de représentants au CHSCT passant donc de 3 à 4.

Cette proposition permettra la tenue de débats et échanges constructifs, un trop grand nombre d'intervenants dans les instances ne le permettant pas toujours.

Il convient également de noter que les organisations syndicales devront respecter une représentation équilibrée homme/femme dans la constitution de leur liste au CT eu regard du décret du 27 juillet 2017.

À Givors, le nombre d'agents remplissant les conditions d'électeurs au 1^{er} janvier 2018 est de 358. La part homme/femme à respecter est la suivante :

- Homme : 41,34 % ;
- Femme : 58,66 %.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel au CT, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- fixer à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité au CT, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- fixer à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- fixer à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité au CHSCT, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;
- décider du recueil par le CT de l'avis des représentants de la collectivité ;
- décider du recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.

Coquille dans la délibération : en fin de délibération, avant le délibéré, en ce qui concerne le CHSCT, il est bien proposé d'arrêter à 4 et non à 3 le nombre de représentants du personnel pour le CHSCT ; le délibéré est correct puisqu'il fait référence à 4 représentants au CHSCT.

Mme LA MAIRE.- Merci.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 26 voix pour et 4 abstentions

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration, M. Antoine MELLIES) :

- **fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel au Comité technique, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;**
- **fixe à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité au Comité technique, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;**
- **fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel au CHSCT, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;**
- **fixe à 4 le nombre de représentants titulaires de la collectivité au CHSCT, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ;**
- **décide du recueil par le Comité technique de l'avis des représentants de la collectivité ;**
- **décide du recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de la collectivité.**

N° 36

EMPLOIS TEMPORAIRES

Rapporteur : M. Ibrahim OZEL

Suite à un accroissement temporaire d'activité, je propose à l'assemblée délibérante la création de trois emplois temporaires, nécessaires au bon fonctionnement des activités municipales.

Merci.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 24 voix pour et 6 abstentions

(Mme Corinne CHARRIER par procuration, Mme Émilie FERNANDES- RAMALHO, M. Jean-Pierre CHARRIER par procuration, M. Antoine MELLIES, M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER par procuration) :

- **approuve la création des emplois ci-dessus nécessaires au recrutement d'agents contractuels dans le cadre des accroissements temporaires d'activité pour l'année 2018 ;**
- **dit que la dépense sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours au chapitre budgétaire 012 « charges de personnel ».**

N° 37

DISPOSITIF « PREMIER EMPLOI » 2018

Rapporteur : M. Hocine HAOUES

Le dispositif « Mon premier emploi » mis en place par la Ville de Givors permet à des jeunes âgés de 17 ans d'accéder à une première expérience professionnelle d'une durée de deux semaines au sein des services municipaux.

Dans le cadre de ce dispositif, la Ville de Givors propose durant les mois de juillet et août 2018, le regroupement de 21 jeunes sans distinction de revenu ou de situation. Ces jeunes seront répartis sur toutes les directions de la municipalité.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la création de 21 emplois non permanents d'adjoint technique ;
- de dire que les crédits ont été ouverts au budget primitif 2018.

Mme LA MAIRE.- Merci.

C'est un dispositif qui est très attendu par nos jeunes Givordins.

M. Antoine MELLIES.- Ce dispositif est ouvert à tous ?

M. Hocine HAOUES.- C'est ouvert à tous les Givordins, contrairement au contrat municipal Étudiant où il y a des critères de revenu, etc.

Mme LA MAIRE.- À tous les Givordins, bien évidemment dans la limite budgétaire de 21 jeunes.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **approuve** la création de 21 emplois non permanents d'adjoint technique ou d'adjoint administratif pour faire face à un besoin saisonnier d'activité ;
- **dit** que les crédits ont été ouverts au budget primitif 2018.

N° 38

REMUNERATION DES INTERVENTIONS A LA VACATION

Rapporteur : Mme Cécile BRACCO

Il est proposé d'apporter des modifications aux vacations existantes au sein de la commune de Givors, notamment dans le cadre d'une revalorisation horaire. Vous avez tous les éléments. Avez-vous des questions ? (Non.)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 28 voix pour et 2 abstentions

(M. Mohamed BOUDJELLABA, Mme Laurence PERRIER par procuration) :

- **approuve** les vacations au sein de la commune de Givors et leurs taux, tels que figurant en pièce annexe, applicables à compter du 1^{er} avril 2018 ;
- **abroge** la délibération n° 15 du 23 novembre 2015 ;
- **autorise** Mme la Maire à signer les lettres d'engagement des vacataires ;
- **dit** que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la ville au chapitre 012.

N° 39

COMMUNICATIONS AU CONSEIL

Mme LA MAIRE.- Je ne vais pas vous lire la liste, vous l'avez sous les yeux. Vous l'avez eue en temps et en heure.

Merci pour votre attention.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 00 h 10.

C. CHARNAY 	P. BOUTY
N. KHOUATRA 	H. HAOUES 
B. D'ANIELLO ROSA 	C. BRACCO 
A. SEMARI 	B. CHECCHINI 
V. BADIN 	J. LONOCE 
A. GASSA 	S. FORNENGO
J.J. ROUTABOUL 	M. BENOUI
Y. KAOUL 	M. ALLALI
H. BAZIN 	A. MELLIES 
I. OZEL 	E. FERNANDES RAMALHO
L. SOULIER 	C. CHARRIER 
JF. GAGNEUR 	J.P. CHARRIER
R. COMBAZ 	M. BOUDJELLABA 
G. VERDU	L. PERRIER 
M. PASSI	M. PALANDRE 
B. JANNOT 	A. PELOSATO 

H. TAIAR

Taiar